



automne 2022

JOURNAL DES LIBERTÉS

Invasion de l'Ukraine : comment en est-on arrivé là

Réussir notre *transition* économique : *Erreurs* d'hier,
enjeux d'aujourd'hui et *réformes* pour demain

Droit de propriété et *protection de l'environnement*

L'écologisme, une idéologie hors sol

Energie et CO2 :
Raison, *émotion* ou religion ?

journaldeslibertes.fr



Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION †
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON

Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoît RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolai WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN †



Journal des libertés

© 2022, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969 (imprimé)
ISSN : 2804-8733 (en ligne)



www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique

Whims Media

Republicii 202

105700 Comarnic

Prahova, Roumanie

www.whimsmedia.com

Equipe technique

Christian NĂSULEA

Diana NĂSULEA

Beatrice CREȚU

Dragoș BECHERU

Constantin POPA



Sommaire

Avant-propos

5 Fiers de nos valeurs *Pierre Garello*

L'actualité

7 Invasion de l'Ukraine : comment en est-on arrivé là *Stéphane Courtois*

19 Pourquoi se tenir aux côtés de l'Ukraine *Tom G. Palmer*

Dossier Climat

35 Réflexions d'un promeneur climatique à la recherche de la Raison perdue (suite) *Erwan Queinnec*

61 Energie et CO2 : Raison, émotion ou religion ? *Pascal Richet*

75 L'écologisme, une idéologie hors sol *Thierry Godefridi*

Les fondamentaux

87 « Petits facteurs économiques » dans *Le vaisseau de Thésée* de Valéry Larbaud *Gil Charbonnier*

105 Droit de propriété et protection de l'environnement *François Facchini et Max Falque*

Morceaux Choisis

129 Réussir notre transition économique : Erreurs d'hier, enjeux d'aujourd'hui et réformes pour demain *André Fourçans*

Notes de lecture

147 Le Cens de l'État – Comprendre la crise du politique par la modernité fiscale *Jean-Philippe Delsol*
de Hubert Etienne

151 Le capitalisme *Jean-Philippe Feldman*
de Pierre-Yves Gomez

155 Tocqueville. L'homme qui comprit la démocratie *Jean-Philippe Feldman*
de Olivier Zunz





Avant-propos

Fiers de nos valeurs



par
Pierre Garello

« On l'avait si souvent réparé au cours des siècles, qu'il n'y avait en lui plus un clou, plus une planche, qui n'eussent été plusieurs fois remplacés. Mais c'est encore le Vaisseau de Thésée, sa forme, son histoire, l'idée qui y demeurait attachée. »

Vie de Thésée de Plutarque (cité par Gil Charbonnier dans ce numéro)

Ce dix-huitième numéro du *Journal des libertés* aborde comme toujours des thèmes très variés : le conflit qui oppose Russes et Ukrainiens, les meilleures réponses à apporter aux changements climatiques, comment prendre soin de notre environnement, notre flore, notre faune, mais aussi comment réussir la transition économique dont notre pays a tant besoin. Nous y décryptons même, en compagnie de Gil Charbonnier, une nouvelle de Valéry Larbaud, *Le vaisseau de Thésée*, qui conte l'histoire et plus encore les réflexions d'un homme d'affaires qui, au terme d'une vie professionnelle couronnée de succès, revient sur le parcours de toute une vie.

Vous trouverez ce texte sur Larbaud dans la rubrique « les fondamentaux » de ce numéro et cela vous surprendra peut-être. Je pense pour ma part qu'il y trouve tout à fait sa place car il nous invite à nous interroger nous aussi sur notre parcours ; comme le fait Charles-Marie Bonsignor, le héros de ce roman (une sorte de Howard Roark avec



des enfants et débarrassé d'un individualisme excessif). Vous retrouverez sous la plume de Larbaud une flamme salvatrice qui n'est pas sans rappeler celle des discours galvanisants de Richard Cobden ou celle des pensées si humanistes de Frédéric Bastiat.

Larbaud, parfois à travers les mots de son personnage principal, ne craint pas d'affirmer — et Gil Charbonnier de souligner — que « la libre entreprise est un facteur de civilisation en raison de son implication dans le bien commun », mais aussi que « la mondialisation forme l'assise d'une société universelle portée par l'espoir d'une citoyenneté internationale... ». Ainsi que l'explique Gil Charbonnier, nous ne devons pas opposer « l'univers poétique au monde des affaires, les deux se croisent voire se confondent pour réfléchir d'une part à la finalité éthique de l'économie de marché et donner du sens, d'autre part, aux pratiques du capitalisme dans un régime libéral ». Et, au terme de cette réflexion il n'hésite pas à reprendre la référence Schumpétérienne à *une civilisation capitaliste* (le terme de civilisation—au singulier—traduisant ici une idée de progrès, de sortie de la barbarie).

Les réflexions de Charles-Marie Bonsignor nous inspirent ; nous réveillent. Ne devrions-nous pas plus ouvertement affirmer notre fierté d'être partie prenante de la civilisation libérale ? Une fierté qui n'est pas arrogance ; une fierté joyeuse, rassurante. Une fierté qui nous ouvre sur les autres et nous permet de ne pas abandonner « le vaisseau de Thésée » ; le vaisseau de nos valeurs fondamentales. Car, comme dans la légende du vaisseau de Thésée, si rien n'est plus comme avant — et c'est tant mieux ! —, il reste l'essentiel et c'est cet essentiel qu'il nous faut préserver tout en l'adaptant à notre monde présent.

Alors n'abandonnons pas, comme le voudraient certains prétendus spécialistes du capitalisme (voir l'article de Jean-Philippe Feldman dans ce numéro) ce qui a fait et peut faire aujourd'hui encore notre force. Soyons aux côtés de nos frères ukrainiens (voir l'article de Tom Palmer) qui défendent fièrement leurs libertés. Puisse dans ces valeurs de liberté et de responsabilité pour relever les défis du climat, pour continuer à préserver et embellir notre environnement et pour retrouver les chemins d'une économie saine.



Loubianka, siège du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB), Moscou

Invasion de l'Ukraine : comment en est-on arrivé là

par
Stéphane Courtois



Stéphane Courtois est un historien du communisme français et international, directeur de recherche honoraire au CNRS et enseignant à l'Institut catholique d'enseignement supérieur. Ses derniers ouvrages : *Lénine, l'inventeur du totalitarisme* (Perrin, 2017), *La Guerre des mémoires* (dir. - Vendémiaire, 2015), *En Europe. L'éternel retour des communistes 1989-2014* (avec P. Moreau - Vendémiaire, 2014), *Démocratie et Révolution. Cent manifestes de 1789 à nos jours* (avec J.P. Deschodt et Y. Dilas-Rocherieux – ICES/Éditions du Cerf, 2012).



Des événements tragiques qui ne devraient pas nous surprendre

Depuis que, le 24 février 2022, Vladimir Poutine a déclenché une guerre générale contre l'Ukraine, l'opinion européenne a compris que le régime russe bafouait tous les traités internationaux et n'acceptait pas que son voisin suive une voie démocratique, ni même qu'il ait une existence d'État indépendant. Or dès janvier 2015, l'opposant russe Boris Nemtsov avait préparé un rapport qui était la chronique annoncée de cette guerre (publié chez Actes Sud). Il eut à peine le temps de le terminer qu'il fut abattu par les balles d'un tueur professionnel sous les murs du Kremlin le 27 février 2015 ! Comme disait Felix Dzerjinski, le fondateur en 1917 de la Tcheka, maison-mère du KGB puis de son successeur le FSB – dont Poutine fut nommé directeur en 1998 – : « Le meilleur moyen de faire taire un homme est de lui mettre une balle dans la tête ». L'Europe est désormais confrontée à un conflit géopolitique touchant aux valeurs fondamentales de nos sociétés et nos dirigeants ont adopté des sanctions économiques de grande ampleur. Mais qui ne dispose pas de la force militaire n'est pas en situation de défendre ses valeurs.

C'est alors qu'une petite musique s'est fait entendre, tant chez des militaires que des diplomates, des journalistes et des universitaires qui, à mots couverts, excusent, voire justifient l'agression au nom de fumeuses théories géopolitiques datant du XIX^e siècle – comme celle du *Heartland* ou celle opposée du *Rimland*. Ce discours relaie l'éditorial de l'agence russe RIA Novosti du 26 février 2022 qui annonçait – prématurément – la disparition de « l'Ukraine antirusse », « désormais rattachée au « monde russe, [...] agissant comme une seule entité géopolitique ». Tous ces gens « oublient » que ce ne sont pas les territoires immobiles qui font l'histoire, mais la dynamique des peuples qui, depuis 1848 et le « printemps des peuples », revendiquent leur droit à disposer d'eux-mêmes, un droit réaffirmé solennellement en 1918 par le président américain Wilson. Et les Ukrainiens ont fait valoir ce droit en 1917, puis en 1991, et encore en 2014 place Maïdan à Kiev, et enfin en 2019 en élisant largement, et de manière démocratique, le président Volodymyr Zelenski. L'URSS avait d'ailleurs confirmé ce droit en



imposant à l'ONU, de 1945 à 1991, une République socialiste soviétique d'Ukraine « indépendante ».

Aujourd'hui, cette petite musique prend son véritable sens quand l'ex-président russe Medvedev évoque une « Eurasie ouverte de Vladivostok à Lisbonne ». Et quand le très officiel Timofeï Sergueïtsev exige une « dénazification » de l'Ukraine qui « sera inévitablement une désukrainisation » – dans sa démarche purement orwellienne, « nazi » signifie « démocrate » et exige l'extermination ou la « rééducation » de tous les Ukrainiens. Tout cela indique une logique génocidaire et rappelle la « dékoulakisation » lancée par Staline en 1929 avec un slogan fameux « Liquidons les koulaks en tant que classe » – une URSS purifiée de ses paysans libres – et le slogan hitlérien d'une Allemagne « *judenrein* » – purifiée des Juifs. Avec à la clef un double génocide : de race avec la Shoah et « de classe » en URSS – mêlant comme aujourd'hui en Ukraine, les dimensions culturelles, ethniques, sociologiques, religieuses et politiques.

Poutine reprend les ambitions et les méthodes de Staline

En réalité, « l'opération militaire spéciale » de Poutine ressemble fort à celle de Staline qui, en 1939-1940, se servit de l'enclume nazie pour frapper la Pologne, les États baltes et la Bessarabie roumaine. De même Poutine comptait sur la dépendance allemande au gaz russe pour empêcher toute réaction des Européens. Et, comme en 1939-1941, l'approche géopolitique en termes de zones d'influence et de glacis défensif n'est qu'un habillage idéologique pour masquer la volonté de reconstituer un empire russe, de renforcer une dictature et, *last but not least*, de piller les richesses agricoles et industrielles de l'Ukraine.

Parallèlement, certains analystes proposent de faire un « retour à l'histoire », mais évitent soigneusement de remonter au-delà de 1991. Or entre Ukraine et Russie les relations ont été marquées avant 1917 par l'oppression de l'empire tsariste – la « prison des peuples » –, puis par la terreur et le génocide infligés aux Ukrainiens par le régime de Lénine-Staline. Un génocide à la fois ethno-culturel contre les élites et « de classe » contre une paysannerie indépendante qui refusait la



collectivisation et ne fut asservie qu'après la famine organisée contre elle par Staline en 1932-1933 – 4 à 5 millions de morts de faim –, qualifiée par les Ukrainiens de *Holodomor*. Rappelons que Rafael Lemkin, le grand juriste polonais, né à Lvov/Lviv, qui inventa en 1944 le terme de « génocide » et fut le promoteur de la Convention de l'ONU sur le génocide en 1948, caractérisait le *Holodomor* comme un génocide.

Vladimir Poutine lui-même ne remonte pas l'histoire au-delà de l'attaque du III^e Reich le 22 juin 1941. Tout comme Medvedev qui proclame que le peuple ukrainien « n'est composé que de nazis zoologiques, d'assassins et de collaborateurs » et que « l'Ukraine s'est mentalement transformée en III^e Reich ». Mais aucun des deux n'accepte, en tant que citoyen soviétique puis russe, de condamner officiellement l'effroyable alliance entre Hitler et Staline, qui donna le coup d'envoi de la Deuxième Guerre mondiale. Comment les Polonais, les Ukrainiens et les Baltes pourraient-ils oublier que le 23 août 1939 fut signé entre les deux dictateurs totalitaires un pacte qualifié par antiphrase de « non-agression » dont les protocoles secrets prévoyaient le partage de la Pologne et l'extension de la sphère d'influence soviétique ? Ni oublier qu'un traité d'« amitié » entérina, le 28 septembre, la disparition pure et simple de l'État polonais, puis en juin 1940 celui des trois États baltes et de la Bessarabie, et leur annexion à l'URSS et leur communisation ? Tout comme Poutine envisage de supprimer l'État ukrainien indépendant et, à terme, d'obliger les Ukrainiens à rejoindre « l'unité de toutes les Russies », comme le proclame Kyrill, le patriarche orthodoxe de Moscou qui était dès les années 1970 un agent du KGB.

Et que dire du massacre de centaines de civils à Boutcha dont Lavrov, le ministre russe des Affaires étrangères, déclare qu'il s'agit d'une « mise en scène ukrainienne » ? Déjà en 1942, Staline avait déclaré « les yeux dans les yeux » au général polonais Wladyslaw Sikorski – le chef du gouvernement polonais en exil à Londres – qu'il ignorait tout du sort de 15 000 officiers polonais disparus en 1939 ... alors que par un ordre du Politburo du 5 mars 1940, il les avait fait exécuter d'une balle dans la tête, dont les 4 404 assassinés à Katyn. Quand en 1943 les nazis



découvrirent le charnier et le filmèrent, Staline les accusa d'avoir monté une mise en scène et d'être responsables du massacre.

L'alliance entre Hitler et Staline entérinait une attaque frontale des régimes totalitaires contre les pays démocratiques et les droits de l'homme. Or si l'attaque de Poutine ambitionnait à court terme de s'emparer de l'Ukraine, elle vise en réalité toute l'Europe, ses valeurs et ses principes. Que de chemin parcouru à reculons, depuis 1991, par la Russie où Poutine réinstaura un totalitarisme de basse intensité qui ressemble de plus en plus au régime soviétique des années 1970, ! Nul doute qu'Andreï Sakharov, Vladimir Boukovski, Alexandre Soljenitsyne et Jean-Paul II – ces hommes qui combattirent pied à pied le totalitarisme soviétique et furent l'honneur de la Russie, de la Pologne et de l'Europe au XX^e siècle – seraient à la fois bouleversés et furieux, et secoueraient un peu plus rudement les consciences occidentales.

Le rôle providentiel de Gorbatchev

Ils avaient bénéficié dans leur combat du soutien plus ou moins volontaire d'un homme, Mikhaïl Gorbatchev. C'est par défaut que Gorbatchev fut coopté, le 11 mars 1985, par le Politburo aux fonctions de secrétaire général du Parti communiste d'Union soviétique – et en même temps chef de l'État et chef des armées. Brejnev était mort en 1982, son successeur Andropov en 1984 et le suivant, Tchernenko, en 1985. Et les autres membres du Politburo étaient aussi des vieillards datant de l'époque stalinienne. La présence de Gorbatchev au Politburo suffit à démontrer son profil de parfait apparatchik soviétique de très haut niveau, totalement conforme aux critères de sélection du régime – la loyauté absolue au Parti et à l'idéologie marxiste-léniniste. D'ailleurs, les mentors de sa carrière étaient les communistes orthodoxes les plus fanatiques du Politburo : Mikhaïl Souslov, l'idéologue en chef, déjà sous Staline et jusqu'à sa mort en 1982 ; et Iouri Andropov, chef du KGB de 1967 à 1982. Ses origines paysannes – avec un grand-père envoyé au Goulag et un père directeur de kolkhoze arrêté, torturé puis relâché en 1938 – et sa formation de technicien agricole semblaient seulement indiquer une certaine compétence à s'occuper de l'agriculture



soviétique qui, depuis la collectivisation forcée de 1929-1930, était ruinée et ne parvenait pas à nourrir la population.

Lorsqu'il accéda au pouvoir suprême, Gorbatchev était encore totalement imbibé de la propagande mensongère qui présidait au fonctionnement du régime depuis ses débuts. Il ignorait encore tout d'informations décisives réservées au secrétaire général du Parti, avant qu'il ne prenne conscience de l'état désastreux de l'URSS, après les années de « stagnation » de l'ère Brejnev et en raison d'une course aux armements avec les États-Unis qui ruinait le pays. Très marqué par la terreur stalinienne et conscient de la nature terroriste du régime, Gorbatchev reçut dès sa prise de pouvoir les dirigeants des « partis-frères » d'Europe centrale et orientale et les avertit qu'il ne faudrait plus compter sur les chars soviétiques pour se maintenir au pouvoir. En totale contradiction avec son prédécesseur Andropov qui, ambassadeur soviétique à Budapest en 1956, avait été le grand organisateur de l'écrasement de la révolution anticommuniste.

Parallèlement il engagea un dialogue avec les États-Unis, pour un désarmement réciproque, en particulier nucléaire. Plus ou moins conscient que l'URSS avait perdu la Guerre froide, il imaginait pouvoir réformer le système soviétique en le mettant sur la voie de la démocratisation – avec la *glasnost*, la « transparence », qui souleva un peu le couvercle de la censure dans tous les domaines – et de la production – avec la *perestroïka* qui instilla une goutte d'économie de marché dans une économie entièrement étatisée, dite « administrée ». Mais le système totalitaire de basse intensité qui était en place – avec un Parti communiste (PCUS) de 20 millions de membres et un KGB de 700 000 salariés – n'était pas réformable. Il fonctionnait selon un logiciel qui reposait sur des monopoles intangibles – politique, idéologique, des moyens de production et de distribution des biens matériels –, ainsi que sur la terreur de masse et son souvenir rappelé régulièrement. Ce type de logiciel ne supporte aucune modification et la moindre velléité de le modifier suffit à le faire sauter. Ce qui se produisit dès 1988-1989.

En manipulant le logiciel, Gorbatchev a voulu marier l'eau et le feu et a fait entrer en confrontation violente le monopole politique du PCUS



face à des élections en partie libres, le monopole idéologique face à la liberté d'expression et de création, le monopole de l'économie étatisée et planifiée face à la liberté d'entreprise et de commerce, le contrôle et la vassalisation de nombreux pays face à l'aspiration des peuples à disposer d'eux-mêmes et à retrouver leur identité nationale écrasée par « l'internationalisme prolétarien », la « dictature du prolétariat » et la terreur utilisée comme moyen de gouvernement face au respect de la personne humaine. Ce fut la grande illusion de Gorbatchev de croire que ce système était réformable.

C'est d'ailleurs ce qui provoqua sa perte politique quand il décida d'instiller une goutte de démocratie électorale dans le système politique. Or, depuis Lénine, chaque élection en URSS – puis dans tous les régimes communistes – était régie par le principe : « un mandat à pourvoir, un seul candidat désigné par le Parti ». En 1988, Gorbatchev décida, pour la première fois, d'autoriser des candidatures multiples pour désigner les délégués à la XIX^e Conférence du PCUS, ce qui lui permit de se débarrasser – au nom de la « démocratie socialiste » – d'une partie de la vieille nomenklatura qui bloquait ses initiatives. Cela signifia semi-liberté de candidatures, différents programmes électoraux, des débats inédits et un choix pour les électeurs membres du Parti. Or tout ce processus se déroulait au sein du Parti et restait largement contrôlé.

Devant le succès de son opération, et désireux d'accéder comme ses collègues occidentaux au statut de « président » de l'URSS – alors qu'il n'était « que » secrétaire général du Parti –, Gorbatchev voulut, en 1989, étendre le processus à l'élection générale d'un Congrès des députés du peuple, sorte de parlement, et c'est là qu'il perdit le contrôle : Andreï Sakharov remit d'emblée en cause le monopole du parti unique, les Baltes revinrent avec force sur l'alliance Hitler-Staline de 1939-1941, Boris Eltsine joua à fond la carte de la Fédération de Russie contre l'Union soviétique et les chefs des républiques « socialistes » désirèrent devenir les présidents de leur pays.

Le putsch raté des « conservateurs » en août 1991 fit le reste et provoqua un effondrement spectaculaire et ultra-rapide de l'URSS, puis de tout le système communiste dont l'URSS était la matrice et le moteur



depuis 1917 – avec le sous-système des partis formé de l'Internationale communiste puis de près de 90 partis communistes dans le monde, celui des partis-États qui formaient le « camp socialiste » (démocraties populaires, Chine, Vietnam etc.), et celui des alliances (cristallisé autour des thèmes de la défense de la classe ouvrière, de la paix et de la décolonisation).

La prise de pouvoir du KGB

La rapidité de cet effondrement stupéfia le monde ... et Gorbatchev lui-même. En réalité, le système créé par Lénine en 1917 était non viable depuis le début, puisqu'il reposait fondamentalement sur les mensonges de « l'avenir radieux » communiste – une immense tragédie humaine –, du merveilleux « Plan quinquennal » – un désastre économique et écologique – et de « l'internationalisme prolétarien » – l'oppression et l'asservissement de dizaines de peuples –, et surtout sur la terreur incarnée par les sigles Tcheka-GPU-NKVD-KGB – avec des millions de morts à la clef. Dès que Gorbatchev signifia que la terreur ne serait plus appliquée – en libérant Sakharov, en n'intervenant pas directement contre Solidarnosc et les premières élections totalement libres en Pologne en 1989, ni ensuite contre la chute du Mur –, toutes ses illusions, bien intentionnées, sur la réforme de l'URSS s'effondrèrent comme un château de carte, laissant la Russie à la merci d'une bande de kagébistes mafieux conduite depuis près d'un quart de siècle par Vladimir Poutine.

La mort de Gorbatchev a suscité une quantité d'hommages dans le monde entier – à l'exception de la Russie où ne fut même pas décrété un deuil national, Poutine se faisant remarquer par son absence aux obsèques. Ces louanges sont incontestablement justifiées car, *Volens Nolens*, Gorbatchev fut un acteur majeur de la fin de la Guerre froide, d'une certaine libéralisation démocratique et économique de l'URSS, puis de la chute du Mur de Berlin qui a permis aux pays d'Europe centrale et orientale de s'engager dans la voie de la démocratie, de l'État de droit et de l'économie de marché. Enfin, il a présidé, impuissant, à l'implosion de l'URSS, ce qui a mis fin au premier régime totalitaire de l'Histoire, fondé par Lénine, porté par Staline au statut de super-



puissance et qui était au centre du vaste et puissant système communiste mondial. Mais dans tous ces domaines, il n'a fait qu'accompagner la défaite totale de l'URSS dans la Guerre froide et l'échec radical du système inauguré le 7 novembre 1917.

Pourtant, dès 1994-1995, une fraction dure du KGB décida de reprendre le contrôle du pouvoir et chargea Vladimir Poutine de ce travail d'infiltration de ses hommes dans tous les rouages de la nouvelle administration. Un plan couronné de succès en 2000 avec l'élection de Poutine à la présidence qui inaugura un double processus de reconstitution de la puissance soviétique, sur le modèle impérial tsaristo-bolchevique de re-création d'une zone d'influence englobant le « monde russe » – tous les territoires où l'on parle russe ! –, et sur le modèle dictatorial à la fois autocratique et du parti unique – en créant un récit national pseudo-historique centré autour de la victoire de 1945 sur le nazisme, tout niant de manière forcenée l'alliance de l'URSS et du IIIe Reich entre août 1939 et juin 1941, alliance qui, à partir de juin 1940, et jusqu'en 1945, définit un immense espace allant de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique d'où toute pensée et pratique démocratique et tout respect de la personne humaine avaient disparu.

L'absence regrettable de tout procès contre les crimes perpétrés par l'URSS

Cet état de fait, qui a abouti aujourd'hui à l'agression de l'Ukraine et à ses innombrables tragédies, n'a été possible que parce que les crimes immenses du régime soviétique n'ont jamais été condamnés officiellement par des instances russes. En effet, l'URSS, qui avait pourtant fait subir durant des décennies à sa population – et en particulier à une quinzaine de peuples indépendants – et à huit pays d'Europe centrale et orientale, des crimes abominables – crimes de guerre, crimes contre l'humanité et même crimes de génocide –, sortit de sa défaite de la Guerre froide « la tête haute ».

Les principales structures criminelles – le Parti communiste, le KGB, l'Armée rouge – ne furent nullement inquiétées ou furent reconverties sous d'autres appellations. Et surtout l'ensemble du personnel dirigeant,



y compris le plus compromis, réussit à laisser passer l'orage et à se réorganiser afin de s'emparer à nouveau du pouvoir, autour d'un noyau dur du KGB, de l'armée et de la jeune garde du Parti. C'est ce noyau, source du mensonge et de la violence, que l'Occident a, par insouciance et naïveté, laissé prospérer depuis 1992 et surtout 2000 sous la férule de Vladimir Poutine qui laisse croire aux Russes que s'ils ont perdu la Guerre froide, ce fut en raison du « coup de poignard dans le dos » de la « cinquième colonne » de Gorbatchev, et que la Russie demeure la grande puissance mondiale de l'avenir face à un Occident décadent et lâche.

L'ex-URSS, redevenue Russie, a, de ce point de vue, connu un sort très différent de l'Allemagne nazie. Et le 9 décembre 1942, le célèbre écrivain allemand Thomas Mann, qui parlait à la BBC depuis octobre 1940, prononça en direction de ses compatriotes un discours révélateur intitulé « Ce que le monde souhaite, c'est terminer la guerre militairement, radicalement et à jamais » :

« Le fait que les hommes d'État russes, anglais et américains s'abstiennent de s'adresser directement à vous, Allemands, signifie qu'on ne souhaite, d'aucune façon, une capitulation prématurée qui laisserait plus ou moins intacte la machine de guerre allemande, une capitulation signée avec des arrière-pensées, qui pourrait servir des desseins trompeurs et qui ne serait offerte que pour obtenir une trêve, fût-elle de quelques dizaines d'années : ce qu'on souhaite, c'est terminer la guerre militairement, nettement, radicalement et à jamais. Aucun bluff, tel que le coup de poignard dans le dos, aucune illusion nationaliste telle qu'on s'en donne à soi-même, en disant : "Nous n'avons pas été vaincus sur le champ de bataille", ne doit plus être possible. La seule expérience qui puisse amener l'Allemagne à la raison, l'expérience de la défaite catastrophique, indéniable et tangible, l'expérience de l'occupation et de l'interdiction temporaire du pays de toutes les dispositions prises pour rendre, en permanence, toute agression impossible, cette expérience ne saurait vous être épargnée, à vous Allemands, et elle ne le sera pas. Ce sera une dure expérience. »

Cette expérience, les Allemands la connurent à partir de 1945 : un pays n'ayant plus d'existence étatique, plus de capitale, partagé entre quatre zones d'occupation, stigmatisé par les procédures de dénazification et les procès des principaux dirigeants nazis – en



particulier l'emblématique procès de Nuremberg –, vivant durant des années dans une misère générale, avec une zone d'occupation soviétique marquée par des centaines de milliers de viols et par le pillage général de toutes les ressources.

Les Russes, eux, échappèrent à la punition de puissances extérieures, mais ils laissèrent une bande d'hommes du KGB, associée au grand banditisme, s'emparer des richesses du pays, contrôler le pouvoir et reprendre une expansion impérialiste tout en ne respectant aucune règle du droit international.

A la tête de cette bande, Vladimir Poutine à qui, avec une dizaine de spécialistes, je consacre début novembre un *Livre noir de Vladimir Poutine* (Perrin/Robert Laffont) qui, nous l'espérons, permettra aux Français de mieux comprendre à quelles menaces ils sont confrontés.



Pourquoi se tenir aux côtés de l'Ukraine

par

Tom G. Palmer



Tom G. Palmer est Docteur en Sciences Politiques (Univ. d'Oxford). Actuellement vice-président exécutif des programmes internationaux pour *Atlas Network*, son dernier ouvrage publié (en collab. avec Matt Warner) est *Development with Dignity: Self-Determination, Localization, and the End to Poverty* (Routledge, 2022). Il est également chercheur associé au *Cato Institute*. En 2022, il s'est rendu fréquemment en Ukraine pour y livrer médicaments et nourriture et contribuer à l'aide humanitaire.



Quelles sont les images les plus révélatrices de l'attaque russe contre l'Ukraine ? Des cadavres retrouvés les mains liées dans le dos. Des corps décapités et démembrés présentant des signes évidents de torture. Les hôpitaux, les immeubles résidentiels et les jardins d'enfants bombardés. Des voitures particulières avec le mot « Enfants » peint de tous côtés que l'on retrouve pourtant criblées de balles de mitrailleuses.

Qu'est-il arrivé aux soldats qui ont perpétré ces tortures, ces décapitations, ces démembrements, ces exécutions ; qui ont délibérément ciblé les civils et commis bien d'autres crimes de guerre encore ? La réponse du Kremlin est édifiante : le 18 avril – bien deux semaines après que des preuves indéniables des crimes de guerre russes aient été rendues publiques – les soldats qui avaient perpétré les exécutions et les tortures à Bucha – la 64e brigade détachée de fusiliers à moteur –, ont été officiellement félicités et promus dans leurs fonctions par le président Poutine pour « l'héroïsme et la bravoure collective, le courage et la fermeté dont a fait preuve le personnel de la brigade dans les opérations de combat pour la protection de la patrie et des intérêts de l'État dans le contexte d'un conflit armé ».

On le voit, les crimes de guerre ne sont pas une aberration pour la Fédération de Russie ; ils sont partie intégrante de la politique officielle. Ils ne sont pas punis, mais récompensés, félicités, loués et donnés en exemple à tous ceux que la Fédération de Russie a envoyés sur le champ des opérations, qu'il s'agisse de soldats sous contrat, de conscrits ou de mercenaires du groupe Wagner, de djihadistes tchéchènes ou des membres de divers gangs criminels organisés par le Kremlin et envoyés pour tuer des Ukrainiens. Les pillages et les actes cruels d'un extrême sadisme ne sont pas des « anomalies », mais le mode opératoire de cette intervention. Ils font partie du « deal ». Ainsi, entre fin février et mi-mai 2022, Mediazona a pu comptabiliser 58 tonnes de colis provenant des pillages qui étaient expédiés vers la Russie depuis une poignée de villes situées en Biélorussie ou en Russie, près de la frontière ukrainienne. Il existe également des séquences vidéo piratées montrant des soldats russes dans des bureaux de poste expédiant des marchandises et se félicitant de ce qu'ils avaient pillé. Pas étonnant que les Européens de l'Est qui ont connu la conquête et l'occupation russes parlent



« d'hordéisme » pour expliquer le principe de fonctionnement de l'armée russe. Les amateurs du *Seigneur des Anneaux* comprendront également pourquoi les Ukrainiens appellent l'armée russe l'armée des « Orques ».

Alors à qui la faute ?

Qui porte la responsabilité de cette invasion ? On pourrait penser que la réponse à cette question relève de l'évidence. Pourtant, dans le monde complexe de la géopolitique, les réponses divergent. Il y a tout d'abord la réponse du gouvernement russe qui est le seul à affirmer que c'est l'Ukraine qui a attaqué la Russie. La porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, Maria Zakharova, a été dès le début on ne peut plus clair à ce sujet : « la Russie n'a pas déclenché une guerre, elle y met fin ». Le mensonge, toutefois, est trop évident pour être pris au sérieux par quiconque n'est pas soumis au monopole médiatique du Kremlin et à sa propagande.

La faute à L'OTAN ?

Plus subtile sans doute se veut la réponse apportée par certains intellectuels qui, à l'instar de John Mearsheimer de l'Université de Chicago, admettent que la guerre a été déclenchée par la Russie en 2014 et s'est intensifiée en 2022, mais soutiennent cependant que c'est l'OTAN qui a provoqué la guerre en se présentant elle-même avec l'Ukraine à ses côtés comme une menace pour les intérêts stratégiques du Kremlin. Dans un essai paru en 2014 dans *Foreign Affairs*, Mearsheimer livre sa version des faits que nous pouvons résumer ainsi :

Suite au « renversement illégal » et au « coup d'État » contre le Président pro-Kremlin de l'Ukraine, Viktor Ianoukovitch, le Président Poutine (qui selon lui est « un stratège de premier ordre ») a envahi l'Ukraine. L'invasion n'était donc qu'une « réaction spontanée à l'éviction de Ianoukovitch ».



Cette lecture des faits est cependant peu crédible. La vérité est sans doute que Ianoukovitch n'a pas été chassé ni renversé puisque, avant qu'il ne quitte la capitale, un accord venait d'être signé pour mettre fin au conflit qui opposait son gouvernement et les manifestants. C'est donc de son plein gré que l'ex-Président a quitté son pays. La thèse d'une « réaction spontanée » de la Russie est par ailleurs difficilement réconciliable avec le fait que soldats, uniformes, camions et autres équipements dont les marquages les identifiaient comme des forces militaires russes avaient été soigneusement retirés, se trouvaient, de façon fort commode, déployés en Crimée. Ou encore le fait que les forces Berkut de Ianoukovitch – qui ont tué tant de manifestants –, ainsi que d'autres forces de sécurité se soient retirées de Kiev *avant* que Ianoukovitch ait signé l'accord convenant d'un règlement politique à la crise. La chronologie des événements a son importance. Le jour de sa fuite, le Président Ianoukovitch, après s'être entretenu avec Moscou et après le départ de ses forces spéciales, a signé l'accord puis, s'étant arrangé pour faire détruire des documents qui se trouvaient chez lui, est parti pour Kharkiv puis de là vers la Russie, laissant tous les bâtiments gouvernementaux, y compris sa résidence personnelle, complètement sans surveillance. Il pensait en agissant ainsi que ces bâtiments seraient pillés et brûlés, ce qui lui aurait fourni un prétexte idéal pour son retour accompagné d'une force armée suffisamment forte pour rétablir l'ordre.

Malheureusement pour lui, les événements ne se sont pas déroulés exactement comme il l'avait planifié. De nombreux documents ont été sauvés qui, jetés dans le lac artificiel à côté de sa maison, ont été repêchés par des volontaires et astucieusement séchés dans le sauna de la maison. En fait, aucun pillage n'a eu lieu et l'opulent palais, financé par la corruption de Ianoukovitch, est aujourd'hui une attraction pour des dizaines de milliers d'Ukrainiens qui font patiemment la queue pour constater à quoi ont servi les impôts qui leur avaient été extorqués. Ce qui devait être pillé et saccagé ne l'a pas été et est aujourd'hui transformé en « musée de la corruption ».

Mais laissons de côté les affirmations erronées sur le départ forcé de Ianoukovitch pour revenir à notre argument principal. En 2014,



Mearsheimer – et il n'était pas le seul — affirmait donc que les manœuvres du Kremlin étaient « des réactions spontanées ». Or, si l'on pouvait voir les choses ainsi depuis Chicago, ce n'est pas ainsi que le voyaient celles et ceux qui avaient négocié et signé un accord politique qui aurait maintenu Ianoukovitch au pouvoir, ni celles et ceux qui avaient vu – ainsi que nous le rappelions plus haut – la police anti-émeute du régime monter à bord des bus d'évacuation *avant même* que l'accord fut signé, ni celles et ceux qui étaient agressés par les milliers de « petits hommes verts » jaillissant hors de la base militaire russe de Crimée. Naturellement, le Kremlin nia avec véhémence que les troupes d'invasion étaient russes, et l'ambassadeur de Russie auprès de l'Union européenne, Vladimir Chizhov, déclarait sans sourciller : « Il n'y a aucune troupe ; pas de troupes russes en tous les cas. » De même, interrogé sur la présence de troupes russes en Ukraine, Sergueï Choïgou, ministre de la Défense de Poutine, répondait : « Absolument [pas], vous plaisantez ! ». Poutine lui-même insistait sur le fait qu'il s'agissait là de « forces locales d'autodéfense » qui se procuraient leurs « uniformes d'apparence russe » et leur équipement, y compris des mitrailleuses et des lance-grenades, dans des surplus militaires locaux ! Du pain béni pour ceux qui soutenaient que la Russie était menacée. Ainsi, Mearsheimer pouvait-il affirmer qu'avant le 22 février 2014, « il n'y a pratiquement aucune preuve que [Poutine] était déterminé à prendre la Crimée, et encore moins un autre territoire ukrainien ». Pourtant, un an plus tard, Poutine lui-même confessait :

« J'ai donné des ordres au ministère de la Défense – pourquoi le cacher ? – d'y déployer des forces spéciales du GRU (renseignement militaire) ainsi que des marines et des commandos afin de renforcer la sécurité de nos installations militaires en Crimée. »

Si les certitudes de Mearsheimer sur la « spontanéité » de la réaction du Kremlin sont donc déplacées, sa thèse principale ne s'en trouve pas pour autant ébranlée, car il a, du moins le croit-il, un solide argument de secours : L'« expansion » de l'OTAN et de l'Union européenne avait déjà atteint les frontières de la Russie ce qui faisait craindre au Kremlin que cette « expansion » ne s'étende à l'Ukraine.



Avant de voir si cela peut effectivement avoir causé l'invasion russe, il convient de s'arrêter sur l'utilisation qui est faite ici du terme « expansion ». La Russie a réalisé sa propre expansion de manière très directe ; l'armée russe conquière des territoires, passe les populations locales au fil de l'épée, importe des colons russes et met en place un pouvoir d'État centralisé sur le territoire et le peuple conquis. C'est ainsi qu'ont procédé par le passé les princes de Moscovie, les tsars, les Commissaires, et c'est ainsi que procède à présent Poutine. Les peuples d'Asie centrale, du Caucase, de Bessarabie, de Biélorussie et de Pologne, des pays baltes, de Finlande et d'Ukraine ont connu à diverses époques cette tendre fraternité du Kremlin. Ces dernières années, nous avons vu la Fédération de Russie, héritière de cette longue histoire d'expansion, occuper par la force des territoires en Moldavie, en Géorgie et en Ukraine et imposer par la violence des institutions étatiques russes prédatrices sur le territoire et la population locale.

Voyons à présent ce qu'il en est de « l'expansion » de l'OTAN ; de toute évidence une tout autre affaire. Depuis la chute de l'URSS, les vagues d'« expansion de l'OTAN » ont eu lieu pour donner suite à des élections ouvertes qui se sont déroulées après des débats prolongés au sein de nations démocratiques dotées de régimes multipartites et de médias libres. Et ce n'est qu'après les élections que les gouvernements concernés ont demandé à être admis dans une alliance défensive. Cette succession historique de délibérations démocratiques n'a pourtant pas empêché Mearsheimer d'affirmer que l'Union européenne et l'OTAN « marchent vers l'est ». Mais si la référence à « une marche » est d'une quelconque utilité – et elle semble en l'état plus trompeuse qu'utile – ce serait pour dire que les pays d'Europe centrale et orientale ont « marché vers l'ouest ». Cela montrerait clairement qu'ils cherchaient avant tout à échapper à la menace du Kremlin.

Les débats sur l'adhésion à l'OTAN ont été ouverts, démocratiques et solides. À la suite de ces débats et après délibération, quatorze gouvernements démocratiques ont choisi de rejoindre l'OTAN après la dissolution de l'URSS. Ceux qui avaient une frontière commune ou étaient proches de la Russie étaient les plus clairement motivés par la crainte de l'expansion russe. C'est indéniable. Poutine – le « stratège de



premier ordre » à en croire John Mearsheimer – a même réussi à pousser la Suède et la Finlande, deux pays traditionnellement non-alignés, à renoncer à des décennies de neutralité et engager un processus d'adhésion à l'OTAN. Ils ne le font évidemment pas pour avoir accès à de meilleurs soins dentaires ou aux programmes de fidélité des compagnies aériennes, mais bien parce qu'eux aussi craignent l'expansion russe. Parler d'une « expansion » de l'OTAN est donc trompeur. L'OTAN ne conquiert pas, n'absorbe pas ni n'annexe des territoires ou des pays, mais accepte en son sein des gouvernements qui ont librement décidé de rejoindre une alliance de défense mutuelle.

Mais revenons au sujet principal. Poutine a-t-il oui ou non ordonné l'invasion en 2014 et l'escalade en 2022 parce que la Russie était menacée par l'OTAN ? Mearsheimer sans hésitation – mais il n'est malheureusement pas une voix isolée en Occident – répond par l'affirmative et, afin d'éviter d'avoir à fournir la moindre preuve de l'existence d'une menace pour le territoire russe, il précise immédiatement que « ce sont les Russes, pas l'Occident, qui décident en définitive de ce qui constitue une menace pour eux ». En d'autres termes, l'absence d'un iota de preuve que l'OTAN représenterait une menace pour le territoire russe peut être balayée, simplement parce qu'aucune preuve objective n'est nécessaire : Si Poutine dit que c'est une menace et si sa machine de propagande crée la croyance qu'une menace est présente, alors il y a menace ! Et tout groupe ou État identifié comme « menaçant » porte l'entière responsabilité de cette situation. Pourquoi ? Parce que certains ont affirmé qu'ils constituaient une menace ! Il est difficile de construire un ordre international stable et pacifique sur des fondations de ce type ; mais très facile de justifier un expansionnisme dictatorial...

Aucune personne raisonnable – pas même Mearsheimer – ne croit que l'OTAN a souhaité ou est susceptible de souhaiter envahir ou annexer le territoire russe. C'est absurde. Donc, s'il n'y a pas de menace territoriale, quelle pourrait être la menace ? C'est là que les choses deviennent intéressantes et que, une fois encore, Mearsheimer se trompe et interprète de travers la politique du Kremlin.



En 2014, après l'invasion initiale, l'occupation et l'annexion, il écrivait avec insistance que Moscou avait certainement « intérêt à avoir une Ukraine prospère et stable sur son flanc ouest » et qu' « une Ukraine prospère mais neutre » ne « menacerait pas la Russie ». Quand, à quel moment de l'histoire le Kremlin a-t-il cherché à avoir des voisins « prospères et stables » ? Cela nous amène à la véritable menace que le Kremlin perçoit – et qui n'est pas celle envisagée par Mearsheimer qui préfère en rester à l'idée que les Russes « décident de ce qui constitue une menace pour eux ». La menace que le Kremlin redoute avant tout n'est pas l'annexion de son territoire, mais la simple existence d'un voisin prospère et stable sur le territoire de l'ex-Union soviétique ; car cette présence est de nature à déstabiliser le pouvoir de Poutine. L'Ukraine a « provoqué » Poutine en n'étant pas la Biélorussie, un État appauvri, branlant et faible, dirigé par un dictateur.

Pourquoi l'invasion et le génocide ?

Pourquoi Poutine a-t-il décidé d'attaquer l'Ukraine ? Il nous l'a dit lui-même assez directement. Certes, il a affirmé que l'OTAN menace la Russie, mais sans apporter aucune preuve. Il a encore dit que l'Ukraine est sous l'emprise de « nazis », mais là encore sans l'ombre d'une preuve. Il a également affirmé que les Russes du Donbass étaient victimes d'un génocide : pure allégation toujours sans preuve. Plus intéressant est le fait qu'il reprenne maintes fois une explication qui, elle, ne nécessite aucune preuve car sa véracité est établie du simple fait que c'est lui qui l'affirme. Il a dit clairement, en particulier en juillet 2021, que les Ukrainiens et les Russes sont « un seul peuple ». Peu importe ce que les Ukrainiens en pensent, car ils n'ont pas leur mot à dire. Ils sont revendiqués comme faisant inextricablement partie du « monde russe », un terme désignant une idéologie que Poutine a développée pour faire avancer sa dictature. En 2013, Poutine opposait déjà les États-Unis prétendument matérialistes à une Russie prétendument spirituelle, car « les Russes ont des ambitions différentes, bien plus élevées, d'une nature plus spirituelle. Il s'agit plus de notre relation à Dieu. Nous avons une vision différente de la vie ». (On s'interroge effectivement : à quel



point la vision de la vie doit être plus spirituelle à bord de l'un de ces impressionnants méga-yachts dont les copains de Poutine sont si friands.) Toujours en 2013, avant l'invasion et l'annexion de certaines parties de l'Ukraine, il déclarait encore que Ukrainiens et Russes « sont un même peuple »,

Parce que nous avons les mêmes fonts baptismaux de Kyivan dans le Dniepr ; nous avons certainement des racines historiques communes et des destins communs ; nous avons une religion commune, une foi commune ; nous avons une culture, des langues, des traditions et des mentalités très proches... Bien sûr, nous avons nos propres particularités et notre propre coloration ethnique. Soit dit en passant, la culture ukrainienne, la langue ukrainienne, les danses et la musique – tout cela est merveilleux. Pour ma part, j'en tire toujours un grand plaisir.

Mearsheimer n'avait-il pas raison de penser que le véritable désir de Poutine était que ce voisin, qui ne faisait qu'un avec la Russie, soit indépendant, prospère et stable ?

Le fait est que Poutine considère qu'une Ukraine indépendante, démocratique, prospère et stable constitue en soi une menace, non pour la Russie, mais pour son pouvoir. Comme Vladimir Klitschko l'a écrit dans le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* en mai dernier, « Pour le régime impérialiste russe, notre existence même est une provocation parce que nous sommes une démocratie. »

L'existence d'un régime prospère, stable et démocratique sur le territoire de leur ancien empire insupporte Poutine. C'est pour cette raison qu'il a appelé à la « dénazification » de l'Ukraine, le pays voisin dont l'actuel président juif russophone a été élu lors d'une élection serrée qui l'opposait à un chrétien. L'Agence de presse russe a publié un article qui explique en des termes très clairs ce que signifie la « dénazification ». Dans un article intitulé « Que devrait faire la Russie avec l'Ukraine ? » son auteur dévoile la logique de la « dénazification » :

L'Ukraine actuelle, nazifiée, se caractérise par son aspect informe et son ambivalence qui lui permettent de travestir le nazisme en une aspiration à « l'indépendance » et à un développement (en réalité, à une dégradation) suivant le modèle « européen » (occidental, pro-américain) et d'affirmer qu'« il n'y a pas de nazisme » en Ukraine, « seulement quelques incidents



sporadiques ». De fait, il n'y a pas de parti nazi d'importance, pas de Führer, pas de lois franchement raciales (si ce n'est une version édulcorée sous la forme de répressions contre la langue russe). Résultat : pas d'opposition ni de résistance contre le régime.

Les Ukrainiens, avec leur gouvernement pluraliste, multipartite et démocratique et leur président juif, auraient habilement déguisé leur nazisme en « aspiration à » l'indépendance et au développement. Des nazis très intelligents, en effet. Quant aux affirmations selon lesquelles il y aurait eu un génocide à l'encontre des russophones dans la région du Donbass, que des enfants russes ont été crucifiés par les nazis ukrainiens, etc., aucune preuve, une fois encore, n'a jamais été avancée pour appuyer ces affirmations. Pourtant, à suivre la logique de Mearsheimer, « ce sont les Russes, pas l'Occident, qui décident au bout du compte de ce qui constitue une menace pour eux ». Les fausses histoires d'enfants crucifiés et de génocide contre les Russes « comptent » tant que c'est le Kremlin qui le dit...

Poutine, le stratège de premier ordre, a fait tout ce qu'il fallait pour que l'Ukraine ne fasse plus jamais partie de l'empire russe. Comme me le disait en août dernier un client alors que j'avais du mal à commander mon repas en ukrainien, « vous n'êtes pas le seul ; la moitié de l'Ukraine apprend l'ukrainien maintenant ».

Pourquoi Mearsheimer a-t-il si mal interprété Poutine ?

Le professeur Mearsheimer est un homme savant et intelligent. Comment a-t-il pu passer à côté de l'évidence ? S'il cite de façon sélective c'est parce qu'il est aveuglé par un cadre théorique qui exclut tout ce qui ne rentre pas dans ses catégories. Dans un ouvrage intitulé *International Security*, celui qui se décrit lui-même comme un « réaliste » décrit les relations internationales comme « une course sans relâche pour la sécurité avec, toujours en arrière-plan, la possibilité d'une guerre ». Il insiste, dans un style réaliste, sur le fait que les États agissent toujours pour servir ce qu'ils perçoivent comme étant leur propre intérêt. Il insiste également, et de manière contradictoire, sur le fait que lorsqu'un État n'agit manifestement pas selon son intérêt, il « devrait » rectifier sa



conduite. Si l'attrait de la théorie « réaliste » est l'affirmation robuste selon laquelle les États agissent toujours d'une certaine manière, le véritable tour de passe-passe consiste à introduire l'affirmation *normative* sur ce qu'ils « devraient » faire. C'est ce glissement qui a propulsé à la notoriété le Professeur Mearsheimer. Or, si l'on peut admettre la perspicacité et la sagesse de nombreuses observations qu'il a formulées, on ne peut que déplorer cette forme de réalisme qui le conduit à rejeter tout rôle moteur pour l'idéologie. Il n'y a pas de place pour cette dernière, sauf lorsqu'il s'agit d'exprimer un désaveu à l'égard des démocraties libérales. Et pourtant ! Comment comprendre la Seconde Guerre mondiale sans considérer le rôle joué par les engagements idéologiques – le national-socialisme, le communisme, le fascisme, le nationalisme, la démocratie libérale, etc. ?

Mearsheimer considère « l'institutionnalisme libéral » comme une théorie concurrente de l'ordre international et le rejette. Mais ce rejet repose sur une analyse trop superficielle. Au cœur de l'institutionnalisme libéral se trouve l'interconnexion pacifique entre les nations grâce à la liberté du commerce. La croissance massive du commerce international a certainement coïncidé avec un déclin de la guerre entre les nations dont les économies sont intégrées. Des politologues comme Erik Gartzke (dans *The Capitalist Peace*) ou Patrick McDonald (dans *The Invisible Hand of Peace : Capitalism, the War Machine and International Relations*) l'ont solidement démontré. Le qualificatif « libéral » dans « institutionnalisme libéral » est important, car parmi les prémisses du libéralisme figurent la propriété et la liberté d'échanger. Les recherches de Patrick McDonald montrent bien que les relations commerciales importent peu pour les économies dominées par l'État, car en général « des niveaux plus élevés de propriété publique augmentent la probabilité d'un conflit militaire » et « des quantités plus élevées de propriété privée dans une économie nationale favorisent les opportunités d'interactions pacifiques », tandis que « des barrières réglementaires plus faibles au commerce ont réduit la probabilité que les États s'engagent dans un conflit militaire ». La paix du libre-échange, élément central de l'institutionnalisme libéral, est tout simplement ignorée par Mearsheimer. Le commerce est un bon indicateur de



relations pacifiques quand il prend place entre des états libres, mais pas lorsqu'il implique des économies dominées par l'État telles que celles contrôlées par Poutine, dans lesquelles des entreprises d'État géantes, à l'instar des Gazprom, Rosneft et Transneft, sont gouvernées par les décisions d'un même homme – Vladimir Poutine – qui exerce un pouvoir dictatorial absolu sur l'armée comme sur les autres organes de l'État.

A en croire Mearsheimer, la discussion autour des valeurs libérales de démocratie, de pluralisme et d'économie de marché est hors sujet puisque

« d'un point de vue analytique, le réalisme ne fait pas de distinction entre les 'bons' États et les 'mauvais' États, mais les traite essentiellement comme des boules de billard de tailles variables. Dans la théorie réaliste, tous les États sont contraints de rechercher le même objectif : une sécurité relative maximale. »

Mearsheimer défend cette simplification analytique en insistant sur le fait que « le réalisme cherche simplement à expliquer comment le monde fonctionne ». En choisissant ce point de vue, cependant, il choisit de fermer totalement les yeux sur le rôle que l'idéologie peut jouer dans la détermination de ce qui est « dans l'intérêt du pays », rejetant du même coup les principes méthodologiques fondamentaux des sciences sociales, principes que l'historien Parker T. Moon évoquait ainsi dans son étude *Imperialism and World Politics* :

Le langage obscurcit souvent la vérité. Plus souvent qu'on ne le croit, nos yeux sont empêchés de voir les faits des relations internationales tels qu'ils sont par des jeux de langue. Quand on utilise la monosyllabe simple « France », on pense à la France comme une unité, une entité. Lorsque, pour éviter des répétitions maladroitement, nous utilisons un pronom personnel pour désigner un pays – lorsque nous disons par exemple « la France a envoyé ses troupes à la conquête de Tunis » – nous imputons non seulement une unité mais une personnalité au pays. Les mots eux-mêmes cachent les faits et font des relations internationales un drame glamour dont les nations personnalisées sont les acteurs, et nous oublions trop facilement les hommes et les femmes en chair et en os qui en sont les véritables acteurs. Les choses seraient tellement différentes si nous n'avions pas de mot tel que « France », et que nous devions dire à la place : trente-huit millions d'hommes, de femmes et d'enfants aux intérêts et croyances très divers, habitant 565 000



kilomètres carrés de territoire ! Ensuite, nous serions conduits à décrire l'expédition de Tunis avec plus de précision en des termes qui pourraient ressembler à ceci : "Quelques-uns parmi ces trente-huit millions de personnes ont envoyé trente mille autres pour conquérir Tunis." Cette façon de présenter les faits suggère immédiatement une question, ou plutôt une série de questions : Qui sont les "quelques-uns" ? Pourquoi ont-ils envoyé les trente mille à Tunis ? Et pourquoi ces derniers ont-ils obéi ?

Le choix d'une approche « réaliste » fait qu'il est beaucoup plus difficile de se poser ce type de questions pourtant fondamentales. Si nous devons postuler que « les États » agissent toujours pour garantir « leurs intérêts », nous nous interdisons de voir les conflits importants qui se déroulent au sein même des structures étatiques et ne sommes plus en mesure d'élucider de nombreux cas de conflit et de coopération à l'international. Les États ne sont pas des acteurs unitaires, mais des assemblages complexes de personnes, de pouvoirs et de relations. Un décideur public dans un État peut très bien promouvoir ses propres intérêts aux dépens des intérêts du reste des concitoyens et de l'ordre social plus large sur lequel il règne. Poutine peut sacrifier la sécurité et le bien-être du peuple russe à son propre désir illimité de s'accrocher au pouvoir. Les États ne ressemblent pas tant à des boules de billard compactes qu'à des nuages d'intérêts en interaction permanente, qui parfois vont dans le même sens et parfois dans des directions opposées.

Ce que Poutine considère comme essentiel à la sécurité de son État russe n'est peut-être pas ce que d'autres Russes considèreraient comme essentiel. Mais dans la dictature qu'il a construite, c'est lui qui décide de l'usage de la force et, contrairement au postulat de Mearsheimer, Poutine a clairement fait savoir par ses paroles et ses actes, depuis au moins 2006, qu'il ne voit aucun « intérêt à avoir un voisin prospère et stable ». Croire le contraire relève du fantasme.

Ajoutons encore une chose. L'engagement du soi-disant humble et entêté Mearsheimer à « expliquer le fonctionnement du monde » en évacuant toute considération du bien et du mal, du « bon » et du « mauvais », est rompu dès lors qu'il entend préciser la façon dont « les États devraient toujours agir », c'est-à-dire selon lui, agir comme s'il n'y avait pas de différence entre le juste et l'injuste, le bien et le mal. En



pratique, cette mise en garde ne peut être dirigée que contre les États dont les politiques sont susceptibles d'être influencées par de telles considérations, à savoir les démocraties libérales.

La Russie est loin d'être une démocratie libérale. C'est une dictature avec un penchant pour la violence sans appel qui réprime la dissidence, manipule les élections et terrorise, exile ou tue ses opposants. (Les détracteurs de Poutine meurent de nombreuses façons, mais le poison semble être la technique préférée.) Poutine a envahi et occupé de nombreux pays dans le passé. Si on ne l'arrête pas, il est probable qu'il continuera. Il a violé de manière flagrante des traités internationaux, notamment le mémorandum de Budapest de 1994 relatif à l'adhésion de l'Ukraine au Traité international sur la non-prolifération des armes nucléaires, par lequel l'Ukraine renonçait aux armes nucléaires en échange d'une garantie russe « de respecter l'indépendance et la souveraineté ainsi que les frontières existantes de l'Ukraine ». Il récompense ouvertement le pillage, le viol et le massacre des populations civiles.

Poutine est publiquement attaché à l'idéologie du « monde russe », qui embrasse et revendique l'autorité sur tous ceux qui vivent en Russie, ou qui parlent russe, ou qui vivent dans des régions autrefois dominées par la Russie. C'est une idéologie expansionniste qui présente plus que des similitudes superficielles avec les doctrines qui ont conduit un autre État expansionniste à envahir l'Ukraine au cours du siècle précédent. Malgré les affirmations manipulatoires réitérées du Kremlin selon lesquelles « ce sont les Ukrainiens les vrais nazis », l'idéologie du Kremlin, bien que n'englobant certainement pas tous les éléments du National-Socialisme, adopte une vision du monde similaire en particulier sur la nécessité de dominer « les grands espaces » (un *Großraumordnung* international, pour reprendre les termes de Carl Schmitt, le théoricien du droit international du Troisième Reich), quitte à piller, ravager et commettre le génocide. Ils ont copieusement puisé, pour ainsi dire, dans les règles du jeu qui se déroula dans les années 1930, où l'un des objectifs – l'impératif – consistait à défendre les camarades de la même ethnie (*Volksgenossen*) vivants dans les États voisins, ce qui justifie invasion, conquête, annexion et purification.



Que l'État russe soit génocidaire est un fait établi clairement, non seulement par les exécutions et les fosses communes, mais aussi par l'enlèvement de dizaines de milliers d'enfants ukrainiens qui seront élevés en Russie par des institutions ou des familles russes, où ils seront russifiés, en violation de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide qui énumère parmi les critères suffisants du génocide « le transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe ».

En réponse à l'invasion massive lancée le 24 février dernier, Mearsheimer a repris son récit selon lequel l'abandon du pays par l'ancien président Ianoukovitch faisait suite à un « coup d'État » et a réitéré son affirmation selon laquelle la prise de la Crimée par Poutine était « une décision impulsive ». Plus récemment encore, dans un article de 2022 paru dans *The Economist* et donc destiné à un public mondial de leaders d'opinion, Mearsheimer a nié que l'OTAN soit une alliance défensive, sans pour autant étayer son affirmation par des preuves. Le langage qu'il utilise est assez révélateur de la manière subtile dont il nie sans rien réfuter :

Selon un récent document de l'OTAN envoyé aux dirigeants russes, « l'OTAN est une alliance défensive et ne représente aucune menace pour la Russie ». Les preuves dont nous disposons contredisent ces affirmations. Mais, pour commencer, la question qui se pose n'est pas celle de savoir quels sont, selon les dirigeants occidentaux, le but ou les intentions de l'OTAN ; mais de savoir comment Moscou interprète les actions de l'OTAN.

Notez bien la façon dont Mearsheimer invoque des « preuves disponibles » sans en proposer aucune. Et ce qu'il propose « pour commencer » n'est pas plus suivi d'argument ni de preuve et son « point de départ » revient à dire que ce qui constitue une menace ne peut en aucun cas être déterminé par des critères objectifs ou des preuves, car c'est une question qui relève exclusivement de l'appréciation du Kremlin. Dès lors que reste-t-il à démontrer puisque le Kremlin a clairement indiqué que la simple existence à ses frontières d'un pays qui aspire à l'indépendance et à une « voie européenne » de développement constitue *ipso facto* une menace. L'Ukraine menace le Kremlin parce



qu'elle illustre ce qu'il est possible de réaliser dans un État post-soviétique et pour aucune autre raison.

Ce à quoi nous assistons n'est pas simplement un choc entre boules de billard, mais un affrontement de valeurs et de principes fondamentaux. Poutine règne sur un État génocidaire et agressif qui sème des cadavres torturés dans son sillage. Prudence et précaution sont nécessaires pour se défendre contre de tels prédateurs, comme est nécessaire une compréhension lucide de ce qui se passe. Une dictature hyper-nationaliste a attaqué une démocratie pluraliste, non pas parce que le dictateur craignait une quelconque perte de territoire ou parce qu'il voyait une menace pour la sécurité du pays qu'il dirige, mais parce qu'il perçoit l'existence de cette démocratie libérale comme une menace pour son emprise personnelle sur le pouvoir.

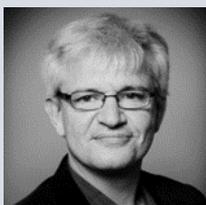
Ceux qui souhaitent un monde plus pacifique, plus libre et plus prospère doivent se tenir aux côtés des victimes, non des agresseurs criminels. Les gens raisonnables peuvent diverger sur la meilleure façon d'agir en ce sens, mais si aucune action n'est engagée, les jours de la démocratie libérale sont sûrement comptés. Car, à suivre la logique de Mearsheimer, toute démocratie peut être une menace pour une autocratie par sa simple existence et, par conséquent, sera tenue pour responsable de l'agression menée contre elle. Prochaine étape : Estonie, Lituanie, Lettonie, Taïwan.



Réflexions d'un promeneur climatique à la recherche de la Raison perdue (suite)

de

Erwan Queinnec



Erwan Queinnec est diplômé de Sciences Po Paris et docteur en sciences de gestion. Il est maître de conférences des universités depuis 1998 (Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité). Ses travaux de recherche portent sur l'économie et le management des organisations sans but lucratif (notamment les ONG humanitaires) et des organisations médico-sociales.



Partie 2 :

Quelques considérations sur l'épistémologie, l'économie et la politique du climat¹

La climatologie n'est pas tout à fait une science comme les autres, en ce que dès la création du GIEC, elle déborde de son lit scientifique pour investir le champ politico-militant : « quatre groupes participent activement au cadrage de la question climatique : les journalistes scientifiques et d'environnement, les scientifiques du climat, les services d'État chargés de ce problème (...) et les ONG environnementales... »². Cela vient de ce que, tandis que la science tire historiquement son crédit social de sa contribution au progrès technologique, la climatologie dérive le sien d'un projet d'ingénierie sociale porté par les gouvernements et les institutions internationales : la « décarbonation » des économies, particulièrement en Europe.

C'est pourquoi le giécisme est une fusée normative à trois étages. Il ne lui suffit pas d'entériner que le CO₂ réchauffe la planète, proposition que l'on doit tenir pour plausible. Il faut encore que l'impact de ce réchauffement soit catastrophique. Et enfin, que la politique publique y puisse quelque chose. Le premier étage, on l'a vu, est celui de la climatologie *mainstream*, selon laquelle un excès de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère contribue à un réchauffement dangereux de la planète. Le second étage est celui de l'extension du « carbocentrisme » à l'analyse socio-économique. Le troisième étage est celui de la capacité de la politique publique à décarboner les économies. Ainsi, quand bien même les pieds du colosse climatique ne seraient pas faits d'argile, sa réputation de colosse pourrait être surévaluée.

¹ La première partie de ces *Réflexions* a été publiée dans le numéro 17, été 2022.

² Hélène Guillemot (2014), « Les désaccords sur le changement climatique en France : au-delà d'un climat bipolaire », *Natures, Sciences Sociétés*, 22, p. 343.



Dans la suite, on évoquera donc quelques considérations d'ordre épistémologique, économique et politique opposables à la puissance présumée du dogme climatique.

1. Quelques considérations épistémologiques : la controverse climatique

Comme je le précise dans l'essai béotien que je consacre à la physique du climat, je n'ai trouvé qu'un seul travail francophone explicitement dédié à la controverse climatologique ; il s'agit d'une thèse de doctorat en sociologie qui a été soutenue face à un jury comprenant le climatologue *mainstream* Jean Jouzel³.

La controverse climatique renvoie schématiquement à deux niveaux d'analyse : un niveau circonscrit à la dimension strictement scientifique et un niveau plus partisan, qu'incarnent les travaux sur le « consensus » produits par quelques chercheurs en sciences économiques et sociales.

1.1. La controverse strictement scientifique :

Le premier niveau d'analyse est strictement scientifique. Schématiquement, les controverses relatives au forçage radiatif forment la ligne de démarcation entre théorie *mainstream* (giécisme) et hétérodoxie (solarisme et/ou tenants de la variabilité naturelle) ; mais en France, la recherche « solariste » (spécialisée dans l'interaction soleil-climat) serait réticente à entrer dans le débat climatique, pour des raisons d'ordre personnel et institutionnel qui peuvent se comprendre (Scotto d'Apollonia, 2014, p. 466-468)⁴. Les controverses et incertitudes

³ Lionel Scotto d'Apollonia (2014), « Les controverses climatiques : une analyse socioépistémique », thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Valéry, Montpellier III.

⁴ J'ai identifié des réticences comparables à propos des États-Unis. Cela viendrait en partie d'un processus de recherche plus lent, aux résultats moins spectaculaires.



relatives aux conséquences climatiques du réchauffement posent moins de problèmes d'identification puisqu'elles transparaissent du résumé technique du groupe de travail n°1 du GIEC (WG1). On peut cependant regretter que l'évaluation scientifique de cet organisme fasse plus clairement état des incertitudes – donnant lieu à jugements en probabilité – que des désaccords dont les « niveaux de confiance » semblent être le reflet. Cela vient de ce que, plutôt que de produire un état de l'art de la recherche climatologique, la vocation du GIEC est d'en fournir une évaluation à des fins d'action – voire de légitimation - politique⁵. Ce dessein n'affranchit pas ses rédacteurs d'un souci d'exactitude et de rigueur dont atteste le durcissement progressif des procédures de rédaction et relecture des fameux rapports. Mais il participe d'une science experte – dédiée au conseil – plutôt que savante – dédiée à l'exhaustivité des connaissances – conformément, d'ailleurs, au tour pris par la recherche dans maintes disciplines scientifiques.

Il faut le redire : une science sans controverse n'est pas une science (au mieux, une religion sectaire). Dans chaque discipline, il existe des orthodoxes et des hétérodoxes et il n'est pas rare que l'orthodoxie d'hier devienne l'hétérodoxie d'aujourd'hui, selon un processus d'évolution qu'a notamment mis au jour le philosophe Thomas S. Kuhn⁶. Le carburant de ce processus d'évolution est un hybride fait de curiosité et de doute. Les deux mènent au scepticisme, attitude cardinale du scientifique, dont nihilisme et dogmatisme sont les ennemis mortels : or, en matière climatique, on trouvera toujours à considérer qu'on ne sait rien, parce qu'on ne sait pas tout (nihilisme) et, symétriquement, à décider que l'on sait définitivement, au motif que cela repaît une envie de croire (dogmatisme).

⁵ C'est explicite dans la préface du résumé technique de WG1 (p. viii) : « Le rapport du Groupe de travail I est une évaluation, et non un inventaire ou un manuel de climatologie ».

⁶ Thomas S. Kuhn (1972), *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris.



1.2. La controverse envisagée par quelques travaux en sciences sociales

Le deuxième niveau d'analyse est celui de la controverse vue par certains travaux en sciences sociales. Celles-ci avalisent très largement le discours de climato-anxiété, quand bien même la science économique demeure prudente en la matière. De nombreux travaux en sciences sociales choisissent donc de donner valeur apodictique à la climatologie giéciste (dans tous ses aspects, y compris socio-économiques), sans naturellement être capables d'en juger sur le fond. Pour être pleinement crédible, un tel postulat réclame donc d'éliminer la possibilité même d'une controverse scientifique. Il s'agit de montrer que, tous les spécialistes étant d'accord quant au fait que « les émissions anthropiques de CO₂ réchauffent le climat (de façon préjudiciable) », cette sentence a la même valeur assertorique que « la Terre est ronde ».

Deux arguments-clés sont avancés à cette fin : celui des « marchands de doute » et celui du « consensus ». L'un et l'autre me semblent intéressants en ce qu'ils illustrent une tentation climato-totalitaire dont la résonance est respectivement politique et religieuse.

A. Les marchands de doute

Il s'agit du titre d'un ouvrage célèbre de Naomi Oreskes et Erik M. Conway (2010), historiens américains des sciences. Les auteurs montrent comment l'industrie du tabac d'une part, l'industrie pétrolière d'autre part, auraient financé des travaux scientifiques déficients dans le seul but de nuire aux thèses du tabac cancérigène et du CO₂ « réchauffant ». Les scientifiques ayant mené ces travaux hétérodoxes sont qualifiés de *contrarians* et les faits allégués à leur propos sont vraisemblablement exacts. Il s'agirait donc d'une des manifestations du nihilisme climatique⁷, inhérent à la transmutation d'une question scientifique en enjeu politique.

⁷ Terme que je préfère à celui de « négationnisme ». Ce dernier est plus souvent rencontré mais il me semble manquer de pertinence, voire de décence



En l'espèce, la motivation du discours *contrarian* est économique. Il s'agit de transformer l'argument scientifique en un outil de lobbying pro-pétrolier (pour ce qui concerne spécifiquement notre objet climatique), opposable aux politiques de décarbonation des économies. Il est évidemment possible – voire vraisemblable – qu'une partie de l'industrie pétrolière se soit livrée à cette manigance (peut-être même sincèrement, à une époque où la science climatique était moins avancée qu'aujourd'hui). Rappelons toutefois qu'une autre parade aurait pu être mobilisée par l'industrie pétrolière : l'investissement de ses substantiels bénéfices dans le développement et l'exploitation des énergies renouvelables, d'une part, la décarbonation de ses opérations, d'autre part. Les deux stratégies sont aujourd'hui largement en cours car elles relèvent de la dynamique normale de l'économie de marché.

Toujours est-il que pour Oreskes et Conway, les *contrarians* auraient le monopole de l'hétérodoxie. Et seraient, seuls, responsables de la politisation de la question climatique, comme si la contradiction apportée au paradigme giéciste ne pouvait s'entendre qu'au regard d'une logique de l'intérêt. La thèse centrale des marchands de doute est donc marxiste : les climatologues *mainstream* étant désintéressés, ils disent le vrai (et le bien). Les pétroliers étant menacés par la décarbonation énergétique, ils mentent au nom de leur intérêt de classe.

Dans son travail de thèse, Scotto d'Apollonia bat (impitoyablement) en brèche cette vision manichéenne des choses : (i) les *contrarians* « représentent un tout petit groupe, pas plus de dix aux États-Unis (...). Ce groupe activiste n'est donc pas représentatif de la communauté des chercheurs travaillant sur le climat » (2014, p. 287). (ii) la politisation de la question climatique est d'abord le fait des scientifiques *mainstream* : « la création du GIEC semble plus être le résultat d'une mobilisation de la communauté scientifique que d'une demande sociale. Il marque une évolution des rapports entre les sciences et la politique et explique sa nature hybride » (2014, p. 26). Non seulement la controverse climatique n'est pas réductible à une théorie du complot pétrolier mais

(rappelons que le négationnisme qualifie habituellement la remise en cause des crimes contre l'humanité commis par l'Allemagne nazie).



les scientifiques n'étant pas plus désintéressés que quiconque, l'institution du GIEC peut elle-même faire l'objet d'une analyse en termes stratégiques.

D'abord en faisant remarquer que l'hétérodoxie est toujours une position institutionnelle courageuse, *a fortiori* dans le cadre d'une recherche fréquemment financée sur appels d'offre à visées conformistes : l'indépendance d'esprit coûte généralement plus qu'elle ne rapporte. Or, l'originalité scientifique est une force d'innovation et de contrôle, à même de discipliner le monopole institutionnel de la science orthodoxe⁸ ; elle contribue donc à la vitalité de son écosystème. En France, l'association des climato-réalistes, qui regroupe plusieurs universitaires, remplit précisément cette fonction de surveillance de l'orthodoxie. Elle confronte le giécisme à un travail de vigilance critique dont celui-ci ne peut que bénéficier, ne serait-ce qu'au regard des opportunités de contre-offensive qu'il offre. C'est, sans surprise, ce que confirme un travail épistémologique relativement récent : la science hétérodoxe est un aiguillon de la concurrence épistémologique, favorisant le développement des connaissances⁹.

Le GIEC est-il, par ailleurs, une institution désintéressée ? La réponse est dans la question puisque celle-ci prend la forme d'un oxymore. Il est loisible d'envisager le GIEC tel un cas d'entrepreneuriat institutionnel, c'est-à-dire une organisation dédiée à la promotion de causes d'intérêt général ou catégoriel dans le champ socio-politique. Si les motivations d'un entrepreneur institutionnel peuvent être spirituelles, il est rare qu'elles ne s'accompagnent pas d'un soupçon de gratification temporelle. Grâce au GIEC, en effet, la climatologie jouit d'une reconnaissance académique convertible en généreux financements institutionnels et ses promoteurs en conçoivent un prestige pouvant éventuellement se monnayer au sein de cabinets de

⁸ Sur ce besoin de régulation, voir R. S. J. Tol (2010), "Regulating knowledge monopolies: the case of the IPCC", ESRI Working Paper, N° 350.

⁹ F. Janko, N. Moricz, J. P. Vancso (2017), "Is climate change controversy good for science? IPCC and contrarian reports in the light of bibliometrics," *Scientometrics*, juin, DOI 10.1007/s11192-017-2440-9.



conseil. C'est absolument irréprochable mais ce n'est pas « désintéressé ».

Pourquoi, justement, le GIEC est-il devenu le succès institutionnel que l'on sait ? Une partie de l'explication réside en l'activisme de ses fondateurs. Une autre partie vient, naturellement, d'un contexte politique favorable à la cause du climat, celui-ci suscitant l'intérêt institutionnel de la « communauté internationale » – le G7 et l'ONU – à la fin des années 1980. Les raisons de cet intérêt institutionnel sont diverses. Mais il est intéressant de noter que le climat arrive à point nommé pour renouveler une doctrine de l'aide au développement dont l'ONU, entre autres grandes institutions, s'est fait une vocation historique. Pendant les années de guerre froide (1945-1985, en gros), les pays riches investissent des sommes considérables dans des projets de construction d'infrastructures et d'industries lourdes – les fameux « éléphants blancs » – dont la doxa technocratique de l'époque conçoit un cercle vertueux au bénéfice économique des pays pauvres. De nombreux rapports ayant documenté non seulement l'échec mais les terribles effets pervers de ces politiques d'aide (surendettement, corruption, chaos politique menant à de terribles crises humanitaires), les années 1980 sont celles d'une crise de légitimité du développementalisme. Le climat – devenu incarnation de toute la problématique environnementale – et la lutte contre la pauvreté vont lui donner un nouveau souffle doctrinal : quoi de plus légitime, en effet, que de « lutter contre la pauvreté » ou « sauver la planète » ? Que de budgets, de moyens et de personnel ne mobiliserait-on pas pour aussi noble cause ? L'activisme climatique des bureaucraties onusienne et européenne n'est donc pas dénué de reconnaissance du ventre dans la mesure où, si la rentabilité demeure l'argument principal d'une entreprise en quête de capitaux, la légitimité constitue celui d'une administration en quête de budgets. Les démiurges de bureau ne sont donc pas moins intéressés que les « marchands de doute ». Et généralement, ils créent moins de valeur économique.



B. Le consensus

Au lieu d'identifier les moutons noirs de la climatologie, la recherche sur le « consensus » va tâcher d'en compter les moutons blancs. L'idée directrice est d'évaluer le degré d'accord de la communauté scientifique quant à l'assertion majeure de la climatologie *mainstream*, à savoir le rôle déterminant joué par le CO₂ anthropique dans le réchauffement « climatique ». Un premier papier – de Naomi Oreskes, déjà (2004) – ouvre la voie de cette recherche. Mais c'est un article de John Cook et huit collègues qui, en 2013, va médiatiser le fameux « consensus à 97% »¹⁰.

Il revient à l'économiste Richard S. Tol d'avoir durement critiqué le papier de Cook et de ses collègues¹¹. Cette critique a ensuite suscité une cascade de réponses, parfois qualifiée de débat relatif au « consensus sur le consensus ». En retravaillant les données de Cook, Tol parvient à un consensus scientifique de... 5% sur la question de recherche posée. De son travail, je retiens deux critiques méthodologiques et une critique fondamentale, qui méritent qu'on s'y arrête :

– Le parti-pris des climatologues pour la thèse *mainstream* est évalué à la lecture des *abstracts*, c'est-à-dire des résumés d'articles scientifiques faisant partie de l'échantillon d'environ 12 000 papiers sélectionnés par l'équipe de Cook. La première curiosité vient de ce que la mesure du consensus fait l'objet de... sept niveaux d'évaluation. On s'attendrait, au contraire, à ce que la question du réchauffement anthropique (ou principalement anthropique) puisse donner lieu à question fermée (oui-non). Comment prétendre mesurer un « consensus » sur un problème faisant l'objet d'autant de nuances que celles retenues par le protocole de recherche ? Tol concentre son attention sur le biais interprétatif

¹⁰ John Cook et al. (2013), "Quantifying the consensus on anthropogenic global warming in the scientific literature," *Environmental Research Letters*, 8(2) (<http://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/8/2/024024>).

¹¹ Richard S. J. Tol (2014), "Quantifying the consensus on anthropogenic global warming in the scientific literature: a re-analysis," *Energy Policy*, 73, p. 701-705.



auquel le travail de Cook donne lieu, les auteurs ayant un parti-pris *mainstream*. Pour ma part, c'est le design même de la recherche qui me laisse perplexe.

– Nettement plus embarrassant, 76,7% des papiers évalués sont consacrés aux « impacts » et à « l'atténuation » du changement climatique, correspondant respectivement aux groupes de travail n°2 et 3 du GIEC (WG2 et WG3). Or, il s'agit de papiers commis par des chercheurs en sciences économiques et sociales, n'ayant non seulement rien de substantiel à dire sur les causes du changement climatique mais devant, sauf exception, entériner sa nature anthropique à titre de postulat. *A contrario*, Tol identifie que l'échantillon de Cook et ses collègues sous-estime la contribution d'articles relevant des sciences de la Terre, susceptibles d'avoir un avis informé sur la question investiguée (géosciences, océanologie, etc.)

– *Last but not least*, deux tiers des papiers investigués ne prennent pas position sur la question posée. Ce chiffre, qui figure dans le résumé de l'article de Cook et de ses collègues, sous-estime même la réalité : car sur la seule partie pertinente de l'échantillon (les papiers relevant de la climatologie), le chiffre atteint 71%. Sans même tenir compte des objections susmentionnées, un tel taux d'abstention interdit, en toute rigueur, de conclure que la communauté scientifique entérine « à 97% » la thèse du réchauffement anthropique. En réponse aux critiques de Tol, Cook et d'autres chercheurs (dont l'omniprésente N. Oreskes) surmontent cette difficulté en usant d'un stratagème édifiant : en premier lieu, les auteurs raisonnent selon l'axiome du tiers-exclu de sorte qu'un papier neutre au sens de la requalification de Tol (« non-endorsement ») équivaldrait à un déni. De la sorte, les auteurs enferment leur adversaire dans un biais cognitif qui leur est propre. Et ils en déduisent que si la lecture de Tol « était par exemple appliquée ailleurs, elle conclurait aussi au non-consensus à propos de théories bien établies comme celle de la tectonique des plaques »¹². Mais si le

¹² Je tire cette sentence de l'article de Wikipédia francophone dédié à la controverse climatique (<https://bit.ly/3fKhgK9>). Sur le consensus, l'article de



consensus est d'emblée tenu pour évident, à quoi sert-il de le tester ? C'est un peu comme si on menait une expérience dont le résultat servirait aussi de postulat (et non d'hypothèse) ; il ne pourrait donc s'agir que d'un truisme ou d'une mystification.

La malhonnêteté intellectuelle des arguments pro-consensus ci-dessus évoqués est un indice supplémentaire de la crispation du débat climatique. Il eut été facile à Cook, Oreskes et autres chercheurs « pro-consensus » de reconnaître qu'entre le « pour » et le « contre », existe une grappe importante de travaux agnostiques ou neutres, quelles qu'en soient les raisons. Mais parce que leurs travaux sont mal conçus, et surtout idéologiquement motivés, ils échouent à apporter la preuve de ce qu'ils avancent.

Ceci dit, l'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence (N. N. Taleb). Or, Richard Tol – et c'est aussi mon sentiment – convient qu'en dépit des défauts (rédhitoires) de l'article précité, le consensus « anthroporéchauffiste » est très vraisemblable. Si les travaux susmentionnés ne le confirment pas, aucun ne l'infirmes à ma connaissance ; il est également possible que les critiques émises à leur endroit aient finalement permis aux recherches de Cook et consorts de progresser dans leurs tentatives de confirmation (Cook a produit quelques travaux ultérieurs sur ce thème). En tout état de cause, il ne peut précisément pas y avoir de science *mainstream* sans consensus sur les questions fondamentales : à cet égard, celui-ci revêt même un aspect performatif. La question importante porte plutôt sur l'existence d'une

Wikipedia commet plusieurs erreurs (idéologiquement orientées dans un sens *mainstream*) : (1) il ne fait pas référence à l'article originel de Richard Tol ; (2) il confond « neutralité » et « vote contre » ; (3) il reproche à Tol d'avoir élargi l'échantillon de Cook à des « non experts », ce qui est un comble quand on sait que l'article de Cook mesure une partie du consensus à l'aune de ce qu'en disent des économistes tandis que celui de Tol inclut des papiers scientifiques écrits par des océanologues... Qui est le plus à même de donner un avis éclairé sur les causes du changement climatique ?



science climatique *non mainstream*, forcément minoritaire. Or celle-ci existe bel et bien¹³.

Tandis que la thèse des marchands de doute s'arrime à une conception marxiste des idées et opinions, la thèse du consensus en colporte une vision plus religieuse, pour ne pas dire cléricale. Selon cette dernière, le réchauffement anthropique est une vérité révélée par la science, dont les conséquences sont écologiquement malignes. Une église – littéralement, une communauté de croyants – doit donc se former pour initier le monde à sa parole et convertir les derniers hérétiques à sa lumière, en luttant d'arrache-pied contre l'obscurantisme. Cette église a son clergé : il est frappant qu'un argument (trop) fréquemment opposé par (ou au nom de) la climatologie *mainstream* à ses détracteurs, leur reproche de ne pas être des « spécialistes ». Dès lors, un océanologue, un géologue, un physicien, un mathématicien ou même un ingénieur ne pourraient avoir un avis éclairé sur les théories ou méthodes relevant de l'astrophysique, de la systémique ou de la modélisation climatiques ? Un juriste, un historien, un sociologue sont-ils autorisés à formuler quelque avis sur une question économique ?

La parole climatologique ne pourrait donc émaner que d'un concile d'initiés, seuls exégètes de la vérité révélée (par le GIEC). Cette conception restrictive du débat scientifique est hélas concomitante d'une évolution plus générale de la production académique, qu'il serait ici trop long d'aborder ; en tout état de cause, la science n'a pas le monopole de la production d'idées et de connaissances. Elle se trompe et souffre de biais de conception que connaissent bien les enseignants-chercheurs de toutes disciplines (et dont les travaux susmentionnés, relatifs au consensus, sont emblématiques). Le débat climatologique ne peut pas s'en remettre à la sacralisation de la parole experte. Il doit procéder d'un effort didactique pour démontrer patiemment fausses évidences et contradictions trompeuses.

¹³ Voir, par exemple, le rapport « Climate Change Resconsidered » produit par le Heartland Institute (<https://bit.ly/3eksG7b>)



2. Quelques considérations relatives aux impacts du réchauffement climatique (l'économie du climat)

Les travaux et réflexions sur l'économie du climat ont partie liée avec les impacts et les politiques d'atténuation évalués par les groupes de travail n°2 et 3 du GIEC (WG2 et WG3). Quant aux impacts, WG2 s'essaie à une modélisation des conséquences socio-économiques du réchauffement en fonction de divers scénarios de hausse des températures. On entre ici, bien sûr, dans ce que le giécisme a de plus conjectural et pour tout dire, de plus fragile.

Une réflexion liminaire s'impose : WG1 convient que les climats régionaux sont peu prédictibles, en dehors de quelques tendances très générales. La montée du niveau des mers par rapport à la terre ne devrait pas tourner au tsunami généralisé. Les catastrophes naturelles ne sont pas imputées au réchauffement terrestre. Dès lors, comment se fait-il que pour WG2, le réchauffement tendanciel soit censé « porter atteinte à la sécurité alimentaire », « influencer (négativement) sur la santé humaine » voire – bien que les degrés de confiance soient ici simplement « moyens » – « accélérer les pertes économiques » et « augmenter les déplacements de population » (les fameux « réfugiés climatiques ») ? Indépendamment de toute critique de fond, la cohérence entre WG1 et WG2 ne saute pas aux yeux.

Au-delà de cette remarque, la trame présidant aux prédictions catastrophistes de WG2 se comprend à l'aune de l'idéologie carbocentriste. Il s'agit d'appliquer à l'analyse socio-économique ce que le GIEC privilégie à propos du système climatique, à savoir le rôle déterminant du CO₂ (par réchauffement interposé, en l'espèce). Dans la suite, on identifiera donc quelques objections opposables au « carbocentrisme socio-économique ». On abordera, ensuite, quelques considérations plus générales relatives à l'économie du climat.



A. L'insoutenable légèreté du carbocentrisme socio-économique

Décidément à la pointe du gécoscepticisme économique, Richard S. Tol a analysé les parties que le résumé pour les décideurs de WG2, AR5 consacre à ce qu'il appelle les « quatre cavaliers de l'apocalypse climatique » : agriculture, santé, conflits et pauvreté dans les pays en développement. En l'espèce, l'auteur qualifie le discours géociste de lourdement sujet à caution (*heavily caveated*)¹⁴.

– En matière agricole, le raisonnement de WG2 est rien moins que malthusien : hausse de la population et baisse des rendements céréaliers devraient conduire à des pénuries alimentaires (il est cependant précisé « sauf adaptation » des populations menacées, ce qui est aussi essentiel que sibyllin). Ainsi donc, l'agriculture des pays en développement serait à peu près aussi vulnérable aux conditions climatiques que celle du Néolithique. Implicitement, WG2 normalise donc le sous-développement économique, seul à même d'expliquer qu'une économie agricole ne bénéficie pas des progrès institutionnels, agronomiques et technologiques des deux derniers siècles (pourtant réchauffés), favorisant entre autres la résilience aux aléas météorologiques.

– Le réchauffement climatique augmenterait le risque de conflits. L'analyse des guerres civiles et autres exactions de masse ayant ravagé nombre de pays d'Asie, d'Afrique voire d'Amérique latine, dans les années 1980-1990-2000, discrédite largement cette thèse (quand bien même ces conflits sont-ils contemporains de décennies de réchauffement). Ayant travaillé pour l'ONG Médecins Sans Frontières dans une autre vie, je peux attester que jamais cette organisation ayant opéré au cœur des principaux conflits (et massacres) du vingtième siècle finissant, n'a imputé la moindre guerre ni la moindre famine à des causes climatiques. Plus déconcertant sans doute, j'ai moi-même travaillé au cœur d'une guerre civile dont une sécheresse a favorisé la

¹⁴ R. S. Tol (2016), "The impacts of climate change according to the IPCC," *Climate Change Economics*, 7(1), p. 1-20



cessation – il s’agit du conflit mozambicain, 1975-1992 – indice qu’une catastrophe naturelle peut avoir des conséquences socio-politiques... bénéfiques.

– Le réchauffement augmenterait la mortalité due aux canicules (au-delà du cas des pays en développement, en l’espèce). Tol reproche à cette partie de WG2 de ne citer que des études à charge et d’occulter la réduction de mortalité liée au grand froid.

– L’imputation au réchauffement climatique d’une augmentation de la pauvreté dans des pays (déjà) pauvres est sans doute le trait le plus emblématique du carbocentrisme socio-économique. Il est intuitif que des latitudes tropicales encore plus chaudes – *a fortiori* si elles réchauffent beaucoup – ne sont pas une bonne nouvelle pour les populations autochtones. Mais qui est le premier responsable du surcroît de précarité qu’en concevraient ces dernières ? Le flux de réchauffement ou le stock préexistant de grande pauvreté ? Or, à moins d’imputer la pauvreté des pays les moins avancés de la planète au climat, l’impact du flux est indissociable de la prégnance du stock. Ayant vécu dans des pays pauvres, je sais combien le moindre choc socio-économique (une hausse du prix de l’essence, par exemple) peut être préjudiciable aux populations affectées. Mais l’adversité du climat n’a au mieux qu’une incidence marginale sur cet état de fait. Le problème de la pauvreté est d’abord – voire exclusivement – d’ordre institutionnel.

C’est d’ailleurs ce que montre l’économiste Daron Acemoglu au travers de ses nombreux travaux, dont l’ouvrage *Why Nations Fail, the origins of power, prosperity and poverty*, est représentatif¹⁵. Les premières lignes du premier chapitre de son opus sont on ne peut plus explicites :

« la ville de Nogales est coupée en deux par une clôture. Au nord, c’est l’Arizona. Le revenu d’un ménage moyen y est de 30 000 USD/an. La plupart des adolescents sont scolarisés et la plupart des adultes sont au moins bacheliers. En dépit de la mauvaise réputation du système de santé américain,

¹⁵ Ouvrage écrit avec James A. Robinson (2013), Profile Books Ltd, Londres.



la population est plutôt en bonne santé et son espérance de vie est plutôt élevée. (...). Les habitants jouissent de services publics que beaucoup considèrent comme donnés, tels qu'électricité, réseau téléphonique, égouts, routes, santé publique (...) et, *last but not least*, loi et ordre. (...). La population peut aller et venir sans craindre pour sa sécurité et sans avoir à redouter le vol, l'expropriation et tout ce qui peut menacer ses investissements dans les affaires ou l'immobilier. (...). Au sud de la clôture, quelques kilomètres plus loin, les habitants de Nogales, Sonora, ont beau vivre dans une partie relativement prospère du Mexique, le revenu moyen d'un ménage représente le tiers de celui de Nogales, Arizona. De nombreux enfants ne sont pas scolarisés et les mères de famille s'inquiètent de la mortalité infantile. Les gens ne vivent pas aussi longtemps que leurs voisins du nord. (...). Le crime est omniprésent et monter une affaire est une activité périlleuse. (...). Comment deux destins peuvent-ils être si différents ? Il n'y a pas de différence de climat ou de géographie. La différence vient de la très grande divergence des institutions, entre les États-Unis et l'Amérique latine. »

Le carbocentrisme socio-économique ne constituerait-il pas la version moderne de la théorie des climats dont Montesquieu, en particulier, pensait qu'ils réglaient l'humeur et les institutions des peuples (De l'Esprit des Lois, Livres XIV-XVII) ? Si le GIEC semble raviver cet héritage intellectuel, il le fait en transposant à l'analyse socio-économique, la même théorie des « rétroactions positives » qui fonde sa vision du système climatique. Il suffit donc de paramétrer l'intégralité d'un système politico-socio-économique, en lui déniait toute possibilité d'évolution ou d'adaptation, pour obtenir un « modèle » de ce qu'engendrerait une hausse des températures sur l'alimentation, la santé, la paix ou la pauvreté dans les pays considérés. Il y a effectivement peu de doute que dans un pays « pauvre » et sec, plus de sécheresse devrait faire plus de dégâts. Mais avec ce type de raisonnement, on démontrerait que les Syriens ayant fui leur pays à cause de la guerre civile sont des « réfugiés climatiques ». Et l'on en viendrait sans doute à s'étonner que le pays d'Israël, pourtant si proche, ait transformé le désert du Néguev en une myriade d'oasis doublée d'une pépinière high-tech. Déterminisme climatique, vraiment ?



B. Que nous dit l'économie du climat ?

Supposons cependant que le changement climatique soit globalement préjudiciable à l'humanité. C'est d'ailleurs ce qu'entérine la prospective économique, au travers de plusieurs modèles. Ainsi, un réchauffement non régulé de la planète serait associé à une perte de 3,6% du PIB mondial d'ici 2100¹⁶. Ce chiffre recoupe un ordre de grandeur fréquemment rencontré en prospective éco-climatique¹⁷. Je dois à l'honnêteté de dire que je n'accorde pas beaucoup de valeur probante à ce type d'évaluation. Certes, la prospective économique procède d'un exercice de haute volée intellectuelle ; les travaux de William Nordhaus (Prix Nobel d'économie 2018), en particulier, s'appuient sur une conceptualisation et une méthodologie aussi rigoureuses que possible. Imaginons cependant le prospectiviste de 2020 livrant ses prédictions de PIB mondial pour 2025 : notre cartomancien rationaliste aura-t-il songé à intégrer COVID 19 et guerre russo-ukrainienne dans son modèle ? Je laisse au lecteur le soin d'imaginer ce qu'il en sera d'ici 2100. Cela dit, tout argumentaire ne pouvant que composer avec ce dont il dispose, force est de constater que la prospective éco-climatique n'avalise pas l'éco-catastrophisme même si Richard Tol précise opportunément que si surprise climatique il devait y avoir, elle serait vraisemblablement mauvaise (cela renvoie au « risque » évoqué en première partie de ce double article).

Quelques évolutions économiques incitent cependant à un relatif optimisme : la principale vient sans doute de la croissance économique prospective de nombre de pays pauvres. Celle-ci devrait être largement supérieure à celle des pays riches, comblant progressivement le fossé entre pays en développement et pays de l'OCDE. Or, l'index de performance environnementale de l'Université de Yale (voir

¹⁶ Voir Bjorn Lomborg (2020), "Welfare in the 21st century : Increasing development, reducing inequality, the impact of climate change and the costs of climate policy," *Technological Forecasting and Social Change*, 56, 119981, 35 pages.

¹⁷ Pour une synthèse un peu datée, voir R. S. Tol (2009), "The Economic Effects of Climate Change," *Journal of Economic Perspectives*, 23(2), p. 29-51.



<https://bit.ly/3EpxFhr>) confirme que développement économique et excellence environnementale sont positivement associés. En somme et à rebours des prédictions souvent inquiétantes de WG2 à leur endroit, les pays en développement devraient augmenter à la fois leur performance et leur résilience environnementales.

Autre pierre dans le jardin de l'écologisme radical, Lomborg (2020, *op. cit.*) fait avantageusement remarquer que le coût évalué des catastrophes climatiques n'est jamais que la contrepartie de la richesse accumulée par le processus de développement économique, également concomitant d'une densification de la population sur les côtes et dans les villes. En somme, tenir la croissance économique pour responsable d'un réchauffement catastrophique comporte une part tautologique : il n'y aurait pas de « catastrophe » si la croissance, condition nécessaire (mais non suffisante) du développement économique, n'était justement à l'origine des richesses et populations susceptibles d'être affectées.

Dernier point particulièrement préoccupant, ressortant du papier très argumenté de Lomborg : le coût des politiques climatiques excéderait leurs bénéfices. Cela viendrait notamment d'un empilement incohérent de politiques publiques, le subventionnement des énergies renouvelables entraînant, par exemple, une baisse de la demande de quotas d'émission carbone sur le marché européen (ETS), donc une baisse du prix réglementé du carbone. Le rapport coût-bénéfice des accords de Paris serait particulièrement défavorable : selon Lomborg, ces accords n'élimineraient qu'1% de la quantité de CO₂ devant cesser d'être émise pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2100 (objectif idéal des accords de Paris), pour un coût de 1 000 à 2 000 milliards d'USD par an. Selon cet auteur, les politiques climatiques n'ont aucune chance d'arriver à leurs objectifs – excessivement ambitieux – sans devoir assumer un coût social très élevé. L'écologisme radical peut d'ailleurs prendre prétexte de ce diagnostic pour pousser à la roue d'un « quoi qu'il en coûte » vert, seul à même d'inverser la tendance haussière des émissions internationales de CO₂, lesquelles continuent effectivement d'augmenter au rythme de 2% l'an, environ. La dernière partie de cet article donne peu de foi à cette (redoutable) espérance.



3. Et la France dans tout ça ? Quelques considérations sur la politique climatique nationale

A. Une décarbonation lourde d'hypothèques

Dans la droite ligne des accords internationaux dont elle est signataire, la France ambitionne d'atteindre la « neutralité carbone » d'ici 2050. Cet objectif est naturellement en ligne avec le « Pacte vert » et le « Paquet climat » de l'Union européenne, dont on connaît le volontarisme climatique. Précisons que la neutralité carbone n'implique pas de réduire les émissions de GES à zéro mais d'atteindre un équilibre entre sources d'émission et pouvoir absorbant des puits de carbone (végétation, forêt et zones humides). Pour cela, l'action du gouvernement français s'appuie sur une double feuille de route : la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les axes prioritaires de cette politique de décarbonation résident en la rénovation/modernisation thermique des logements, l'électrification du parc de voitures individuelles, le développement des énergies renouvelables au détriment du charbon et même du nucléaire. La transition énergétique s'appliquera à l'industrie, l'agriculture, l'immobilier résidentiel/professionnel ainsi que les transports, impactant en profondeur la vie des Français. Son coût est d'autant plus difficile à évaluer qu'il agrège des mesures et des acteurs très disparates. Il est également fréquent de confondre « coût » et « dépenses d'investissement ». En restant volontairement approximatif, les dépenses liées à la transition énergétique devraient se situer dans une fourchette 45-145 milliards d'euros par an d'ici 2030 (<https://bit.ly/3Mmbpak>).

Le problème du financement public se posera donc avec d'autant plus d'acuité qu'on le sait, les finances publiques sont exsangues et le contexte économique post crise sanitaire, tendu. Certaines des conséquences attendues de la transition énergétique s'avèrent, de surcroît, redoutables :

- En premier lieu, un renchérissement potentiellement considérable de la facture énergétique, du fait de l'exploitation



prématurée de technologies immatures (photovoltaïque et éolien voire biomasse) ; on peut se demander comment un pays dont le pouvoir d'achat a constitué le thème majeur de la dernière campagne présidentielle pourra, compte-tenu du retour de l'inflation et de la chronicité de ses déficits publics, assumer une telle ambition. D'autant qu'au renchérissement de la facture énergétique des Français, s'ajoutera le problème du prix du logement, dont la construction est déjà rationnée pour des raisons écologiques (limitation des permis de construire). Même en admettant que la rénovation/modernisation thermique augmente le rapport qualité/prix des appartements à coût marginal nul, le ticket d'entrée des ménages dans la location et l'acquisition devrait demeurer élevé.

– En second lieu, la généralisation des véhicules électriques entraînera une pression haussière sur les capacités de production d'électricité, alors même que la stratégie énergétique nationale entend réduire la part du nucléaire dans cette dernière ; une relégation d'autant plus surprenante qu'il s'agit d'une technologie faiblement émettrice de CO₂, expliquant largement que notre pays soit l'un des plus écologiquement vertueux du Monde, selon l'Index de Performance Environnementale de l'Université de Yale.

La planification écologique ne se laisse pas si facilement ébranler par le principe de réalité socio-économique. La communication gouvernementale insiste au contraire sur ce que sa batterie d'objectifs quantitatifs et autres outils d'intervention réglementaires ont de salubre. L'argument relève classiquement du multiplicateur keynésien : la transition énergétique créera des emplois (croissance verte) et les économies d'énergie enrichiront les Français, qui réinjecteront ce pouvoir d'achat supplémentaire dans l'économie (<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>). Il est toujours étonnant de voir l'argument keynésien brandi et rebrandi dans un pays ayant fait de la fuite en avant dans la dépense publique, un projet de société concomitant d'une baisse tendancielle de son taux



de croissance¹⁸. Au lieu d'une opportunité de croissance d'autant moins certaine que la France ne maîtrise guère les technologies qu'elle entend promouvoir, on ne peut exclure que la transition énergétique invente une économie de guerre en temps de paix, précipitant la destruction prématurée de tout un capital, matériel, immatériel, humain investi dans la production carbonée et justifiant la persistance une inflation élevée, c'est-à-dire un impôt subreptice sur l'épargne des Français, permettant d'alléger le poids la dette publique. Car si les énergies renouvelables – solaire, éolien, hydrogène, fusion nucléaire, etc. – représentent un portefeuille de technologies d'avenir bienvenues en elles-mêmes, rien ne dit qu'elles seront opérationnelles en temps administratif voulu, le problème se posant pareillement à propos des batteries automobiles. Remettre notre approvisionnement électrique et nos modes de transport entre les mains d'une planification qui, sous couvert de bonnes intentions, convoque le futur dans le présent à marche réglementaire forcée, est donc gros de déconvenues socio-économiques majeures.

De manière générale, la sensibilité croissante des populations aux questions écologiques ou l'investissement des entreprises dans l'innovation énergétique sont une bonne chose. Consommateurs, opérateurs privés et startups constituent donc la meilleure chance de succès d'une évolution énergétique dont certaines perspectives sont salutaires : il est évident qu'une production efficiente d'électricité renouvelable représenterait un progrès considérable pour l'humanité. Mais mieux vaut orchestrer la transition énergétique au pas de l'économie de marché qu'à celui de la bureaucratie publique. Il faut surtout souhaiter que la transition énergétique ne prenne pas un tour idéologico-punitif, intensifiant la guerre sourde dont sont déjà victimes les automobilistes « thermiques » ou stigmatisant l'individualisme du goût résidentiel français, au profit d'une politique concentrationnaire du logement.

¹⁸ Sur ce thème, voir les articles que j'ai produits pour l'Institut Molinari et notamment <https://bit.ly/3V5R8K9>.



B. Le problème de l'élasticité-carbone

Il est une question que le débat public pose rarement, voire jamais : quelle peut être la contribution des politiques climatiques nationales à l'arrêt du processus de réchauffement terrestre ? Limitons la question au cas de la France même si on pourrait l'étendre à l'ensemble des pays de l'Union européenne, cette dernière ambitionnant d'être un phare climatique dans la nuit carbocentriste. L'efficacité des politiques climatiques renvoie au « budget carbone » dont dispose l'humanité (et donc, chaque pays) pour rester dans la fourchette de 1,5°C de réchauffement global, à l'horizon 2100. Ce budget carbone fait, sans surprise, l'objet des modélisations les plus variées, conduisant à diverses estimations du droit de tirage carbonique restant à l'humanité pour « rester nettement en-dessous » de 1,5°C, avec 66% de probabilité (<https://bit.ly/3V8xKfn>). Si ces modèles accouchent d'estimations variant schématiquement d'un facteur 5, il semble qu'ils intègrent des hypothèses quant au profil d'émission des GES autres que le CO₂, ce qui leur permet de raisonner en Gt CO₂ plutôt qu'en Gt CO₂ éq (équivalent carbone)¹⁹. C'est important car les premières sont, semble-t-il, mieux connues/mesurées que les secondes (inévitavelmente plus complexes). Ainsi le Monde émet-il environ 40 Gt CO₂/an, dont 0,33 pour la France (0,8% des émissions mondiales). Le site Carbon Brief (lien précédent) retient comme estimation raisonnable du budget carbone mondial, le chiffre de 416 Gt CO₂, soit 10 ans d'émissions globales.

Cette donnée (très conjecturale) permet d'envisager le calcul grossier d'une élasticité-carbone : combien de gigatonnes de CO₂ faut-il s'abstenir d'émettre pour obtenir un arrêt – ou un ralentissement significatif – du processus de réchauffement ? L'élasticité-carbone renvoie aux notions géocistes de « sensibilité climatique » ou de « réponse transitoire du climat » (effet, sur le réchauffement à long et court terme, d'un doublement de la concentration atmosphérique de CO₂). Ces notions donnent cependant une élasticité trop vague pour être directement utilisable.

¹⁹ Gt = gigatonne (milliard de tonnes de CO₂ ou d'équivalent CO₂).



Admettons que la température moyenne du globe se soit réchauffée de 1,2°C depuis l'ère pré-industrielle. Nous ne disposons donc plus que de 0,3°C de crédit thermique pour rester dans l'objectif des 1,5°C (en acceptant de l'atteindre plutôt que de rester nettement en-dessous). Puisque l'humanité dispose de 416 Gt CO₂ avant de toucher cette cible fatidique, cela signifie qu'une émission de 139 Gt CO₂ est nécessaire à un réchauffement de 0,1°C. Voilà ce que pourrait être l'élasticité carbone, laquelle suppose que la température du globe soit une fonction linéaire (affine, ici) des émissions de CO₂.

Faisons maintenant une dernière supposition : conformément à ses objectifs, la France atteint la neutralité carbone en 2050. Pour simplifier, on admet que nos émissions annuelles de CO₂ restent stables pendant 30 ans et deviennent brusquement nulles en 2050 ; cette approximation surestime naturellement le chiffre réel des émissions cumulées sur la période 2020-2050. La France économiserait alors 9,9 Gt CO₂ soit... 7% de 0,1°C de réchauffement (ou 2,4% du budget carbone mondial). En me livrant à des calculs (de coin de table) prenant d'autres données – les plus sévères que j'ai pu estimer – j'obtiens un chiffre de 20% de 0,1°C de réchauffement, toujours en misant sur un profil d'émissions (d'équivalent carbone, cette fois) largement surestimé.

Moralité : la politique climatique de la France n'aura aucune incidence sur le processus de réchauffement, sauf à ce que notre pays se pique de devenir un absorbeur net du CO₂ mondial. Au regard des coûts et des risques liés à la transition énergétique et en considérant que la France est déjà un excellent élève sur le front de l'écologie, il semble plus raisonnable de concentrer l'action publique sur les problèmes bien réels qui affectent chroniquement le bien-être du pays : sans prétention à l'exhaustivité, l'état de notre système de santé, de notre défense nationale, de notre justice ou de notre système d'éducation.

Une manière habile de contourner le problème assurément désagréable de l'élasticité-carbone revient à recourir à la notion de « justice climatique ». Chaque habitant de la planète émettant entre 5 et 6 tonnes de CO₂/an (les Français étant plutôt entre 4 et 5), il appartiendrait de répartir l'effort, voire d'en demander un peu plus aux



habitants des pays riches. Mais cette manière de raisonner est un déplacement des buts, emblématique de la dimension religieuse aujourd'hui prise par la question climatique. Quelle est l'idée directrice ? Expié le péché que constituent nos émissions de CO₂ ou contenir le réchauffement terrestre dans des bornes considérées comme acceptables ? Si ce dernier objectif prévaut, force est de constater que l'Union européenne pourra mener toutes les politiques de transition énergétique qu'elle veut, sans parvenir à contribuer significativement à l'objectif rêvé.

Conclusion

Dès lors, si le principe de précaution s'impose à quelque chose, c'est à notre interprétation de la question climatique. Mon sentiment général est le suivant : le GIEC procède bel et bien d'un projet politique qu'il faut envisager en tant que tel. Pour autant, la climatologie *mainstream* avance une batterie d'arguments solides à l'appui de sa thèse carbocentriste. Le simple fait que la Terre se réchauffe anormalement et que la concentration atmosphérique de CO₂ continue d'augmenter, me semble constituer un facteur de risque climatique : toute nouveauté l'est, qui affecte notre environnement naturel et institutionnel. Il n'est donc pas plus rationnel de s'inquiéter de la conjoncture climatique que d'un régime monétaire international affranchi de l'étalon-or, de politiques monétaires « non conventionnelles » ou de déficits publics chroniques historiquement élevés en temps de paix, autant de caractéristiques saillantes – et originales – de l'ordre économique mondial, contemporain de ces dernières décennies (réchauffées).

La gestion du risque climatique n'implique aucune urgence dont la politique publique devrait s'emparer « quoi qu'il en coûte ». Les conséquences actuelles du réchauffement sont négligeables et la dystopie climatique n'inspire aucune espèce de consensus scientifique, quand bien même ne saurait-elle être ignorée. L'estimation prospective des conséquences économiques du réchauffement reste mesurée ; rien ne dit qu'elles s'avèrent plus coûteuses que les (éventuelles) pandémies, crises financières et autres conflits menaçant notre prospérité. Et en tout



état de cause, l'épargne, l'innovation et la dynamique de l'économie de marché constituent le plus sûr bouclier opposable aux manifestations de ce qui nous inquiète.

Par ailleurs, la diabolisation du CO₂ me semble recéler... une contradiction à long terme. Si l'évolution du climat dépend bel et bien d'un jeu à somme non nulle entre facteurs réchauffants et refroidissants, qu'en adviendra-t-il une fois atteinte la « neutralité carbone » ? On l'a dit, l'inertie du CO₂ dans l'atmosphère diffèrera les effets « refroidissants » de cette dernière. Et après ? Tout porte à croire que, privé d'émissions réchauffantes, la planète refroidira. Est-ce mieux pour les fameuses « générations futures » ? Le débat public donne parfois l'impression d'un climat corrompu par la main de l'homme, nécessitant que des Justes animés de folles ambitions thermostatiques, se dressent pour sa cause. Mais le « climat » – la Terre, en vérité – ne cesse de refroidir et réchauffer. Il n'est pas anodin, de ce point de vue, que la mesure du réchauffement de ces (presque) deux derniers siècles soit évaluée à partir de 1850, année terminale du petit âge glaciaire, lorsque la température était froide et la concentration atmosphérique de CO₂, faible. Il est toujours douteux de qualifier une évolution à partir d'un point de départ trop haut ou trop bas.

Or, après tout, nos émissions de CO₂ ne sont pas moins naturelles qu'autre chose, sauf à concevoir la zoologie humaine comme extérieure à la « nature » (aporie dont procède l'écologisme radical). L'espèce humaine n'est pas « non naturellement » anthropique, elle est naturellement entropique : ses considérables besoins sont à la hauteur de son ingéniosité, laquelle modifie en profondeur son environnement (rappelons que la notion même d'environnement est anthropocentrique : l'environnement est ce qui « nous » entoure). Et la quête de notre espèce est inexorable : consentir beaucoup d'effort pour plus de confort et moins de peine. Dès lors, le meilleur service que l'humanité puisse se rendre à elle-même, consiste à décarboner au rythme de ses besoins ; tout indique que c'est d'ailleurs ce qu'elle fera. Cela pourrait venir rapidement : il a fallu peu de temps pour trouver une parade pharmaceutique à l'épidémie de Covid 19. Peu d'années nous séparent peut-être d'une production pleinement opérationnelle d'énergies



renouvelables, à même de concurrencer des fossiles devenus plus chers. En tout état de cause, agissons au rythme de la Raison, plutôt que de l'exaltation idéologique. Et, en attendant, adaptons-nous à ce qu'il est raisonnable d'inférer du risque climatique.



Energie et CO₂ : Raison, émotion ou religion ?

par
Pascal Richet



Pascal Richet est Physicien à l'Institut de Physique du Globe de Paris et auteur de nombreuses publications en géochimie, géophysique, physique et science des matériaux couronnées par des prix dans chacune de ces disciplines. Il porte un intérêt à la fois historique, théorique et pratique aux questions environnementales illustré par exemple par ses livres *Les bases physiques de la thermodynamique* (Belin, 2000) ou *Le feu, aux sources de la civilisation* (Gallimard, 2004)



Entretenu par les grands médias et des militants actifs de la cause climatique, un catastrophisme ambiant imprègne le grand public. C'est particulièrement le cas des jeunes générations à qui on fait entrevoir un proche avenir rythmé des désordres climatiques les plus sombres dont un avant-goût est d'ores et déjà donné par tout ouragan puissant, inondation sévère ou forte canicule. Cette crise climatique, explique-t-on, est due à un réchauffement global de l'atmosphère et des océans qui a pour origine les activités humaines via la production de gaz à *effet de serre*.

Le principal de ces gaz émis est le dioxyde de carbone (CO₂), dont l'équivalent de 36 milliards de tonnes a été émis en 2021, principalement via la combustion de pétrole, de gaz (surtout méthane), de charbon et d'autres substances pour la plupart extraites du sous-sol, d'où l'épithète *fossile* accolée à ces sources d'énergie. De la fin du XIX^e siècle au début du XXI^e, la teneur en CO₂ de l'atmosphère est ainsi passée de 0,03 à 0,04 %. Cette augmentation aurait engendré une situation tellement préoccupante, entend-on parfois dire, qu'il faudrait qualifier de *crime contre l'humanité* toute politique ayant pour conséquence d'aggraver le réchauffement de la planète, et de *négationnistes* ceux qui nient la réalité de l'urgence climatique à l'image de ceux qui nient le drame de la Shoah.

Cesser d'interférer dangereusement avec la nature et assurer ainsi l'avenir des générations futures impose donc de procéder à une transition *écologique* qui assurera une « neutralité carbone » à l'horizon de quelques décennies. Toute personne sensée partage bien sûr l'opinion selon laquelle il faut ménager les ressources de la planète et limiter autant que possible l'impact des activités humaines afin de préserver en particulier la biodiversité dont l'importance est justement soulignée à l'heure actuelle. La raison s'efface cependant devant l'émotion, voire se dissout dans des attitudes de nature religieuse quand il s'agit de passer à l'acte. Comme on va le voir, des mesures « fortes » arrêtées en Europe dans cet esprit, telle l'interdiction en 2035 de la vente de véhicules à moteur thermique, pourraient en réalité être clairement contre-productives au regard du but visé.



Savoir regarder le gain mais aussi le coût global de la transition

Une évidence trop facilement oubliée est que d'importantes dépenses d'énergie, et les émissions de CO₂ qui en résultent, se trouvent derrière tout investissement, qu'il soit d'ailleurs lié ou non à la transition écologique. Le débat actuel sur les transports aériens illustre cet oubli jusqu'à la caricature puisque ne sont comparées que les consommations d'énergie de l'avion et du train ; les coûts économiques et environnementaux respectifs des infrastructures sont laissés de côté bien qu'ils jouent bien sûr un rôle important dans les différences de tarifs relevées entre ces moyens de transport.

A propos de la transition écologique, la question élémentaire qu'il faudrait donc se poser est de savoir si son coût global sera largement compensé ou non par les gains attendus et si l'exploitation des ressources matérielles nécessaires pour le succès de l'entreprise ne se heurtera pas elle-même à de graves problèmes économiques et environnementaux. La généralisation du moteur électrique pour les transports routiers, qui est donc à l'ordre du jour en France, va permettre d'entrevoir l'ampleur sous-estimée des défis technologiques, économiques et miniers à surmonter pour parvenir en quelques décennies à un système reposant sur des énergies renouvelables.

Sur le papier, cette *transition électrique* des moyens de transport routier a un intérêt environnemental, et même géopolitique, qui n'a pas besoin d'être souligné. Mais comment produire et stocker l'électricité nécessaire et à quel coût ?

Le problème se résume alors à trois questions auxquelles on va répondre par de simples règles de trois :

- quel est le volume annuel de carburant (gazole et essence) consommé en France ?
- quelle serait la quantité d'énergie et la puissance électrique dont on aurait besoin pour assurer les mêmes services ?
- et, puisque les batteries embarquées sont le seul moyen existant pour alimenter en énergie les moteurs de véhicules électriques, quelles seraient les ressources minérales et l'énergie nécessaires pour les



produire, ainsi que leur coût de fabrication et les émissions de CO₂ afférentes ?

Les données nécessaires pour répondre à ces questions sont disponibles. Elles seront principalement tirées des statistiques publiées pour la France par le Comité Professionnel du Pétrole et, pour les batteries, du récent rapport exhaustif de M. Romare et L. Dahllöf ainsi que de l'étude de G. Martin *et al.*¹ On notera au passage que les données employées et les résultats obtenus sont nécessairement entachés d'incertitudes. Celles-ci ne sont pas aisément estimées, mais elles ne peuvent pas affecter de manière significative les conclusions tirées puisqu'il n'est ici question que d'ordres de grandeur. Il en est de même pour les changements les plus divers des paramètres pris en compte dans la présente étude depuis sa rédaction initiale en 2019.

La puissance électrique nécessaire à la transition

En 2017, les Français ont consommé 51 200 000 m³ de carburant (gazole 80%, essence 20%). À partir de l'énergie spécifique de ces carburants, on calcule que l'énergie dépensée sur la route a été cette année-là de 534 milliards de kWh. La puissance électrique moyenne qui serait nécessaire pour produire cette même quantité d'énergie en un an est donc de 61 GW, soit quasiment celle du parc électronucléaire français qui a assuré 86 % de la production électrique en 2017.

Mais il faut affiner le propos !

Comme un moteur électrique est environ deux fois plus efficace qu'un moteur thermique, l'énergie dépensée serait deux fois plus faible de sorte que la puissance électrique réellement nécessaire ne serait que

¹ M. Romare et L. Dahllöf, *The Life Cycle Energy Consumption and Greenhouse Gas Emissions from Lithium-Ion Batteries. A Study with Focus on Current Technology and batteries for Light-Duty Vehicles* (IVL Swedish Environmental Research Institute). G. Martin *et al.*, "Lithium market research — global supply, future demand and price development," *Energy Storage Materials*, 6 (2017) 171-79.



de 30 GW. Mais si l'on veut produire cette énergie au moyen d'énergies renouvelables, il faut tenir compte de ce que :

- le potentiel hydroélectrique est complètement exploité en France ;
- l'éolien et le photovoltaïque ne produisent respectivement que 20 % et 14 % du temps, en ayant donc un *facteur de charge* moyen de 17 %.

En raison de ce faible facteur de charge, la puissance renouvelable installée pour fournir la moyenne voulue de 30 GW devrait donc approximativement être de 180 GW, soit trois fois celle du parc électronucléaire existant. Et si l'on ajoute à cela que les transports routiers ne représentent que 25 % de la consommation de l'énergie en France, on mesure d'emblée l'ampleur du défi posé si l'on décide d'exclure le nucléaire d'une économie complètement décarbonée.

De la production des batteries

Venons-en maintenant aux batteries. Leur fonctionnement n'impliquant aucun changement de nature de l'énergie, les inévitables déperdition d'énergie se comptent par pourcents seulement quand on les charge et décharge. C'est l'avantage énorme des batteries par rapport à tous les autres moyens de stockage de l'électricité : si on transforme l'énergie électrique en une autre forme d'énergie (chimique, mécanique, etc.) qui est ensuite retransformée en énergie électrique, un rendement pourtant très élevé de conversion qui serait de 70 % dans chacun des deux sens conduirait en effet à perdre en fin de compte la moitié de l'énergie produite et, donc, à devoir doubler la taille des moyens de production. Avec des rendements encore bons de 60 %, les deux tiers de l'énergie seraient perdus. C'est un des grands handicaps de la pile à combustible, indépendamment du coût de la technologie (70 000 € pour les véhicules produits à l'heure actuelle) et des problèmes posés par le transport et la distribution de l'hydrogène, un gaz qui doit être comprimé à une pression de 700 atmosphères pour obtenir une densité d'énergie appropriée.



Examinons d'abord le coût « écologique » des batteries « lithium-ion », de loin les plus efficaces à l'heure actuelle. Prenons pour exemple celles de la petite Renault ZOE, vendues 10 000 € l'unité, dont les 41 kWh assurent une autonomie de 300 km, sans toutefois se prêter à de longs parcours à cause d'une durée de recharge nominale de 7 à 8 h (réduite à 1h40 pour les bornes « rapides » dont la loi LTECV de 2015 a dû limiter à 10 % la fraction pour éviter de déséquilibrer le réseau électrique). Chaque kWh de ces batteries permet donc de parcourir $300/41 = 7,3$ km. Or l'énergie dépensée pour fabriquer une telle batterie est environ de 163 kWh par kWh de capacité, soit au total $41 \times 163 = 6680$ kWh. Cette énergie représente donc celle que la ZOE consommera en parcourant $6680 \times 7,3 = 49\,000$ km.

Un bilan analogue est fait pour l'ensemble du CO₂ émis le long de la chaîne de production, qui doit être de 150 à 200 kg de gaz par kWh de capacité : les 6,1 ou 8,2 tonnes émises pour produire une batterie de 41 kWh représentent ainsi les émissions d'un moteur thermique produisant 95 g de CO₂ par km (la norme imposée en Europe depuis 2021) sur des distances de 64 000 ou 86 000 km. Pour assurer une autonomie plus utile de 600 km avec des batteries de 82 kWh, ces chiffres devraient naturellement être doublés. Avant même d'avoir pu rouler, un véhicule électrique (avec sa batterie) accuse donc un très sérieux handicap vis-à-vis de son équivalent thermique (avec son vulgaire réservoir de carburant en tôle) du double point de vue de l'énergie dépensée et des émissions de CO₂.

Voyons ensuite les aspects économiques. Le parc automobile français est composé de 32 millions de voitures, de 6 millions d'utilitaires de moins de 5 t, et de 750 000 camions, autocars, etc. de plus de 5 t. Les véhicules particuliers, les utilitaires de moins de 5 t et les tracteurs de 40-45 t parcourent en moyenne respectivement 13 000, 42 000 et 120 000 km par an. Si nous supposons que, du point de vue de la consommation d'énergie, l'ensemble des véhicules routiers équivaut à un total de 80 millions de voitures toutes munies d'une petite batterie de 41 kWh coûtant 10 000 € (soit 240 € par kWh), le parc de batteries devrait alors avoir une capacité de 3,4 milliards de kilowatts heure et représenterait un investissement total de plus de 800 milliards d'euros,



soit par exemple un investissement annuel de 40 milliards d'euros pendant deux décennies.

Cet investissement ne représenterait par surcroît qu'une partie de la facture. Trois autres sources de coûts énormes doivent en effet ne pas être oubliées. Elles concernent : (1) l'installation de la puissance de production éolienne et photovoltaïque de 180 GW calculée plus haut ; (2) la distribution du courant produit des lieux de production aux lieux de consommation ; (3) les capacités de stockage pour assurer la continuité de la fourniture de courant rendues nécessaires par la nature intermittente de l'énergie électrique d'origines éolienne et photovoltaïque. Avec des batteries de stockage, il faudrait sans doute doubler les investissements faits pour les véhicules eux-mêmes. On se contentera donc de noter ici que, comme l'a montré J.-M. Jancovici ², ces coûts sont dix fois plus importants pour l'énergie électrique produite par les moyens renouvelables que par les centrales nucléaires.

Considérons finalement le problème des ressources minérales devant être exploitées. Selon les données disponibles, une batterie « lithium ion » comporte entre 114 et 320 g de lithium métal par kWh de capacité. Prenons le cas favorable d'une valeur basse de 160 g et supposons à nouveau une capacité totale de 3,4 milliards de kWh nécessaire pour les batteries des véhicules en France à l'exclusion de tout moyen de stockage de l'énergie électrique. Il en résulterait un besoin de 540 000 tonnes de lithium. Pour mémoire, la production mondiale annuelle de lithium *métal* était de 32 000 tonnes environ en 2014. Elle serait donc complètement absorbée pendant 17 ans pour subvenir progressivement aux seuls besoins français en batteries pour le transport routier.

Mais la transition « électrique » n'aurait bien entendu aucun sens écologique si elle était limitée à la France : à commencer par l'ONU, les hautes instances internationales soulignent que la solution à apporter au problème climatique doit être globale. Or le parc français de

² Voir : <https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/100-renouvelable-pour-pas-plus-cher-fastoche/>



véhicules ne représente à l'heure actuelle que 4 % d'un parc mondial qui vient de doubler de taille en dix ans pour atteindre 2 milliards d'unités, et va selon toute vraisemblance continuer à croître rapidement. Pour subvenir aux besoins mondiaux en lithium, la production devrait donc être accrue dans de très brefs délais de plusieurs fois un facteur 10 dans un contexte où une légère hausse de la demande a déjà conduit le prix de ce métal à augmenter de 325 % de 2010 à 2018. Un essor de la production de batteries risquerait ainsi de ne pas bénéficier d'économies d'échelle, mais plutôt de souffrir d'un coût accru du lithium. Pour terminer, notons que les réserves mondiales aujourd'hui économiquement exploitables de lithium sont de l'ordre de 35 millions de tonnes. Certes, une hausse des prix rendrait de nouveaux gisements rentables, mais à un coût écologique nécessairement accru par leurs teneurs moins élevées.

Quoi qu'il en soit, un tel accroissement de l'exploitation des ressources mondiales nécessiterait des développements à la fois immédiats et pharaoniques des activités minières et d'extraction des métaux. Cela paraît particulièrement problématique *dans les pays développés* où l'ouverture de mines rencontre systématiquement de fortes oppositions en dépit des conditions d'exploitation de plus en plus strictes (et coûteuses) imposées par les régulations environnementales. *Le Monde*, un journal pourtant résolument favorable à la transition énergétique, a dû le relever par exemple en Laponie pour le cuivre (9/4/2019), un métal critique pour toutes les applications électriques, en Serbie et aux Etats-Unis pour le lithium (6/9 et 23/11/2021), en Suède pour le vanadium (6/9/2021) ou encore, de manière générale, pour le cobalt (14/6/2021). Pour se restreindre à la France, on notera que la simple réouverture d'une mine de tungstène à Salau, en Ariège, fait l'objet de recours judiciaires depuis 2014 et qu'on voit même la création de très modestes retenues d'eau devenir de véritables affaires d'État !

L'exploitation de ressources moins riches impliquera par ailleurs une hausse des dépenses d'énergie, des émissions de CO₂ et des coûts liés aux procédés d'extraction. Celui du lithium, à partir des aluminosilicates dont il est l'un des constituants, met par exemple en œuvre des hautes températures et des attaques chimiques par des acides minéraux



(fluorhydrique, sulfurique) assez peu appréciés du grand public. Le cobalt est par ailleurs un élément très important des cathodes de ces batteries dont la production devrait également être considérablement accrue, dans un contexte problématique dû à la situation politique instable de la République Démocratique du Congo qui en est le principal producteur. Indépendamment de tels problèmes politiques, un paradoxe de la transition électrique serait alors que la « propreté » environnementale des pays développés soit acquise en repoussant au loin l'exploitation de ces ressources minérales et les dépenses d'énergie et émissions de CO₂ afférentes, dans des pays où le charbon reste la principale source d'énergie, la moins onéreuse et aussi de loin la plus productrice de CO₂ et de décès accidentels.

Il n'est pas indifférent que ces différents aspects retiennent peu ou pas du tout l'attention des auteurs de scénarios désireux de démontrer la faisabilité générale de la transition énergétique. Un exemple récent est une étude commanditée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) qui entend démontrer comment une conversion majoritaire aux énergies renouvelables pourrait être effectuée dès 2030³. Les auteurs y estiment le coût de batteries de 1000 kWh, d'une durée de vie de 10 ans, à 99 € en 2030 (soit 2400 fois moins cher qu'aujourd'hui !) et à 78 € en 2050. Tout comme ceux de l'association Négawatt, de tels scénarios donnent en fait l'impression que leurs données cruciales sont fixées pour les rendre crédibles, en entretenant alors un rapport des plus brumeux avec la réalité physique. Or des scénarios bien trop optimistes ne peuvent être source que de gaspillages et de déconvenues dont les effets néfastes ne manqueront pas de se manifester tôt ou tard

³ <https://bit.ly/3UPYIbI>



Conclusions

Quelques réflexions pour terminer :

1. Pour des raisons aussi bien économiques qu'écologiques, comment pourrait-on *en même temps* fermer des centrales nucléaires et procéder à l'électrification des véhicules routiers ? Dès avril 2017, l'Académie des Sciences a donc averti qu'il y a « une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire. En réalité de nombreuses études montrent que la part totale des énergies renouvelables dans le mix électrique ne pourra pas aller très au-delà de 30-40 % sans conduire à un coût exorbitant de l'électricité et des émissions croissantes de gaz à effet de serre et à la mise en question de la sécurité de la fourniture générale de l'électricité »⁴. Quant au coût actuel relativement faible de l'électricité éolienne et photovoltaïque, qui ne représentait en 2017 que 1,9 % de la production, il a été permis en 2018 par 5 milliards d'euros de subventions alors que les produits pétroliers rapportent chaque année une quarantaine de milliards d'euros. Qui peut par ailleurs penser que cette masse de taxes ne sera pas transférée vers l'électricité à mesure que diminuera la part des carburants dans les transports ?

2. Comme l'a pour sa part souligné en mai 2019 l'Agence Internationale de l'Energie (Rapport *Nuclear Power in a Clean Energy System*), le développement d'une électricité décarbonée nécessiterait au contraire une augmentation de 80% de la production nucléaire d'ici 2040. Il sort du cadre de cet exposé de discuter la question de la sécurité de la filière nucléaire. On se contentera de souligner que, en dépit de la fraction relativement faible de la production d'énergie électrique qu'elle a fournie au niveau mondial, elle a jusqu'ici permis d'économiser deux fois les actuelles émissions mondiales annuelles de CO₂.

3. Surtout, quand on tient compte non seulement de la fabrication des batteries mais aussi de leur durée de vie limitée et des investissements à réaliser dans la production et la distribution des énergies

⁴ https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv_190417.pdf



renouvelables (par des moyens à durée de vie également limitée), la réalité de la réduction des émissions de CO₂ assurée par une motorisation électrique des transports reste à démontrer. Tout comme les primes à la casse pour des véhicules en bon état de marche, dont le coût écologique de construction est déjà amorti, la mise au rebut de centrales nucléaires et autres moyens de production pouvant encore fonctionner de longues années est en outre une aberration écologique si aucune évaluation de l'impact environnemental des mesures prises ne peut démontrer des avantages nets en termes de bilan énergétique et d'émissions de CO₂.

4. Que la transition « écologique » soit contre-productive de ces points de vue est en réalité plus qu'une hypothèse, en étant en outre source de problèmes miniers et environnementaux. En particulier, la nature réaliste des améliorations importantes qui sont supposées être apportées dans un proche avenir aux batteries en termes de coût et de densité d'énergie n'est pas établie. Dans un autre registre, les 121 milliards d'euros (avec un pic de 7,2 milliards en 2025) d'ores et déjà engagés pour le soutien accordé avant 2017 aux énergies renouvelables a suscité en avril 2018 les inquiétudes de la Cour des Comptes sur la mauvaise appréciation du coût des choix effectués, tels les 38,4 milliards d'euros qu'auront coûté les subventions accordées avant 2010 pour une énergie photovoltaïque qui ne représente que 0,7 % de la production⁵.

5. Le fondement rationnel de toute politique doit être une allocation optimale des ressources. D'un strict point de vue économique, la transition électrique se heurte au fait que, dans un marché français où le prix moyen d'achat d'un véhicule est actuellement de 25 000 €, des batteries assurant une autonomie de 600 km représenteraient un surcoût rédhibitoire d'environ 20 000 € qui ne serait compensé qu'à la marge par le coût moindre d'un moteur électrique. La transition ne peut donc avoir lieu qu'avec l'aide de lourdes subventions publiques venant s'ajouter à celles dont bénéficient déjà les productions éolienne et

⁵ <https://bit.ly/3UMioNj>



photovoltaïque. En matière d'émissions de CO₂, la question est alors de savoir si des réductions bien plus importantes ne pourraient pas être atteintes en France pour un coût bien moindre dans d'autres secteurs, l'habitat, par exemple, via l'isolation thermique ou le chauffage au bois ou par pompes à chaleur.

6. Comme la France ne représente même pas un pourcent des émissions mondiales de CO₂, investir des sommes énormes pour un bénéfice au mieux marginal défie aussi la raison quand la combustion du charbon demeure dans le monde la principale source d'énergie. Pour ne citer qu'un exemple frappant, l'accroissement de production de ciment de 1,3 à 2,2 milliards de tonnes par la Chine de 2007 à 2012 a induit des hausses d'émissions de CO₂ supérieures aux émissions annuelles de la France. Si le CO₂ est réellement l'ennemi numéro un, le passage du charbon au gaz naturel est la première mesure à mettre en œuvre dans le monde. Quant aux remarquables concentrés de technologie moderne que sont les cellules photovoltaïques⁶, ce n'est pas en Europe du Nord qu'il faut les déployer mais dans les régions du globe plus fortement ensoleillées dont beaucoup, en Afrique notamment, souffrent de graves problèmes énergétiques.

7. Il convient enfin de souligner le contraste surprenant entre le coût colossal plus que certain d'une transition énergétique générale, d'une part, et la nature des plus nébuleuse de ses bénéfices escomptés, de l'autre. La situation est paradoxale puisque la recrudescence des phénomènes extrêmes, qui sous-tend largement cette transition, n'est qu'un mythe (cf. le rapport très circonstancié de la compagnie d'assurances AON, qui est concernée au premier chef par la question⁷.)

En résumé, la raison s'est-elle effacée devant l'émotion suscitée par les tableaux remplis de catastrophes brossés par les médias ? Dans le

⁶ N. Richet, *Les Cellules photovoltaïques au silicium : Théorie et fabrication* (EDP Sciences, 2016).

⁷ AON, *Weather, Climate Catastrophe Insight 2020 Annual report*, www.aon.com › weather-climate-catastrophe



cadre d'une religion séculière, déjà décrite par R. Aron, aurait-elle fait place à un culte d'une nature jadis vierge d'influences humaines ? Prise sans aucune justification motivée, la décision de réduire à 50 % la part de l'énergie nucléaire dans la production électrique apparaissait en tout cas sous un jour de *vérité révélée*, en accord avec la manière dont les principes de la thermodynamique et autres lois physiques semblent être oubliés devant ce qui s'apparente à des dogmes. Mais ces lois ne sont pas nécessairement tendres envers ceux qui prétendent s'en affranchir. Tôt ou tard, elles manifestent leur prééminence comme l'a illustré à ses dépens le Parlement français qui, après avoir voté en 2015 la loi prévoyant de réduire en 2025 à 50 % la part du nucléaire, a dû reculer cette échéance de 10 ans dès 2019.

Postface

Un long rapport parlementaire⁸ rédigé par H. Tiegna et S. Piednoir a été publié en mars 2019 à l'appui de l'interdiction des moteurs à carburants fossiles qui était alors prévue à l'horizon 2040 dans le cadre officiellement fixé de la réduction du parc nucléaire. Un coût de plusieurs centaines de milliards d'euros sur 20 ans y était mentionné, ainsi que le problème d'une dépendance vis à vis des producteurs asiatiques de batteries qui possèdent une décennie d'avance en matière technologique.

Curieusement, nulle estimation n'est cependant faite des facteurs cruciaux que sont les coûts économique et environnemental du système énergétique renouvelable à établir ainsi que l'énergie dépensée et le CO₂ émis lors de la fabrication des batteries. Des diminutions de 50 % du coût de fabrication des batteries et des doubléments de leurs densités d'énergie sont en revanche supposés à l'horizon 2040. Le problème posé des ressources métalliques est résolu par un développement à venir de l'exploitation minière qui ne laisse pas l'Europe à l'écart et pourrait même concerner la ressource hautement sensible écologiquement des nodules polymétalliques des grands fonds océaniques. Quant à la

⁸ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-off/i1766.asp>



disparition des recettes actuelles de 38 milliards d'euros procurées par les taxes sur les carburants, elle est compensée par des augmentations de la taxe « carbone » et combinée à des subventions à l'achat allant de 3000 à 10 000 € par véhicule jusqu'en 2040, les subventions les plus élevées devant être accordées aux véhicules à pile à combustible.

Considérées dans leur ensemble, ces conjectures sont d'autant plus audacieuses qu'aucune n'est individuellement assurée d'être avérée. Quid, alors, du fameux principe de précaution ? Pour éviter que la transition écologique n'évoque finalement certains aspects du malheureux *grand bond en avant* chinois, ses conséquences environnementales néfastes ne devraient-elles pas être envisagées posément le plus tôt possible ? De ce point de vue, Il convient de souligner que l'inflammabilité des liquides organiques (carbonates d'éthyle et de méthyle) actuellement employés dans les batteries lithium-ion représente un sérieux problème de sécurité publique. Malgré les importants travaux de R&D effectués pour leur substituer des électrolytes « solides » — en pratique, des verres de sulfures —, la mise sur le marché de ce nouveau type de batterie ne cesse d'être reculée en raison des difficultés techniques considérables qui doivent être surmontées⁹. Pour mémoire, la première batterie au lithium fut conçue au début des années 1970, les premières batteries lithium-ion ont été produites en 1991 et n'ont commencé à équiper des voitures qu'en 2008. Vieille de deux bons siècles, l'électrochimie n'avance pas à la vitesse de la micro-électronique...

⁹ Voir A. Hayashi et M. Tatsumisago, "Sulfide-glass electrolytes for all-solid-state batteries," p. 1125-34 in P. Richet (ed.), *Encyclopedia of Glass Science, Technology, History and Culture*, 2 vols (J. Wiley & Sons, 2021).



L'écologisme, une idéologie hors sol

par
Thierry Godefridi



Thierry Godefridi est juriste, économiste et philosophe de formation (Université Saint-Louis Bruxelles et Université Catholique de Louvain). Il a récemment publié *On vous trompe énormément – L'écologie politique est une mystification*, Palingénésie (2020). ISBN : 9782931095003.



Introduction

Quand des économistes français de premier rang (l'un actif dans une banque d'investissement, l'autre, ancienne rédactrice en chef d'un magazine économique) reconnaissent que l'écologisme risque de mener à la banqueroute économique et sociale mais persistent néanmoins à considérer qu'il s'impose, n'y aurait-il pas à s'inquiéter de la prégnance de cette idéologie mortifère ? Le constat que Patrick Artus et Marie-Paule Virard établissent du déclin est correct, mais doutons du résultat de la recette qu'ils proposent !

L'américain Michael Shellenberger, écologiste de la première heure mais homme de terrain, suit un chemin inverse et appelle au bon sens. Jamais, nulle part, l'idéologie n'a résolu les problèmes qu'elle avait contribué à créer. Les derniers développements géopolitiques et la situation énergétique en témoignent.

Artus et Virard : un constat alarmant tout comme les propositions qu'ils avancent

Patrick Artus, économiste de haut vol (École polytechnique, ENSAE, Sciences Po, Professeur des universités et *chief economist* de Natixis jusqu'à ce que la limite d'âge ne le rattrape) et Marie-Paule Virard, journaliste économique, ont commis un nouvel opus ensemble, leur treizième sauf erreur, *Pour en finir avec le déclin*.

C'est peut-être leur meilleur, en tout cas, de prime abord, moins pessimiste que certains précédents, lorsqu'il fut question du pire à venir, des « 40 ans d'échecs de la politique économique française », de « ce qui nous attend », de la croissance zéro et du chaos, de la folie des Banques centrales, de la sortie de l'Euro, de la « dernière chance du capitalisme », des constats qui n'étaient pas assurément faux, mais n'incitaient guère à l'optimisme.

Ici, ils s'interrogent sur les priorités économiques et sociales de la France *pour en finir avec le déclin*. Bel ouvrage, car Patrick Artus y fait une belle démonstration de sa maîtrise théorique de la macroéconomie et de l'économie politique.



Mais, les sciences économiques, en ce qu'elles permettent d'expliquer les événements a posteriori, non de les prédire, ne sont-elles pas, comme l'écrivait un professeur d'économie belge influent, une sous-branche de la sociologie, ou de l'anthropologie, et ne convient-il pas d'en prendre les recettes avec circonspection ?

40 ans d'échecs

D'emblée, les deux auteurs font un état des lieux : la France, ce sont des dépenses publiques égales à 55% de la richesse nationale, un déficit extérieur en chute libre (65 milliards d'euros en 2020, 86 en 2021), une dette publique qui s'envole (113,5% du PIB en 2022 selon le FMI), des prélèvements obligatoires confiscatoires (46%) et, pourtant, plus de 9 millions de pauvres (14,6% de la population active).

Artus et Virard parlent d'un déclasserement de l'économie française, à l'encontre duquel il est urgent de redonner à chacun foi en l'avenir et à l'économie française sa place dans le monde. Jusque-là, rien à redire qui n'ait déjà été dit (on le répète : 40 ans d'échecs...), l'intention est louable, dût-on remettre une quarante-et-unième fois l'ouvrage sur le métier afin de « transformer la mélancolie en énergie collective » – quand on vous parlait de l'économie comme d'un succédané de sociologie et d'anthropologie !

40 ans d'échecs de la politique économique française, dites-vous. Bon sang mais c'est bien sûr ! Il y a quarante ans, c'était le début des années quatre-vingt, les années Reagan aux Etats-Unis, Thatcher au Royaume-Uni, Mitterrand en France : faudrait-il s'étonner que les trajectoires économiques de ces quatre décennies ont été différentes dès lors que la France connut une panne à l'allumage ?

Pour en finir avec le déclin, les deux auteurs énumèrent alors six priorités : l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes (en prenant soin de ne pas étendre la mesure à tous les salariés au risque d'accélérer l'inflation et d'aboutir à l'effet contraire de celui recherché) ; la réduction des inégalités de patrimoine (à la suite de l'enchérissement des actifs immobiliers ; en ce qui concerne les valeurs



mobilières, les marchés s'en occupent déjà !) ; la transition énergétique ; la digitalisation des entreprises (qui ont beaucoup perdu en compétitivité par rapport à la concurrence étrangère) ; la solvabilité de l'État français et la soutenabilité de la dette publique ; l'amélioration de l'éducation et des compétences.

La décarbonisation, une tragédie

Mais, là où le masochisme économique et social atteint son comble, c'est dans tout ce qui touche à la transition énergétique ! Patrick Artus et Marie-Paule Virard, bien qu'ils semblent gagnés à la cause, en décrivent les conséquences avec lucidité. C'est le mérite, non le moindre, de leur essai *Pour en finir avec le déclin*.

Ladite transition entraînera la destruction d'un stock considérable de capital non encore amorti, la suppression d'emplois dans les secteurs touchés par la « décarbonation » de l'économie et une augmentation du chômage structurel, des investissements gigantesques dans des infrastructures et équipements moins performants, une hausse massive des prix de l'énergie (en raison notamment de l'intermittence des énergies renouvelables), un maintien des taux d'intérêt réels négatifs et, inévitablement, un recul de la croissance... Les raisons de lever de nouveaux impôts, les auteurs le concèdent volontiers, ne vont pas manquer dans les années qui viennent !

Qu'en proie à l'idéologie – alors qu'elles comptent pour moins de 8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et que les plus grands pollueurs du monde n'en ont cure – la France (0,8% des émissions mondiales), le reste de l'UE et leurs clerks, avec la guerre aux portes, s'enfoncent dans leur délire écologiste et continuent à se faire hara-kiri, constitue l'une des plus grandes tragédies de l'histoire de l'humanité.

Shellenberger : retour sur terre

Michael Shellenberger, qualifié de « héros de l'environnement » par le magazine *Time*, est le fondateur d'une ONG indépendante de



sauvegarde de la nature et un contributeur régulier du *New York Times* et du *Washington Post* ainsi que du magazine *Nature Energy*. Dans son récent essai *Apocalypse Zéro* (titre en anglais : *Apocalypse Never*), ce militant pour une écologie à visage humain fournit en quelque sorte un ballon d'oxygène (à moins que ce ne soit de CO₂) à ceux qui mettent en doute le discours convenu sur le réchauffement climatique d'origine anthropique – ce qui leur vaut d'être traités de climato-sceptiques, voire de « climato-négationnistes ». Shellenberger écrit qu'il n'en a pas rencontrés qui nient que le climat ne change. En effet, le climat a toujours changé. Reste à savoir dans quelle mesure les humains en sont aujourd'hui responsables et peuvent y changer quelque chose.

Ceux qui s'insurgent contre le climatiquement correct (le discours de stricte obédience qu'observent ceux qui refusent tout débat sur l'origine humaine des changements actuels car la science aurait parlé) et l'homme de terrain qu'est Michael Shellenberger ont ceci en commun : ils en ont « assez des exagérations, de l'alarmisme et de l'extrémisme qui sont les ennemis d'un environnementalisme positif, humaniste et rationnel ». C'est ainsi que l'environnementaliste américain lui-même explique pourquoi il a décidé d'écrire *Apocalypse Zéro*.

« Bien des discours que l'on inculque aux gens sur l'environnement, y compris sur le climat, sont faux, écrit-il, et il est primordial de les rectifier. » Il s'y attache en s'appuyant sur les rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC), de la FAO (l'agence de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture) et d'autres institutions scientifiques de premier plan et en renvoyant ses lecteurs qui chercheraient à approfondir certains points à ses références, lesquelles couvrent une centaine de pages de son livre qui en contient 528.

Il plaide en faveur de l'humanisme contre l'anti-humanisme de l'écologisme apocalyptique et insiste sur la distinction à faire entre les faits scientifiques et la science-fiction (et pire : la manipulation à des fins



bassement politiques ou d'enrichissement, comme c'est, il le fait découvrir aux plus naïfs, très souvent le cas).

Apocalypse now, final cut?

La fin du monde est-elle proche ? Le 7 octobre 2018, deux journaux parmi les plus lus au monde, le *New York Times* (qui avertissait d'un risque grave de crise dans un article à gros titre et l'illustrait avec la photo d'un jeune garçon jouant avec des ossements d'un animal mort, « le poids des mots, le choc des photos », n'est-ce pas ?) et le *Washington Post* (qui nous laissait à peine une décennie pour régler le problème) le faisaient croire sur la base d'une interprétation féconde d'un rapport du GIEC.

« Toute personne qui souhaiterait voir la fin du monde en personne et de près ne pourra rien trouver de pire qu'un séjour en République démocratique du Congo », écrit Shellenberger qui y est allé et en décrit l'état dans lequel il l'a trouvé. Et, ce n'est pas le climat, mais ce sont le dénuement, le désordre et la guerre qui en sont responsables, le Congo étant situé à l'épicentre du conflit le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale. (Et, ce ne sont pas non plus les Belges qui en sont responsables puisque le Congo était apparemment tenu, juste avant son indépendance, pour le meilleur pays d'Afrique où vivre !)

Une autre contrée dans laquelle Shellenberger a passé du temps est l'Amazonie à propos de laquelle, dit-il, presque tout ce que les médias ont raconté à l'été 2019 concernant la destruction de la forêt était soit profondément trompeur, soit carrément faux. En bref, feu et déforestation pour produire de la viande sont « des facteurs essentiels de ce qui fait de nous des êtres humains ». Il s'en explique en détail. Si d'aucuns en Europe ont cru devoir susciter l'émotion au sujet du « poumon de la Terre », ce n'est sans doute pas principalement en raison de préoccupations climatiques, mais dans un souci de protectionnisme de leur propre agriculture.

La clé, rappelle Shellenberger, c'est de produire plus sur moins de superficie. Et c'est ce qui se fait ! Selon la FAO, de 1961 à 2013, la



superficie mondiale des terres utilisées par l'agriculture est passée de 4,5 à 4,8 milliards d'hectares (+6,6%) tandis que la production alimentaire mondiale a triplé (et la population de la Terre s'est accrue de 3,1 à 7,2 milliards d'êtres humains). Un ange passe et ce n'est pas le mannequin brésilien Gisele Bündchen survolant l'Amazonie accompagnée d'un dirigeant de Greenpeace.

La Grande Évasion

Industrialisation et consommation d'énergie s'avèrent globalement positives pour la race humaine : selon l'ONU et la Banque mondiale, l'espérance de vie est passée de 30 à 73 ans et la mortalité des nourrissons a diminué de 43 à 4%. Steven Pinker de l'Université de Harvard, qui en parle comme de la Grande Évasion, souligne qu'avant le début du XIXe siècle, celui de la révolution industrielle qui occupe une place honnie dans l'imaginaire écologiste, près de 95% de la population mondiale vivait dans ce que l'on appelle de nos jours « l'extrême pauvreté ». Alors que nous étions encore à 44% en 1981, selon la Banque mondiale, ce pourcentage est tombé sous les 10% en 2016, le président Xi Jinping se vantant en 2021 de ce que la Chine se soit entièrement sortie de la pauvreté. Gageons qu'à part les sectateurs de l'écologie profonde et radicale, assurément peu d'humains s'en plaignent, et d'autant moins si les politiciens les laissent vaquer à leur industrie et à leur commerce et contribuer au développement général, sans trop les voler.

C'est un professeur d'économie politique à l'Université de Harvard qui l'affirme, Dani Rodrik, cité par Shellenberger. A l'échelle mondiale, relève ce dernier, l'histoire de l'évolution et du développement va de pair avec la consommation croissante d'énergie et sa conversion en richesses, et les transitions énergétiques se sont effectuées en passant de combustibles moins denses en énergie et plus denses en carbone à des combustibles plus denses en énergie et en hydrogène. Ce qui détermine le rythme des transitions, ce n'est toutefois pas tant la science (la chimie est simple à comprendre) que la politique...



« Et, écrit Shellenberger, la politique peut parfois éloigner les sociétés des carburants à forte densité énergétique pour les ramener à des combustibles à faible densité énergétique. » C'est à ce niveau-là, chacun s'en doute ou s'en apercevra en lisant *Apocalypse Zéro*, que le bât blesse.

L'incohérence écologiste

Kerry Emanuel a obtenu un doctorat en météorologie au Massachusetts Institute of Technology et y enseigne dans le département des sciences de l'atmosphère et de la Terre. Il s'est spécialisé dans la convection atmosphérique et les mécanismes responsables de l'intensité des ouragans. C'est lui qui a créé le terme d'« hypercane » (« hyperclone » en français) pour désigner un type de cyclone tropical susceptible de se développer si, à la suite du réchauffement du climat, la température à la surface de la mer atteignait 50° C, soit 15° C de plus que les températures jamais enregistrées jusqu'à présent.

Interrogé par Michael Shellenberger au sujet de la position de nombre d'écologistes sur le nucléaire, le climatologue du MIT parle de jouer sur deux tableaux à la fois : « Dire que le changement climatique est apocalyptique ou représente un risque inacceptable et exclure l'un des moyens les plus évidents de l'éviter (l'énergie nucléaire), [les écologistes] ne sont pas seulement incohérents, ils sont insincères. » Il n'y a pas qu'en Belgique et en Allemagne qu'ils le sont – aussi aux Etats-Unis !

Robert Oppenheimer, qui conçut la première bombe atomique, fit en 1953 un discours dans lequel il déclara que les armes atomiques avaient bouleversé les relations internationales. Eisenhower, le président nouvellement élu des Etats-Unis s'en serait inspiré, autant que de son éducation parmi des mennonites pacifistes, dans une allocution mémorable qu'il prononça devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 décembre 1953.



Une énergie abondante et bon marché au service de l'Humanité

L'idée en était que l'Humanité se rachetât d'avoir créé le fléau des armes atomiques en réalisant le projet d'une prospérité universelle à partir d'une énergie abondante et bon marché. « Les Etats-Unis font le serment de consacrer tout leur cœur et leur esprit à trouver le moyen par lequel l'inventivité miraculeuse de l'homme ne sera pas vouée à sa mort, mais consacrée à sa vie. » Une énergie bon marché et abondante fut aussi, à l'époque, le principe moteur de la création de ce qui ultérieurement devint l'Union européenne.

Le Sierra Club, l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales vouées à la protection de l'environnement aux Etats-Unis, incita cependant – avec Ralph Nader – le président des Etats-Unis Jimmy Carter à préconiser les centrales à charbon plutôt que les centrales nucléaires alors que personne ne pouvait plus ignorer la nocivité du charbon (responsable de soixante-six mille décès par an, selon le *New York Times* en 1979...)

Interrogé quant à savoir s'il éprouvait une telle peur du nucléaire, l'un des militants antinucléaires du Sierra Club confia : « Je me fiche vraiment de la sécurité des centrales nucléaires parce qu'il y a de toute façon trop de monde dans le monde... Je pense que tricher, si vous avez un but noble, c'est bien. » La fin justifie les moyens. « Si vous voulez que les gens se sentent concernés, déclarait un autre militant antinucléaire américain, il faut jouer le plus possible sur la corde émotionnelle. »

L'Allemagne, parangon de la transition énergétique des énergies nucléaires et fossiles vers les énergies renouvelables, a fait la démonstration par l'absurde des dangers d'une approche basée sur les émotions. Et le géant du conseil McKinsey l'a confirmé à qui en doutait ; aucune technologie ne peut remédier au problème fondamental des énergies éolienne et solaire (elles ne sont pas constantes et nécessitent une sauvegarde à 100%) et la transition énergétique constitue un échec sur les trois plans de la protection du climat, de la sécurité d'approvisionnement et de l'efficacité économique.

En outre, éoliennes et panneaux solaires présentent une faible densité de puissance et un impact considérable sur le plan de



l'environnement naturel. Concrètement, si les Etats-Unis, par exemple, produisaient toute l'énergie qu'ils consomment à partir d'énergies renouvelables, il a été estimé qu'il leur faudrait y consacrer de 25 à 50% de leur territoire. Cela n'empêche pas Alexandria Ocasio-Cortez, l'égérie du Green New Deal en version américaine, de préconiser un abandon de l'énergie nucléaire dans le délai le plus court possible.

Rien de nouveau sous le soleil

« Le fait que la densité énergétique des combustibles et la densité de puissance de leur extraction détermine leur impact environnemental devrait être enseigné dans tous les cursus d'études environnementales. Malheureusement, constate Shellenberger dans *Apocalypse Zéro*, ce n'est pas le cas. »

Entretemps, tout ce qui nuit aux acteurs du nucléaire profite à ceux du gaz et du renouvelable – ou du charbon ! Quand un groupe écologiste s'attaque à l'un, il trouve de généreux soutiens auprès des autres. *Money makes the world go round*. C'est ainsi que ça marche, en tout cas aux Etats-Unis – en irait-il autrement ailleurs ?

Shellenberger narre quelques épisodes édifiants qui n'ont curieusement pas ému les écologistes. Il y a des vérités qui dérangent et il y a ceux qui les proclament et qu'il ne faut surtout pas déranger pendant que, auto-promus sauveteurs de la planète, ils s'occupent de leurs petites affaires énergisant leurs tirelires nullement fossilisées. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, dit l'Ecclésiaste ; même quand il n'y a pas de soleil, ajouta le dramaturge de l'absurde que fut Eugène Ionesco.

En 2019, Google rassembla des célébrités et des militants du climat dans un domaine de très grand luxe situé en Sicile, plus vaste que la principauté de Monaco et doté d'infrastructures extravagantes, afin de réfléchir à la manière de mobiliser leur renommée en faveur de la cause climatique. C'est pieds nus comme il se devait que le Prince Harry parla à l'assemblée de l'urgence climatique. « Avec près de 7,7 milliards de personnes vivant sur cette planète, avait-il déclaré sur Instagram,



chaque choix, chaque empreinte de pas, chaque action fait une différence. »

Harry omit bien sûr de signaler, c'est un tabloïd anglais, le *Sun*, cité par Shellenberger, qui le révéla, que nombre d'invités s'étaient déplacés en Sicile à bord de dizaines de jets privés et séjournaient, malgré le luxe débridé de l'endroit, à bord de yachts amarrés au large des côtes et que lui-même userait par la suite d'un jet privé pour se rendre à Ibiza et, plus tard, à Nice. « Selon que vous serez puissant ou misérable, écrivit La Fontaine dans *Les Animaux malades de la peste*, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Ces gens-là sont hors sol !



« Petits facteurs économiques » dans *Le Vaisseau de Thésée* de Valéry Larbaud

par
Gil Charbonnier



Gil Charbonnier est maître de conférences HDR en littérature française du XX^{ème} siècle à la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université d'Aix-Marseille où il dirige le *Centre d'éthique économique et des affaires*. Ses recherches portent sur la représentation du droit et de l'économie dans la littérature française des XX^e et XXI^e siècles.



Résumé de la nouvelle :

Après une période d'activité intense et particulièrement prospère, un entrepreneur hôtelier, Charles-Marie Bonsignor, se retire pour une semaine dans un palace parisien, afin de réfléchir à sa vie, à sa famille, au sens de ses affaires. Le personnage se livre en fait à un véritable examen de conscience. Cette nouvelle, centrée sur l'intériorité, est l'une des plus caractéristiques du style de Valery Larbaud. L'écrivain, qui privilégie la fiction de l'intime, s'inscrit dans une lignée européenne représentée par Italo Svevo ou Virginia Woolf. Entre introspection et méditation, Charles-Marie Bonsignor réfléchit à sa condition d'entrepreneur capitaliste. Le contentement de soi qui ouvre la nouvelle perd progressivement de son évidence, au fur et à mesure qu'intervient l'imaginaire poétique du Vaisseau de Thésée, vaisseau légendaire sorti de l'Antiquité grecque.

Introduction

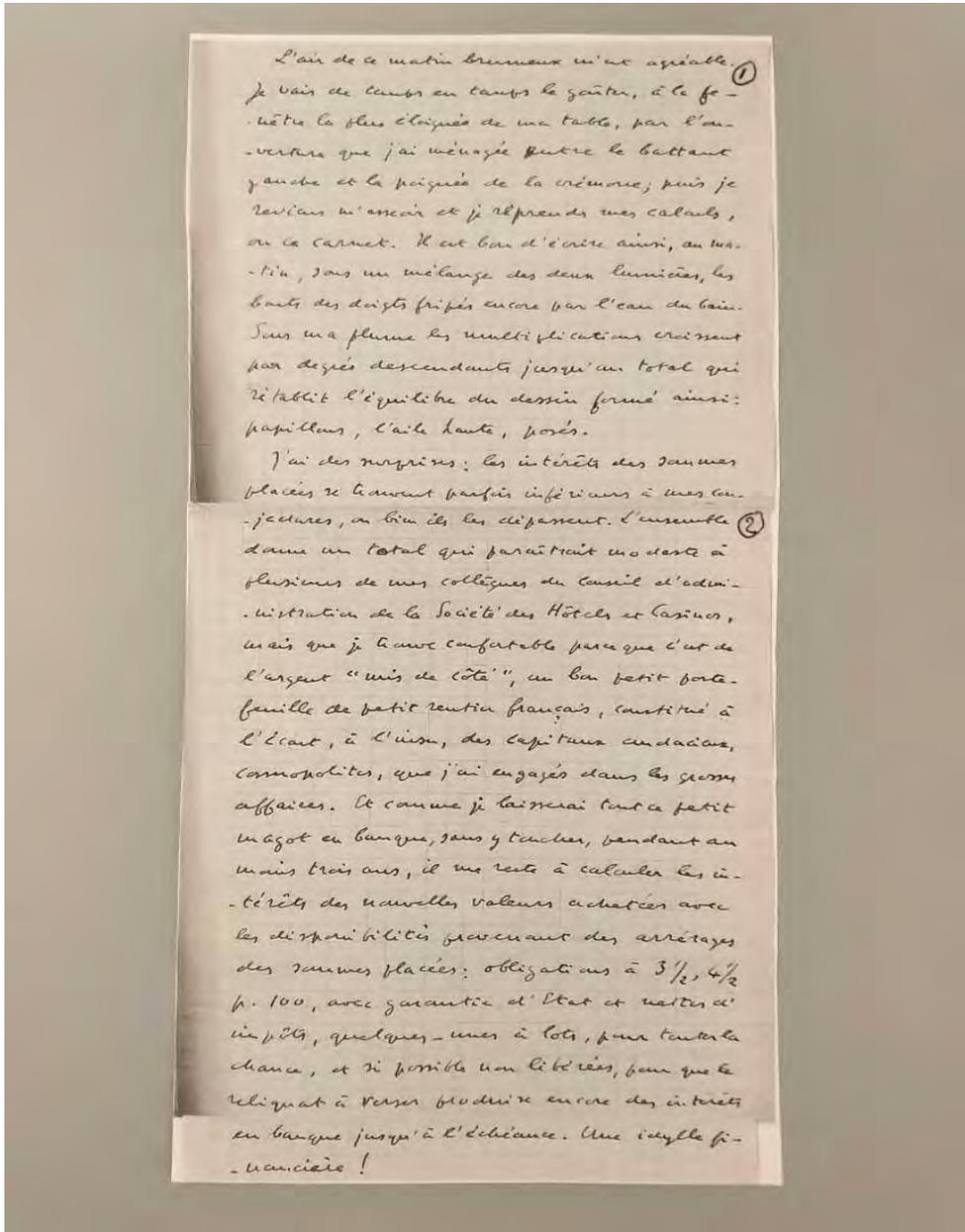
Un personnage est en train de faire ses comptes dans la chambre d'hôtel d'un palace parisien. Il écrit et calcule à proximité de la fenêtre qui lui envoie les bruits et les parfums du quartier de l'Opéra. Un tel début de journée, à côté d'une fenêtre ouverte sur l'activité du monde, rappelle le thème initial du monologue intérieur d'*Amants, heureux amants...* même si les personnages sont opposés. Felice Francia est un jeune célibataire dissipé, l'un des premiers héros des Années folles, alors que Charles-Marie Bonsignor, père de famille de quarante-sept ans, met toute son application à gérer sa vie professionnelle, à s'occuper de sa famille, à œuvrer en faveur du bien commun. Son existence transpose la « vie bonne » chère à Aristote dans *L'éthique à Nicomaque*. Pourtant les deux *incipit* se rejoignent. Par leur écriture particulière du moi, ils révèlent tous deux le rythme intime de la création propre à Larbaud. À l'ouverture du *Vaisseau de Thésée*, ce rythme invente, au moment du bilan, une sorte de poésie financière avec la métamorphose des chiffres et des calculs, « sous ma plume les multiplications croissent par degrés descendants jusqu'au total qui rétablit l'équilibre du dessin formé ainsi :



papillons, l'aile haute, posés¹. » Comme on le voit sur le manuscrit (reproduit ci-après), le deuxième paragraphe livre l'ensemble du bilan avec le détail des opérations bancaires. Charles Bonsignor soustrait de ses grosses affaires un capital privé, « un petit magot en banque », offrant de sérieux gages de rentabilité grâce à des obligations d'État. En conclusion du paragraphe, l'image, « idylle financière », semble établir un parallèle entre le rythme intime de la création et celui de l'investissement privé sur le marché des emprunts d'État, plus rassurants au moment où se font sentir en France les effets de la crise économique mondiale. Ce parallèle n'oppose pas l'univers poétique au monde des affaires, les deux se croisent, voire se confondent pour réfléchir d'une part à la finalité éthique de l'économie de marché et donner du sens, d'autre part, aux pratiques du capitalisme dans un régime libéral. La nouvelle justifie ainsi une certaine morale du capitalisme, à travers le portrait d'un entrepreneur responsable et, qui plus est, imprégné de références chrétiennes. À la lecture, on peut se convaincre du rôle de la littérature dans la compréhension de l'activité économique, autour de la notion d'intérêt personnel. Contrairement à la théorie marxiste qui compare l'investissement individuel aux « eaux glacées de l'égoïsme », le texte montre que la libre entreprise est un facteur de civilisation en raison de son implication dans le bien commun. Bonsignor pense à juste titre que l'industrie hôtelière, la Société des Hôtels et Casinos par exemple, a vocation à développer les échanges et l'intercommunication entre les cultures, en plus de son utilité première qui est de générer du bénéfice et de procurer des emplois. Il est donc nécessaire à ses yeux de réhabiliter ces « 'petits facteurs économiques' que l'Histoire dédaigne et dont elle ne tient pas compte². »

¹ *Le Vaisseau de Thésée*, première publication dans *Commerce*, cahier XXIX, hiver 1932. La nouvelle est reprise en conclusion du recueil *Aux couleurs de Rome*, Gallimard, 1938. Le texte figure dans l'édition de la Pléiade, *Œuvres*, préface de Marcel Arland, notes par G. Jean-Aubry et Robert Mallet, Gallimard, 1958, p. 1079.

² *Ibid.*, p. 1101.



L'air de ce matin brumeux m'est agréable. ①
Je vais de temps en temps le goûter, à la fe-
-mêtre la plus éloignée de ma table, par l'ou-
-verture que j'ai ménagée entre le battant
gauche et la poignée de la croisée; puis je
reviens m'asseoir et je reprends mes calculs,
ou le carnet. Il est bon d'être ainsi, au ma-
-tin, sous un mélange des deux luminaires, les
bouts des doigts froids encore par l'eau du bain.
Sous ma plume les multiplications croissent
par degrés descendants jusqu'à un total qui
rétablit l'équilibre du dessin formé ainsi:
papillons, l'aile haute, posés.

J'ai des surprises: les intérêts des sommes
placées se trouvent parfois inférieurs à mes en-
-jeures, ou bien ils les dépassent. L'ensemble ②
donne un total qui paraîtrait un reste à
plusieurs de mes collègues du conseil d'admini-
-stration de la Société des Hôtels et Casinos,
mais que je tiens comfortable parce que c'est de
l'argent "mis de côté", un bon petit porte-
-feuille de petit rentier français, constitué à
l'écart, à l'étranger, des capitaux sud-américains,
cosmopolites, que j'ai engagés dans les grosses
affaires. Et comme je laisserai tout ce petit
magot en banque, sans y toucher, pendant au
moins trois ans, il me reste à calculer les in-
-térêts des nouvelles valeurs achetées avec
les disponibilités provenant des arrêtements
des sommes placées: obligations à 3 1/2, 4 1/2
p. 100, avec garantie de l'Etat et autres de
impôts, quelques-unes à lots, pour tenter la
chance, et si possible un lot très, pour que le
reliquat à verser produise encore des intérêts
en banque jusqu'à l'échéance. Une idylle fi-
-nancière!

Manuscrit du *Vaisseau de Thésée*.

Avec l'aimable autorisation de Monsieur le maire de Vichy



Il ne s'agit pas cependant de transformer cette nouvelle de Larbaud en prétexte pour alimenter un débat de société sur la moralisation du capitalisme. La question de l'écriture est bien sûr essentielle. Pour répondre au décentrement que fait subir à l'écriture littéraire la matière économique, Larbaud cultive la déréalisation poétique, « papillons, l'aile haute, posés. » Cette manière de trouver dans les thèmes économiques une volonté de littérature poétique permet paradoxalement d'agir sur l'univers social.

Le portrait de l'entrepreneur

« L'égalité des conditions »

La première voie à explorer dans ce domaine est le portrait de l'entrepreneur. Étant issu d'une famille d'hôteliers, Bonsignor est un héritier, il ne part donc pas de zéro. Pour autant, sa jeunesse et son apprentissage du métier et des affaires se placent sous le signe de l'humilité. La pratique de toutes les petites fonctions au sein d'un hôtel touristique, l'hôtel des Trois-Corbeaux à Fulda, lui apprend en effet à décentrer son état social d'origine. Il apprend au contact de la clientèle à gagner de l'argent et à investir. Le gain de son premier pourboire d'un mark, qui se transforme en cinq marks à la faveur d'un épisode rocambolesque, revêt sur ce plan une valeur symbolique. Dans ces circonstances, il assume sa condition de « jeune bourgeois ». Même si cette dernière ne se prête guère au rêve (« Jeune bourgeois, quelle diminution, quelle navrante spécialisation ! »), elle lui permet cependant de se défaire de ses préjugés :

À aider le cuisinier, à faire marcher l'ascenseur, à porter les petits bagages des clients, j'eus plutôt le sentiment d'une libération que celui d'une déchéance. Libération de mes préjugés³.

On est sans doute loin de Tocqueville et de son lyrisme du commerce susceptible d'éveiller de grandes vocations : « Dans les démocraties, il n'y a rien de plus grand ni de plus brillant que le commerce ; c'est lui

³ *Ibid.*, p. 1089 pour les deux citations.



qui attire les regards du public et remplit l'imagination des foules ; vers lui toutes les passions énergiques se dirigent⁴. » Malgré tout, Bonsignor expérimente ce que Tocqueville appelle « l'égalité des conditions. » C'est sur cette base que s'évalue le mérite personnel et c'est sur lui, et sur lui seul, qu'il faut compter pour réussir dans le monde des affaires. Bonsignor le sait et il reflète en cela le fondement de l'entreprise libérale, qui justifie du même coup le besoin de liberté.

Mais la réussite commerciale n'a de sens que si elle s'accompagne d'un contrat éthique. L'entreprise doit être tournée vers les autres et toutes les parties prenantes du projet économique doivent être traitées avec respect et dignité. Là encore Bonsignor donne l'exemple. Au cours de sa retraite, il surprend dans la salle du restaurant une conversation entre hommes d'affaires au sujet d'une « fripouille » qui aurait « réussi à duper des gens » et à écarter un partenaire concurrent à force d'intrigues. Dans cette conversation « en partie entendue, en partie devinée ou imaginée⁵ », Bonsignor s'alarme et se figure qu'on parle de lui. Aussitôt, il se remémore le déroulement de sa carrière et les grandes transactions qui l'ont ponctué. Il est question de la vente d'une grosse affaire à la Società del Golfo Tigulio. Le dossier semble clos mais au dernier moment un nouvel acheteur se présente, en fait une ancienne connaissance à qui Bonsignor veut faire plaisir. Les choses tournent mal par la faute même de cet ami et Bonsignor est contraint de revenir à son projet initial alourdi de frais de procédure. La conclusion de ce chapitre est sans appel : « Vraiment, ma 'conscience' ne me reproche rien⁶. » L'environnement libéral, les réalités de la concurrence, la passion de réussir n'empêchent pas de considérer le partenaire commercial comme un autre soi-même.

⁴ *De la démocratie en Amérique*, T. II (1840), chapitre « Professions industrielles », édition Folio/Gallimard, p. 217.

⁵ *Le Vaisseau de Thésée*, *op.cit.*, p. 1083.

⁶ *Ibid.*, p. 1087.



Le capital humain

Un tel comportement, fondé sur la liberté, l'égalité des conditions, la responsabilité et l'éthique des affaires, détermine un fonctionnement de l'entreprise, une modélisation, que les économistes contemporains rattachent à la micro-économie (choix individuels, monde de l'entreprise, relations entre les parties prenantes, transactions privées, etc.). La pensée néo-libérale intègre la famille dans cette modélisation, au point d'en faire un facteur essentiel de la micro-économie. En 1981, Gary Becker, dans son *Treatise on the Family* (une référence majeure mais curieusement non traduite en français⁷) a élaboré une notion-clef, le capital humain, laquelle lui sert à montrer l'influence du marché dans les interactions familiales motivées par l'amour. Pour Becker, le paradigme de l'investissement est sous-jacent à la relation entre époux d'une part et entre parents et enfants d'autre part. On sait, depuis Balzac au moins, que la famille n'est pas un capital comme les autres mais on peut néanmoins s'en tenir à cette constante : il est difficile de détacher les passions familiales de l'investissement. Becker explique que la structure de la famille se plie aux exigences du marché, lesquelles ont entraîné une division entre les genres. Si le mari travaille à l'extérieur et si l'épouse se consacre aux tâches domestiques, c'est que le couple attend de cette répartition un « return to investments⁸. » Dans le domaine de l'éducation des enfants, les compétences parentales se croisent mais la logique d'investissement dans le capital humain demeure. Charles-Marie Bonsignor est le père d'une famille nombreuse. Dans la tradition du *Pater familias*, il assigne à ses enfants un destin précis et sait faire preuve d'autorité. Ainsi, il persuade sa femme, Éliane, de choisir une gouvernante grecque pour son fils Carluccio : « je lui ai donné des adresses, et j'ai confirmé ma commande, ajoutant qu'il ne

⁷ L'anglais est très répandu parmi les économistes, ce qui peut expliquer l'absence de traduction en français. En outre, un disciple de Gary Stanley Becker, Bertrand Lemennicier, a repris la théorie du capital humain dans un ouvrage de 1984 intitulé *Le marché du mariage et de la famille*.

⁸ Voir *A Treatise on the Family*, First Harvard University Press paperback edition, 1993, p. 3.



fallait pas regarder à la dépense, au montant des honoraires. » La demande est intéressée. Bonsignor veut par l'intermédiaire de son fils renouer avec l'Antiquité grecque : « c'est qu'en effet je veux mettre mon fils dès à présent, et le plus agréablement possible, en possession de la clé qui lui permettra d'entrer dans un monde que je n'ai fait qu'entrevoir au temps de mes études et dont j'ai souvent la nostalgie⁹. » Carluccio poursuivra des études d'art et d'archéologie, grâce à sa maîtrise des humanités. Il pourra réaliser un capital symbolique que son père n'a pas eu le temps de constituer :

Carluccio aura l'argent et le temps tout ensemble. J'aimerais qu'il se dirigeât de ce côté ; et je lui souhaite de consacrer à ces belles études une longue vie de loisir. Il y a sûrement encore beaucoup à trouver, en Asie Mineure, dans les îles, le long de la mer Noire... Pourquoi ne pas avouer ici une pensée bien égoïste : si son nom, qui est le mien : Charles-Marie Bonsignor, devenait célèbre un jour dans ces domaines de l'Archéologie, de l'Histoire et des Lettres ?

En dépit des précautions formulées, « Mais il s'agit avant tout de son bonheur, et que la célébrité vienne par surcroît, peu importe. C'est pour cela que je voudrais faciliter les choses à Carluccio, et surtout ne pas lui imposer mes désirs comme des volontés¹⁰. », la famille n'échappe pas chez Bonsignor à sa vision personnelle de l'esprit d'entreprise. La liberté est prépondérante mais l'intérêt, sous forme d'incitations feutrées, comme on le voit avec l'exemple du fils, est omniprésent.

« La raison d'être » de l'entreprise

Cette vision de l'entreprise est assez complète pour concerner également la macro-économie, celle qui définit les flux mondiaux et les facteurs émanant des relations internationales. L'empreinte économique du texte est en effet visible dans la prise de conscience que l'hôtellerie de luxe favorise, de par le monde, le développement de l'industrie hôtelière, à commencer par des établissements disons plus

⁹ *Le Vaisseau de Thésée*, *op.cit.*, p. 1092 pour les deux citations.

¹⁰ *Ibid.* p. 1093 pour l'ensemble des citations.



populaires. Le standard des palaces fait que les clients issus des classes moyennes deviennent plus exigeants. Ils exercent une pression bénéfique sur les établissements qu'ils fréquentent et sur les infrastructures touristiques. Il convient de citer l'intégralité du passage relatif à cette question. Bonsignor explique comment sa logique de rachat et d'investissement est sous-tendue par une démocratisation internationale du luxe hôtelier :

Quelques pèlerins d'aujourd'hui nous délaissent : artistes qui préfèrent les petites auberges pittoresques, gourmets qui, dans leurs annuaires confidentiels, inscrivent en face de certaines adresses la « mauvaise note » : *Cuisine de palace*. Mais j'ai acheté, sous main, la petite auberge pittoresque, pour la laisser intacte mais plus propre et y mettre des baignoires, et j'ai ouvert, à côté du palace, le restaurant à l'usage des gourmets. Et que signifie cette désaffection de quelques délicats, sinon que le palace se démocratise et que les commodités, le bien-être, que nous avons apportés dans l'hôtellerie moderne, deviennent accessibles à un plus grand nombre de gens ? Et ceux qui n'ont pas les moyens de venir chez nous se sont mis à exiger des maisons de premier et de second ordre un niveau de bien-être qu'on n'y trouvait pas avant nous¹¹.

Le niveau général s'élève par ruissellement mais également en fonction du processus de l'externalité positive¹² pour reprendre une notion d'économie contemporaine.

Le commerce, lié au voyage, participe dès lors d'un « intelligent réagencement économique du monde ?¹³ », selon l'expression de Marguerite Yourcenar dans *Mémoires d'Hadrien*, afin d'établir un monde plus prospère et plus juste, garant de la paix des nations. Cette étape de mondialisation économique, favorisée par le voyage et l'industrie hôtelière, soutient le cosmopolitisme de Bonsignor, reflet de la position bien connue de Larbaud lui-même. La mondialisation forme

¹¹ *Ibid.*, p. 1101.

¹² L'externalité, positive ou négative, désigne un effet secondaire d'une activité principale. Cette interaction se produit sans compensation financière.

¹³ *Mémoires d'Hadrien, Œuvres romanesques*, Bibliothèque de la Pléiade, NRF/Gallimard, 1982, p.377.



l'assise d'une société universelle portée par l'espoir d'une citoyenneté internationale, celle que revendique le héros : « cela m'était bien égal que Menton ou Bordighera fût en Italie ou en France ou au diable ; j'étais un vrai citoyen du monde¹⁴. »

De la sorte, le commerce, dans son environnement libéral, encourage les vertus. Les vertus individuelles d'abord reposant sur l'éthique de l'entrepreneur ; des vertus plus générales ensuite régulant les marchés nationaux et internationaux en fonction d'un profit juste né du ruissellement. Connectée au bien commun, l'entreprise se donne par conséquent une « raison d'être¹⁵ », c'est-à-dire une justification sociétale dépassant la seule ambition d'amasser du gain. Il est clair que cette nouvelle de Larbaud pourrait servir d'argument à la nouvelle politique RSE (Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises) qui transforme aujourd'hui le capitalisme entrepreneurial. De nos jours, il est en effet question de donner une « raison d'être » à l'entreprise indépendamment de sa fonction de faire du profit. En l'occurrence, la « raison d'être¹⁶ » de la société de Bonsignor, voire sa mission, serait la pacification des relations internationales grâce au perfectionnement des commodités propres au voyage touristique. Dans ce contexte, le processus du profit, incluant la recherche de l'intérêt collectif, définit finalement l'idéal du libéralisme. « Si l'économie est un point de départ de la pensée libérale, elle ne saurait se satisfaire d'une réflexion

¹⁴ *Le Vaisseau de Thésée, op.cit.*, p. 1091.

¹⁵ La « raison d'être », nouvellement définie dans le Code civil (article 1833 et 1835), incite l'entreprise à trouver sa justification sociétale dans la protection des êtres humains, dans le partage des revenus et dans une autre dimension, peut-être moins présente à l'époque de Larbaud, à savoir la protection de la planète.

¹⁶ Voir sur cette question *Raison d'être de l'entreprise*, n° de 2021 des Cahiers des EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens)



cantonnée à la création de richesse matérielle¹⁷ » écrit Pierre Garelo dans un article du *Journal des libertés*.

Dans ce sens, le but de Larbaud est de montrer que le facteur économique peut être une source de création intellectuelle, morale et artistique, au sens où l'entend Valery quand il parle d'économie spirituelle, d'où l'intérêt d'étudier le glissement du portrait de l'entrepreneur à celui de l'écrivain.

L'influence de l'écriture

C'est Jean Aletti, célèbre hôtelier de l'entre-deux guerres, qui sert de modèle à Bonsignor. Un établissement de Vichy, L'Aletti Palace, honore encore aujourd'hui son nom. Larbaud prête à son personnage « la nostalgie de la Grèce » et une fascination pour le Vaisseau de Thésée, comme l'indique le dossier génétique de la nouvelle établi par l'auteur lui-même¹⁸. Habité par cet imaginaire, Bonsignor éprouve un désir d'écrire qui est en même temps une réflexion sur le pouvoir critique de l'écriture, par rapport au monde socio-économique. En la circonstance Larbaud dit beaucoup de lui-même.

¹⁷ « Comment convaincre des mérites de la pensée libérale : commentaire à propos d'un commentaire », *Le Journal des libertés*, n°8 Printemps 2020.

¹⁸ Le texte, qui a d'abord été pensé en 1894, a fait l'objet de plusieurs ébauches disséminées par la suite dans d'autres nouvelles comme *Disque* (1921). La rédaction, encouragée par la Princesse de Bassiano, date d'octobre à décembre 1931. De nombreuses variantes suivront « avec d'autres copies indépendantes très remaniées avec petits brouillons à part sur feuilles volantes ». Dans une note, l'auteur indique un fil directeur : il composa dans « la nostalgie de la Grèce » et son personnage « éprouvait le même désir d'une culture classique ». Manuscrit MSCLXXII conservé à la médiathèque Valery Larbaud. *Le journal de Larbaud* en date du jeudi 25 février 1932 (édition de Paule Moron, Gallimard, 2009, p. 927-928) donne également des indications sur la genèse de la nouvelle.



Du carnet de comptes au « prurit d'écrire »

Au moment des comptes, le personnage se libère de l'intérêt financier purement individualiste en songeant que l'essentiel de son activité est orienté vers sa famille et vers « tout ce que [son] travail produit de durable et d'utile à la Société. » Dans cet environnement, le carnet de comptes se change en support d'écriture empli d'un contenu désintéressé « qui fait écrire tout ceci pour rien, pour le plaisir. » Progressivement la dimension littéraire prend le dessus sur l'aspect comptable :

Et en effet c'est toujours dans des circonstances heureuses que me revient ce prurit d'écrire, et de remplir de mes incohérentes élucubrations un de mes innocents carnets où il ne devait y avoir que des chiffres, des adresses de gens d'affaires, des rendez-vous avec des fournisseurs et des dates de réunion des conseils d'administration¹⁹.

L'*otium* éclipse le *negotium* mais il ne faudrait pas en déduire hâtivement une séparation entre les deux univers avec une écriture littéraire à rebours des valeurs économiques. On remarque que le « prurit d'écrire » naît « toujours » des « circonstances heureuses » que sont la prospérité familiale et matérielle, si bien que l'investissement dans la création artistique semble profiter de cet élan. L'éloge voilé de la richesse, comme bienfait de la production, quelle qu'elle soit, renvoie à ce que dit Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. La richesse, fruit du travail, est un signe d'élection divine, de grâce en termes théologiques, il ne faut donc pas craindre de faire valoir sa réussite et ses résultats. Cette approche est celle de Larbaud. Certes, il s'est converti au catholicisme pour de multiples raisons mais il reste profondément protestant dans sa manière d'être au monde et dans son rapport à la création. Ce trait fonde sa propre « économie spirituelle » qu'il convient d'explorer.

¹⁹ *Le Vaisseau de Thésée, op.cit.*, p. 1082 pour ces différentes citations.



L'économie spirituelle et ses enjeux critiques

L'entreprise littéraire, telle qu'elle apparaît ici, est « libérale », au sens où elle se refuse à toute planification des sujets abordés. La pensée est souveraine, elle agit à sa guise. Autrement dit, elle se joue des cadres formels comme un récit bien structuré. On reconnaît ici le modernisme de Larbaud dressé contre le récit et animé par le mot d'ordre : « surtout pas d'histoire ! » De fait, pour s'opposer à la régulation narrative, « le travail de la narration se soulève contre le récit²⁰ », comme l'écrit Jean-Pierre Bobillot à propos du monologue intérieur *Mon plus secret conseil...* La nouvelle, *Le vaisseau de Thésée*, illustre ce libéralisme narratif par un enchaînement d'anecdotes et de réflexions diverses, à travers un voile de poésie. Mais cette forme est-elle vraiment désintéressée ?

Larbaud assigne à sa « petite machine en prose », nom qu'il donnait à ses textes pour la revue *Commerce*, une forme de rentabilité cognitive avec le produit concret de l'examen de conscience. Dans son travail d'introspection, « cette douce semence de méditation déposée en [lui]²¹ », Bonsignor tente d'atteindre la nappe la plus profonde de son moi. Mais l'un des objectifs concrets est de réfléchir à la notion même d'intérêt, au plan individuel comme au plan collectif. L'écriture est ainsi amenée à remettre en question le bienfondé du lien entre intérêt privé et intérêt collectif, partant, c'est la théorie du ruissellement qui subit une révision morale.

Une anecdote en particulier témoigne de dissonances dans la conception d'un ruissellement économique et social. Sur la route des vacances, Bonsignor est à Pise avec sa femme Éliane et l'une de ses filles Violante. Dans un magasin de chaussures, une jeune vendeuse les sert, accablée par les demandes et la chaleur. Souriante et affable cependant, elle « exhale son vœu irréalisable de liberté et de bonheur » en

²⁰ « Le ver(s) dans le fruit trop mûr de la lyrique et du récit », in *Temps et récit de Paul Ricœur en débat*, Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz (dir.), p. 106, Editions du Cerf, Paris, 1990.

²¹ *Le Vaisseau de Thésée*, op.cit., p. 1095.



proposant à Violante de l'accompagner à la plage, « *Bimba, mi porti con te al mare ?* ²² » Baignant dans le luxe et entouré de sa famille florissante, Bonsignor se sent coupable et se souvient de la parole biblique : « tu as reçu tes biens en cette vie. ». Larbaud cite ici un fragment de la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare (Luc-16.19-30) en laquelle le riche, dans le séjour des morts, supplie qu'on abrège ses souffrances avec un peu d'eau. Abraham lui répond : « Souviens-toi que tu as reçu tes biens en ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » L'éthique de l'entrepreneur chez Bonsignor, en partie liée à la morale protestante, se nuance ici de la doctrine sociale du catholicisme, inspirée par saint Thomas, cette doctrine qui prône la « destination universelle des biens. » Il ne suffit pas au riche, un entrepreneur prospère par exemple, de créer de la richesse et des emplois qui profitent à tous, il faut aussi qu'il soit en mesure de partager son bien en conciliant propriété privée et « destination universelle des biens ²³ », comme aurait dû le faire le riche avec Lazare.

Au cours de cette anecdote, Bonsignor constate en fait la résilience économique du peuple et l'échec partiel de la théorie du ruissellement. La complexité du « capital humain », au sens large du terme, ne pourra jamais entrer dans les cadres de la modélisation, même s'ils sont issus d'une éthique bien établie de l'entrepreneur. À la suite de cette anecdote, l'image du vaisseau de Thésée va s'imposer dans l'esprit du personnage. Progressivement, la poésie prend le pouvoir pour redessiner, en filigrane, la dynamique du capitalisme.

²² *Ibid.*, p.1095.

²³ Sur cette question, voir l'article de Jean-Yves Naudet, « Comment concilier aujourd'hui la propriété privée et la destination universelle des biens ? » Article pour l'Association des économistes catholiques, article à paraître chez l'éditeur Pierre Téqui.



Le vaisseau de Thésée et l'imaginaire du capitalisme

Pôle magnétique de la nouvelle, ce vaisseau, qui se régénère de réparation en réparation dans le port du Pirée, défie le temps. Le vaisseau, « venu du fond des âges », est le symbole d'une substance renouvelée tous les sept ans, selon la légende écrite par Plutarque dans sa *Vie de Thésée*²⁴ que Larbaud reprend :

On l'avait si souvent réparé au cours des siècles, qu'il n'y avait en lui plus un clou, plus une planche, qui n'eussent été plusieurs fois remplacés. Mais c'est encore le Vaisseau de Thésée, sa forme, son histoire, l'idée qui y demeurerait attachée²⁵.

Le vaisseau est aussi un reflet de l'évolution du moi qui mêle à la pensée présocratique l'approche bergsonienne sur la dialectique entre la dispersion et l'unité du vrai moi. Inspiré par Héraclite, « jamais le même homme ne boit deux fois au même fleuve²⁶ », Bonsignor se persuade des effets du changement. Mais c'est le sentiment de culpabilité, issu de « la crise de tristesse et du dégoût de soi-même²⁷ » qui domine à la fin de son examen de conscience. Ce même examen permet d' « ajuster les divers éléments du moi », comme le signale Anne

²⁴ « Le vaisseau sur lequel Theseus alla et retourna, était une galiote à trente rames, que les Athéniens gardèrent jusqu'au temps de Demetrius le Phalérien, en ôtant toujours les vieilles pièces de bois, à mesure qu'elles pourrissaient, et y en remettant des neuves en leurs places : tellement que depuis, ès disputes des philosophes touchant les choses qui s'augmentent, à savoir si elles demeurent unes, ou si elles se font autres, cette galiote était toujours alléguée pour exemple de doute, pour ce que les uns maintenaient que c'était un même vaisseau, les autres, au contraire, soutenaient que non : et tient-on que la fête des rameaux, que l'on célèbre à Athènes encore aujourd'hui, fut lors premièrement instituée par Theseus. » *Vie de Thésée*, traduction Jacques Amyot, 1559, cité par Alexandre Géfen, *Vies imaginaires de Plutarque à Michon*, Folio classique, 2014, p. 59.

²⁵ *Le Vaisseau de Thésée*, *op.cit.*, p.1097.

²⁶ *Ibid.*, p.1096.

²⁷ *Ibid.*, p.1099.



Chevalier dans un article éclairant²⁸. Bonsignor parvient ainsi à ce constat : « notre forme change, mais l'idée de nous-mêmes en nous-mêmes, indestructible, demeure [...] »²⁹

Apparemment, avec sa rêverie, Bonsignor s'éloigne de son bilan portant sur l'éthique de l'entrepreneur. Mais dans l'écriture de fiction la performance de l'imaginaire est telle qu'elle nous invite à chercher un lien entre les différents thèmes (dispersés) d'une narration. L'économie serait alors elle-même vaisseau de Thésée avec l'idée d'un capitalisme qui se définit d'abord par le mouvement et le progrès sans changer pour autant son visage premier de capital et d'intérêt. Les planches détruites qui se régénèrent malgré le temps renverraient de surcroît à la théorie de la destruction créatrice chère à l'économiste autrichien Joseph Schumpeter³⁰. L'innovation fragilise l'économie et éteint des secteurs d'activité mais en même temps elle ouvre ailleurs des perspectives de croissance, si bien que la dynamique de prospérité inhérente à l'économie de marché ne change pas. Il est donc tentant de considérer le vaisseau de Thésée comme un symbole des mues permanentes du capitalisme, telle serait l'influence de l'écriture. Encore faut-il que le capitalisme modifie la notion d'intérêt en intégrant davantage l'exigence d'une harmonie sociale, en lien avec « la destination universelle des biens. » Bonsignor, devenu en notre esprit l'Héraclite de la pensée économique, serait alors en accord avec sa conscience.

Conclusion

Peut-on aller plus loin dans la comparaison avec les théories de Joseph Schumpeter ? Pour ce dernier, le capitalisme produit une augmentation inégale de la richesse mais à long terme il bénéficie à

²⁸ « L'un et le multiple. Essai sur *Le Vaisseau de Thésée* », *Europe*, n° 798 consacré à V. Larbaud, octobre 1995, p.109-120, p.113 pour la citation.

²⁹ *Le Vaisseau de Thésée*, *op.cit.*, p.1097.

³⁰ *Théorie de la destruction créatrice*, traduit de l'anglais par Gaël Fain, Payot, 2021. Ce livre reprend un chapitre du livre de Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie* publié en 1942.



l'ensemble de la société, grâce au processus de la destruction créatrice. Le progrès repose sur ce héros de l'innovation qu'est l'entrepreneur. Toutes proportions gardées, l'entrepreneur de Larbaud entre en résonance avec ce trait, auquel s'ajoutent la « destination universelle des biens », inspirée du christianisme, et la recherche d'une communauté heureuse. De plus, en attribuant à son entrepreneur un besoin d'éthique, une aspiration au partage, un regard critique sur soi et sur la société et, *in fine*, une réflexion sur le temps long, Larbaud défend la propre cause de l'écrivain. Idéalement, les deux figures, l'entrepreneur et l'écrivain, portent le même fruit du « libre développement de l'individu », en référence à son article sur la crise de l'humanisme³¹. Ce chemin entre l'entrepreneur et l'écrivain, plus court qu'il n'y paraît au premier abord, permet de mieux comprendre ce que Joseph Schumpeter entend par « civilisation capitaliste ». Le potentiel de fiction et d'imaginaire propre à la création artistique est en effet un précieux secours pour définir cette civilisation et les conflits anthropologiques qu'elle entraîne. Il aide à surmonter la « difficulté extraordinaire » qu'il y a, selon Albert Thibaudet, à « penser le capitalisme. » « Non moins paradoxal est le contraste entre la manière habituelle et nécessaire dont l'Européen vit dans l'atmosphère, dans les conditions capitalistes et la difficulté extraordinaire qu'il éprouve à penser le capitalisme³² » écrit l'écrivain libéral pour *La Revue de Genève* en 1925. Larbaud dans son *Vaisseau de Thésée* s'est confronté à cette difficulté. Ce qu'il faut retenir, c'est que son modernisme lui a suggéré une vision de l'entreprise en avance sur son époque.

³¹ « Une crise de l'humanisme », cahier de l'Herne, *op.cit.*, p. 220.

³² « Pour une définition de l'Europe », *La Revue de Genève*, septembre 1925, texte repris dans *Réflexions sur la politique*, édition d'Antoine Compagnon, Robert Laffont, Bouquins, 2007, p. 600.



Droit de propriété et protection de l'environnement

par

François Facchini et Max Falque



François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Max Falque est juriste et économiste. Diplômé de Science Po Paris il a séjourné deux années à l'Université de Pennsylvanie. Il est Délégué générale de l'ICREI (International Center for Research on Environmental Issues).



L'épuisement des ressources en pétrole, la peur de manquer d'énergie, la surpêche, la disparition des grands mammifères, les menaces sur la biodiversité (faune et flore), la destruction des paysages naturels, la pollution de l'air, des océans et des sols, et l'accumulation de déchets non dégradables à court terme ainsi que l'effet de l'émission de gaz à effet de serre à l'origine du dérèglement climatique et de ses perspectives funestes d'une disparition de la vie sur terre sont autant de sujets qui occupent l'actualité, et hypothèquent la qualité de vie des générations présentes et futures. Cette hypothèque est autant subjective et mentale qu'objective. Elle limite l'insouciance et favorise la violence.

Jusqu'à présent, les gouvernements de gauche comme de droite ont suivi des politiques très similaires pour faire face à ces problèmes. Ils cherchent, disent-ils, à profiter des bienfaits du capitalisme sans en subir ses maux environnementaux. Pour cela ils renforcent la régulation des marchés. Dans cette perspective, la réglementation et la fiscalité sont les deux principaux instruments utilisés pour traiter des questions environnementales. L'outil fiscal reste, cependant, très marginal en France par rapport à l'outil réglementaire qui est de fait le principal instrument d'intervention de la puissance publique en matière environnementale. De tels politiques sont fondés sur la croyance que les défaillances des marchés constituent l'unique source des risques environnementaux et que l'État est la seule organisation capable de résoudre les problèmes environnementaux. Elles partent donc du principe que les seules solutions envisageables passent par la coercition.

Ce que souhaite rappeler cet article c'est qu'il existe de nombreuses raisons de ne pas avoir confiance dans les solutions publiques pour traiter des problèmes environnementaux. Il est l'occasion de faire connaître ou de rappeler les conclusions de la nouvelle économie des ressources et en particulier le fait que l'État est trop souvent un pompier pyromane qui évince les solutions privées qui auraient émergé s'il n'était pas intervenu. Au lieu de faire, les hommes politiques devraient faire faire. Ils devraient avoir l'humilité de déléguer la gestion des problèmes environnementaux à une société civile qui aurait repris confiance dans l'institution pivot des ordres décentralisés : la propriété. L'article s'organise de la manière suivante. Il présente succinctement



l'histoire et les principales contributions de la nouvelle économie des ressources (1) puis montre par quelques exemples pourquoi il est juste de traiter l'État de pompier pyromane en matière d'environnement mais aussi pourquoi le recours à la réglementation s'avère inefficace pour traiter l'ensemble des problèmes environnementaux (2). Il propose pour cette raison une liste de mesures de politique publique alternatives qui font confiance aux institutions du marché et à ses entrepreneurs (3).

1. La Nouvelle économie des ressources : 30 ans de recherche à l'ICREI

La nouvelle économie des ressources (« *new natural resource economics* ») apparaît aux Etats-Unis dans la deuxième moitié des années 1970 (Stroup, 1990¹) dans les Universités du Montana, et de Californie (UCLA). Elle se dressait contre la théorie du développement durable, qui inspire la plupart des politiques publiques des pays développés et de la France en particulier, et contre l'écologie politique qui affirme que pour résoudre les problèmes environnementaux il faut sortir du capitalisme. Cette nouvelle économie des ressources a aussi pris le nom d'écologie de marché (« *free market environmentalism* »).

Les Professeurs John Baden (Montana State University), Richard Stroup (Montana State University puis North Carolina State Univ.), Terrey L. Anderson (Montana State Univ.), Donald R. Leal (California State Univ., Hayward), et Randy Simmons (Utah State Univ.) en sont les initiateurs². Ils avaient l'ambition de montrer que le marché et la libre entreprise sont les solutions aux maux environnementaux des sociétés contemporaines.

¹ Stroup, R. (1990). "Natural resource scarcity and the economics of hope," in Blocks, W. (ed.), *Economics and environment: a reconciliation*, The Fraser Institute, Canada.

² Voir Simmons, R., and Mitchell, W.C. (1984). "Politics and the New Resource Economics," *Contemporary Economic Policy*, 2 (5), 1-13 et Simmons, R., and Baden, T. (1984). "The theory of the new resource economics," *Journal of Contemporary Studies*, III (2), 45-.



Cette innovation intellectuelle s'est diffusée en Europe et en France en particulier via l'initiative du Liberty Fund qui en septembre 1985 a organisé un séminaire aux Universités d'été de la Faculté de droit de l'université d'Aix-Marseille qui donnait la parole aux défenseurs de cette nouvelle manière de penser les problèmes d'épuisement des ressources naturelles et de qualité de l'environnement. De ce premier contact est né en 1992 le Centre International de Recherche sur les Problèmes Environnementaux (ICREI³) à l'initiative de l'ancien ministre Alain Madelin et d'un groupe d'économistes et de juristes français qui se proposait d'utiliser la nouvelle économie des ressources naturelles pour renouveler les débats autour de la protection de l'environnement en France. Trois auteurs ont porté ce message. Henri Lepage dans son livre *Pourquoi la Propriété* y consacre tout un chapitre « Capitalisme et écologie : privatisons l'environnement » (Lepage (1985⁴), Max Falque dans un article de la revue *Futurible* (Falque 1986⁵) et le Professeur Gérard Bramoullé (1991) dans son pamphlet *La Peste verte* qui évoquait les limites et les effets pervers de la violation des droits de propriété (Falque 2018⁶, p.28).

Sans pouvoir dans les limites de cet article résumer 30 années de recherche sur ces thématiques on peut cependant en rappeler les principaux résultats.

³ On peut retrouver l'intégralité de travaux de ce centre sur son site web. Centre International de Recherche sur les problèmes environnementaux <https://www.icrei.fr/> (consulté le 24/08/2022).

⁴ Lepage, Henri (1985). *Pourquoi la propriété*, collection Pluriel, Paris, Hachette.

⁵ Falque, Max (1986). « Libéralisme et environnement », *Futuribles*, 97 (mars), repris dans Max Falque (2015), *Propos écologiquement incorrects*, volume 1, Nice, Libre échange.

⁶ Falque, Max (2018), « Les droits de propriété dans la problématique environnementale Appropriation pour sauvegarder », *Revue Foncière*, Mars-Avril, n°22, 26-30.



La première leçon de ces travaux est qu'historiquement les systèmes économiques qui ne reconnaissent ni la propriété privée, ni la liberté d'entreprendre, ni l'économie de marché, ont engendré des désastres écologiques, comme le montre notamment l'exemple soviétique⁷. Il est important de le rappeler à tous ceux qui souhaiteraient verdir la planification pour en faire une alternative au capitalisme et aux politiques de développement durable.

La seconde leçon est que le développement économique n'est pas incompatible avec la qualité de l'environnement. Il est au contraire une condition des bonnes performances environnementales d'un pays⁸. Outre les fameux débats autour de la courbe de Kuznets environnementale, une recherche récente menée sur soixante-sept pays met au jour une corrélation positive entre entrepreneuriat d'opportunité (fondé sur la liberté d'entreprendre) et performance environnementale⁹; un autre travail, mené sur soixante-dix pays et trois continents (Amérique latine, Asie, Afrique), montre que le niveau de déboisement est plus élevé, en moyenne, dans les pays où les libertés civiles et politiques sont les plus faibles¹⁰.

⁷ Bernstam, M. (1991), *The Wealth of Nations and the Environment*, Occasional Paper n°85, Institute of Economic Affairs (IEA), Londres. Rey, M-P. (1997), « L'environnement en Union soviétique : perspective historique et problèmes actuels », *Histoire, économie et société*, vol. 16(3), p. 523-531.

⁸ Facchini, François et Max Falque (2021), *Droits de propriété environnementaux/ Environmental property rights for the environment* Max Falque Editor/ sous la direction de Préface de Laurent Fonbaustier/Préface de Richard Epstein, Bruxelles, Bruylant-Larcier.

⁹ He, J., M., Nazari, M., and N., Cai (2020), "Opportunity-based entrepreneurship and environmental quality of sustainable development: a resource and institutional perspective", *Journal of Cleaner Production*, vol. 256: 120390.

¹⁰ Bhattarai, M. (2000), *The Environmental Kuznets Curve for Deforestation in Latin America, Africa, and Asia: Macroeconomic and Institutional Perspectives*. Dissertation, Clemson University, Clemson SC, décembre.



La troisième leçon est que la propriété privée est favorable à la protection de l'environnement¹¹, car elle encourage l'entrepreneuriat et l'entrepreneuriat vert en particulier. L'entrepreneuriat est le génie du développement économique, et rend ainsi socialement soutenable les contraintes qu'imposent la protection de la nature sur les choix individuels. A ce premier dividende de la propriété s'ajoute le fait qu'un bon régime de propriété crée des mécanismes de sanction et de récompense qui limitent la surexploitation des ressources naturelles (eau, air, faune, flore, paysage, etc.). Une ressource qui n'appartient à personne est en effet condamnée à être surexploitée et rapidement épuisée. A ce second dividende s'en ajoute un troisième. Un bon régime de propriété rend le pollueur responsable des dommages qu'il provoque.

La quatrième leçon est que l'État est souvent un « pompier pyromane ». L'État peut-être la solution, mais il peut aussi être le problème. Penser qu'il suffit de traduire l'impératif écologique dans la loi et les règlements pour aligner le comportement des hommes et des entreprises est une erreur funeste, car, ainsi qu'il le fait face à la contrainte fiscale, l'homme cherchera toujours à éviter les coûts que représentent une interdiction ou une contrainte réglementaire. Il ne suffit pas de produire des lois pour changer les comportements.

La cinquième leçon est que, face aux problèmes environnementaux, il est urgent de faire confiance aux mécanismes de coordination des ordres décentralisés. L'inefficacité des politiques publiques en matière d'environnement ne doit pas conduire, en effet, à conclure qu'il ne faut rien faire pour l'environnement¹². Il faut au contraire que tous les citoyens qui pensent que la protection de l'espèce humaine et la bonne exploitation des ressources naturelles sont des objectifs justes

¹¹ Facchini, François et Max Falque (2021), *Droits de propriété environnementaux/ Environmental property rights for the environment* Max Falque Editor/ sous la direction de Préface de Laurent Fonbaustier Préface de Richard Epstein, Bruxelles, Bruylant-Larcier.

¹² Benson, B. (2010) (ed.). *Property rights. Eminent Domain and regulatory takings re-examined*, Palgrave-McMillan for the Independent Institute.



s'engagent dans le verdissement de leur consommation, et de la production et acceptent la privatisation de la nature. Ils doivent être favorables au développement économique et à un régime de propriété qui privilégie la propriété privée ou la propriété commune avec accès fermé ou réglementé.

Comme nous ne pouvons pas traiter chacune de ces propositions nous allons focaliser notre attention sur les défaillances de l'État (2) et dessiner les contours de solutions concrètes qui peuvent avantageusement remplacer les solutions réglementaires et coercitives qui dominent les débats et les choix de politiques publiques depuis les années soixante-dix (3).

2. L'Etat et l'aggravation des problèmes environnementaux

Contrairement à une croyance très populaire, l'Etat n'est pas toujours le garant de l'environnement. Il a en fait souvent été à l'origine de sa destruction¹³. La réglementation n'est pas la solution et l'Etat cherche souvent à corriger des maux qu'il a lui-même aggravés ou suscités.

A l'origine de ces défaillances de l'Etat se trouve l'intérêt des responsables politiques et administratifs qui est plus dans l'accroissement de leur pouvoir que dans le bonheur des citoyens. Ceci est particulièrement vrai en matière d'environnement où l'on doit considérer le long terme et non les prochaines élections. C'est pourquoi le principe de précaution devrait s'appliquer en priorité à l'action de la puissance publique qui est par nature irresponsable en ce sens que, à la différence des entreprises et des individus, les États fonctionnent de telle manière que ce n'est jamais celui qui a pris une décision qui en subit les conséquences, bonnes ou mauvaises. Le risque est en effet réel d'une instrumentalisation des problèmes environnementaux par les élus, et par certains groupes d'intérêt. Lorsqu'ils parviennent à leur fin

¹³ Falque, M., 2021. « La puissance publique : garante ou destructrice de l'environnement », *Journal des économistes et des études humaines*, 2 (1), 103-122.



il en résulte une incohérence inter-temporelle dans les décisions et, *in fine*, une aggravation des problèmes. A l'origine de ces défaillances de l'Etat il y a la myopie (volontaire) des hommes politiques qui servent l'intérêt des électeurs et non celui des générations futures et l'alliance entre les « pro-environnement » et des groupes industriels qui voient dans l'environnement un moyen d'augmenter leurs parts de marché¹⁴. Les normes environnementales pour certains patrons sont des moyens de lever des barrières à l'entrée sur leurs marchés.

La réglementation n'est pas la solution

L'inefficacité de la réglementation, ici du droit de l'environnement est un constat commun aux libéraux et aux interventionnistes¹⁵. Contrairement aux interventionnistes, cependant, les libéraux soutiennent que l'inefficacité du droit de l'environnement est la conséquence du non-respect de règles fondamentales. (Ce que récusent les interventionnistes et l'ancienne ministre de l'environnement, Corinne Lepage (2008), en particulier.) Pour les libéraux, le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme qui sont des extensions du droit public sont en grande partie inapplicables car trop complexes. Ce droit est aussi à l'origine d'un phénomène d'expropriation réglementaire qui crée les conditions de la dépréciation de la vie publique. Le problème – contrairement à ce que suggèrent les dernières annonces du Ministre de l'intérieur qui s'engage à investir massivement dans une gendarmerie verte¹⁶ – n'est pas une mauvaise application de

¹⁴ Falque M. (2020), « Ecolos, grand capital ... même combat ? », *Revue des Deux Mondes*, Février, 144-150.

¹⁵ Pour les interventionnistes, voir Lepage, C. (2008), « Les véritables lacunes du droit de l'environnement », *Pouvoirs*, 127, 123-133.

¹⁶ On fait référence ici à l'annonce par le Ministre de l'intérieur de la création de 3000 postes de gendarme affectés à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement (Oclaesp). Structure interministérielle créée par le décret n°2004-612 du 24 juin 2004, l'office est un service de police judiciaire à compétence nationale dont la mission est de lutter contre les atteintes à



la règle de droit, mais bien l'imposition de règles défailtantes. Cela justifie un rétablissement des droits des propriétaires.

Comme toute réglementation publique, le droit de l'environnement induit des coûts de définition et de mise en œuvre. Logiquement, plus il y a de règles plus ces coûts sont élevés et plus les risques de non-application sont grands. Ce risque n'est pas le seul. S'y ajoute l'action des propriétaires qui cherchent à éviter, comme on évite l'impôt, les coûts que l'Etat leur fait supporter. Ces mêmes propriétaires cherchent aussi dans certains cas à tirer profit du droit de l'environnement pour valoriser leur capital, souvent au détriment des autres propriétaires. L'échange dans la sphère du politique n'est en effet pas gagnant – gagnant : ce que gagne les uns est perdu par les autres. De tels comportements de la part des propriétaires s'expliquent par le fait que le droit de l'environnement, comme toutes les politiques réglementaires, ouvre la voie i) à une inégalité de traitement entre les propriétaires fonciers, ii) à la corruption et iii) en fin de compte à l'inefficacité de la protection de l'environnement (Falque 2008, p.50).

Le zonage par exemple est plus écologique qu'urbain. Il confère une plus-value au terrain constructible. Il provoque une moins-value pour les espaces protégés. Il crée une situation d'expropriation réglementaire. Un zonage a de plus une durée de vie limitée. Les changements de majorité dans une municipalité mais aussi les efforts déployés par les propriétaires pour influencer les politiques expliquent cet état de fait. L'inefficacité finit par prévaloir car personne ne croit à la pérennité des documents d'urbanisme (ce que traduit le marché foncier par une non-conformité des prix aux contraintes de zonage). L'influence politique des propriétaires peut se faire directement par l'engagement dans la vie politique locale. Elle peut aussi prendre des formes illégales. La corruption des élus ou des agents publics est une

l'environnement et à la santé publique. Sur le site de l'Oclaesp il est écrit que pour remplir ces missions, l'office dispose de soixante-quatre gendarmes et policiers, appuyés par quatre conseillers techniques issus des ministères des sports, de la santé, de l'environnement et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).



conséquence attendue des politiques réglementaires¹⁷. En 2006 selon le classement de l'ONG Transparency International la France était placée au 18^e rang en 2021 et 22^e rang aujourd'hui. L'Italie et la Grèce restent les pays les plus corrompus d'Europe derrière la France, mais alors que l'Italie était au 55^e rang en 2012, elle est désormais placée au 42^e rang. De la même manière, la Grèce qui était au 80^e rang est passée en 2021 au 49^e rang¹⁸. La multiplication des réglementations environnementales participe à la corruption générale.

La théorie économique a depuis longtemps expliqué l'origine de ce lien entre corruption et bureaucratisation de l'économie¹⁹. La réglementation crée les conditions de profits inattendus. Ces profits n'existent que parce que les individus peuvent devenir des « faiseurs de règles ». Ils peuvent grâce à leur action politique modifier les prix, la qualité et/ou les quantités de marché. Les nouvelles règles du jeu qu'ils imposent aux autres joueurs induisent alors pour tout le monde de nouvelles occasions de pur profit, mais aussi la disparition d'autres occasions de profit qui, en l'absence de changement dans les règles du jeu, auraient existé²⁰. Parmi les opportunités de profit résultants de l'intervention réglementaire de l'Etat il y a bien sur celles qui passent par la corruption des hommes politiques et des administrations publiques. La corruption accroît les coûts de la protection légale des droits de propriété²¹. Les coûts réglementaires sont alors concentrés sur

¹⁷ Falque, M. (2015). « Les pratiques de la corruption liées aux règles environnementales », *Études Foncières*, 3 (janvier).

¹⁸ Transparency International. Lien : <https://bit.ly/> (consulté le 30/08/2022).

¹⁹ Kirzner I. (1985), "Government regulation and the market discovery process," in *Discovery and the Capitalist Process*, Chicago and London, University of Chicago Press (p.145).

²⁰ Kirzner, *supra*, p. 144.

²¹ Facchini, F. (2004), « Critiques de trois arguments justifiant les lois sur le financement de la vie politique », *Politiques et Management public*, 22 (4), 27-46.



les propriétaires et les citoyens qui n'ont pas cherché à corrompre les pouvoirs publics et/ou à influencer les choix réglementaires des élus.

L'Etat est souvent un pompier pyromane

L'action des pouvoirs publics n'est pas seulement fondée sur un mauvais instrument, la réglementation. Elle est aussi défailante parce qu'elle varie dans le temps au gré des modes et des préférences politiques des élus. L'action de l'Etat n'a aucune cohérence intertemporelle. L'Etat prend alors la figure du pompier pyromane. La figure de l'Etat pompier pyromane peut être illustrée par de nombreux exemples. Les effets ambigus et controversés des politiques publiques en sont les conséquences²².

Il est important avant toute chose de rappeler que la production publique n'est pas moins polluante que la production privée. Les camps d'entraînement militaires sont à l'origine d'importantes détérioration de la qualité des sols. Le traitement des déchets nucléaires est une source éternelle de pollution, malgré toutes les précautions prises, et cela sur des millions d'années.

Avant d'être pro-environnement, l'Etat a longtemps été pro-développement, pro-industrie. Les conséquences réelles de ces choix sur le développement ne peuvent pas être traitées ici, mais ce qu'il faut comprendre pour notre sujet c'est que ce goût pour l'industrialisation a justifié de nombreuses décisions qui allaient à l'encontre du caractère absolu de la propriété privée²³. L'Etat a ainsi favorisé, probablement

²² Falque, M. (2008), « Entreprises et nouvelles politiques environnementales », *Sociétal*, 59 (1), 48-

²³ Mises, Ludwig (1966/1985), *L'action humaine. Traité d'économie*, collection libre échange, Paris, PUF : « Dans de nombreux pays, jadis, les propriétaires d'usines et de chemins de fer n'ont pas été tenus responsables des dommages que leur façon de conduire leurs entreprises infligeaient aux biens et à la santé des voisins, des clients, des employés et autres gens, par les fumées, la suie, le bruit, la pollution de l'eau, et par les accidents dus à des équipements



sans le savoir, la dégradation de l'environnement. Un exemple emblématique de ce lien entre action publique et dégradation de l'environnement peut être donné : Le décret de 1810 sur les établissements insalubres. Celui-ci est souvent présenté comme la première décision politique censée lutter contre la pollution. Il est en fait un moyen pour les grandes industries polluantes de se soustraire à la règle de responsabilité qui impose à chaque riverain de payer les dommages qu'il inflige à autrui. C'est parce que l'Etat a progressivement assoupli la règle de responsabilité que les industriels ont pu déplacer une partie des coûts de leur décision sur les autres. Cela signifie que l'industrialisation, sous un autre régime de responsabilité, aurait revêtu un autre aspect. L'Etat en limitant les droits de propriétaires a favorisé les activités polluantes. Lorsque l'Etat met en place une règle pollueur-payeur il ne fait en ce sens que corriger une partie de son erreur. Il est bien un pompier pyromane.

De manière assez similaire, avant d'être agri-environnementale, la politique agricole a été productiviste. Le volume de la production par hectare était l'objectif ultime²⁴. La conséquence fût la destruction des haies, et des zones humides et le financement public de l'irrigation afin d'augmenter la surface agricole utile. Toutes ces mesures ont participé à la baisse de la biodiversité en détruisant en partie l'habitat de nombreuses espèces. Lorsque l'Etat subventionne la reconstitution des haies, et des zones humides il ne fait que corriger l'effet de ses propres choix. Il se comporte bien en pompier pyromane.

La destruction des haies (bosquets, boqueteaux, arbres épars, bandes enherbées des chemins) a été subventionnée par les autorités

défectueux ou mal conçus ; c'est qu'alors l'idée était qu'il ne fallait pas entraver le progrès de l'industrialisation et le développement des moyens de transport » (Mises 1985, p.690). Voir aussi : Bouckaert B. 1991. « La responsabilité civile comme base institutionnelle d'une protection spontanée de l'environnement », *Journal des Économistes et des Études Humaines*, 2 (2/3), 315-335.

²⁴ Facchini, François (1995), « La qualité de l'environnement, nouvel enjeu de la réforme de la politique agricole commune », *Politiques et Management Public*, 13, 1 : 29-54.



politiques alors que la haie est désormais présentée par les écologues comme un lieu de biodiversité. Une haie est une structure végétale linéaire associant arbres, arbustes et arbrisseaux, sous-arbrisseaux et autres plantes. Les politiques de remembrement des années 1960 en France ont réduit considérablement le nombre de kilomètres de haies en France. Ces politiques étaient justifiées par la modernisation des pratiques agricoles. Il s'agissait alors d'augmenter les rendements et la SAU. La conséquence fût entre autres la suppression des haies, des talus, des fossés et tout ce qui pouvait limiter la mécanisation. L'Institut Français de l'Environnement (IFN) estime que le linéaire de haies en France est passé de 1 244 110 km à 707 605 km entre les deux premiers cycles de l'inventaire IFN séparés de 12 ans (1975-1987), soit une perte annuelle d'environ 45 000 km de haies sur cette période. Il est estimé qu'entre 1960 et 1990 536 000 kilomètres de haies boisées ont disparu. Sans le savoir l'Etat a subventionné la destruction de l'habitat de nombreuses espèces et *in fine* accru les dangers d'une baisse de la biodiversité. Aujourd'hui des aides publiques à la reconstitution des haies sont proposées aux agriculteurs²⁵. Là encore l'Etat est un pompier pyromane. Il aide à détruire les haies puis à les reconstituer.

L'Etat a aussi aidé les agriculteurs à assécher les zones humides afin d'accroître la surface agricole utile et réaliser ainsi l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Longtemps, les zones humides ont été associées à des aires maléfiques, des lieux dangereux²⁶. A la fin du XVIII^e siècle et au début du XX^e siècle, les représentations sociales négatives de ces zones persistent. Les scientifiques, médecins, géographes, etc. associent zone humide et maladie²⁷. Il était souhaitable dans ces conditions d'assécher les zones humides et de leur donner un usage agricole. C'est ce que l'Etat et les propriétaires fonciers ont fait à partir du XVIII^e siècle et durant quasiment tout le XX^e siècle avec un droit rural

²⁵ Lien : <https://bit.ly/3SDleTs> (consulté le 25/08/2022).

²⁶ Goeldner-Gianella, Lydie (2017). « Les représentations sociales des zones humides : quel lien avec l'action ? Analyse historique et cas de la dépollérisation », *Sciences Eaux & Territoires* 3 (24), 10-15, page 10.

²⁷ *supra* p.11.



très favorable à l'assèchement, à l'assainissement et à la conquête agricole. Depuis bientôt 40 ans cependant, à travers notamment la signature de la convention internationale de RAMSAR, les États ont changé d'objectif. Ils se proposent de protéger les zones humides. Ils cherchent donc à corriger ce qu'ils ont autrefois encouragé²⁸. Il y a incohérence intertemporelle.

On peut étendre notre histoire à l'industrie. Les subventions versées durant des années aux charbons, à la sidérurgie, ont été à l'origine d'importantes pollutions et de dégradation de l'environnement. On pourrait penser qu'il s'agit d'une histoire ancienne, mais si on en croit un rapport récent du Fonds Monétaire International²⁹ les États dans le monde subventionnaient la production et la combustion de charbon, de pétrole et de gaz à hauteur de 5 900 milliards de dollars (5 100 milliards d'euros) en 2020. Ces aides publiques jettent, selon les mots de ces experts, de l'huile sur le feu de la crise climatique. Aujourd'hui encore, lorsque les municipalités des communes côtières financent par l'impôt des travaux visant à limiter les effets de l'érosion maritime pour protéger le bâti, lorsque l'Etat subventionne les assurances afin de traiter des catastrophes naturelles et de restaurer les plages, les pouvoirs publics réduisent les coûts que devront supporter ceux qui construisent dans les zones humides, les plaines inondables et sur les zones côtières fragilisées par la montée des eaux. Elles engagent des ressources qui favorisent des comportements non écologiques.

De manière très similaire, la politique fiscale peut, elle aussi, induire des comportements destructeurs de l'environnement alors que de nombreux experts cherchent à nous convaincre que l'écotaxe est la solution à de nombreux problèmes environnementaux. L'impôt sur l'héritage favorise par exemple le morcellement des terres. Les familles

²⁸ Voir : évolution des superficies irriguées en France. 1970, 539 000 hectares, 1995 1,62 millions d'hectares. Entre 2000 et 2010 la quantité de surfaces irriguées se stabilise autour de 1,4 millions d'hectares. Entre 2010 et 2020 l'augmentation des surfaces irriguées est de 14,6% selon les données compilées par France Nature Environnement (FNE).

²⁹ Fossil Fuel Subsidies à : <https://bit.ly/3fCbYQO> (consulté le 25/08/2022).



qui héritent d'un important patrimoine foncier et qui ont de faibles revenus sont généralement dans l'obligation de vendre leur propriété, ce qui provoque son morcellement et parfois son abandon, car de petites parcelles de forêt ou de prairie n'ont pas un rendement suffisant. Une baisse du taux d'imposition pourrait éviter ce type d'enchaînement.

Tous ces exemples montrent qu'avant d'obliger les consommateurs et les producteurs à ne pas polluer, à ne pas dégrader l'environnement, à être sobre, l'Etat devrait s'assurer qu'il est lui-même exemplaire (non pollueur, non destructeur et sobre). Le premier message de l'écologie de marché est donc qu'avant de contraindre les agents de la société civile, l'Etat doit faire en sorte de ne pas polluer et de ne pas inciter les entreprises à avoir de mauvaises pratiques. Le second message de l'écologie de marché est que l'intervention réglementaire en matière d'environnement crée les conditions d'une dépravation de la vie publique sans pour autant protéger l'environnement puisque les règles sont sous influence. Les puissants peuvent les éviter, seuls les citoyens moins intrigants ou ayant un capital social faible supportent ces coûts. Une telle dépravation favorise le populisme et entretient la crise de la démocratie. Il serait souhaitable dans ces conditions de s'engager dans un large mouvement de déréglementation. Le troisième message de l'écologie politique est qu'il faut rendre de la cohérence aux choix de politique publique. L'Etat ne doit plus soutenir financièrement des pratiques pour en suite les interdire ou les limiter par des lois et des règlements. Il faut simplifier (réduire le nombre des lois et des règlements), mais aussi chercher plus de cohérence.

4. Replacer l'initiative individuelle au cœur de la gestion des problèmes environnementaux

L'écologie de marché n'a pas qu'un message critique. Elle est aussi très optimiste. Elle estime que, face à tous les problèmes environnementaux cités en introduction, les solutions les plus durables reposent sur le système des prix (propriété privée) et/ou la coopération volontaire autour de régimes de communs dont l'accès est limité par des



règles propres à chaque communauté de propriétaire de nature privée et volontaire.

Là encore il est difficile de traiter de chaque solution de manière détaillée mais on peut ici proposer un tour d'horizon qui devrait suffire à convaincre de la pertinence des prescriptions de la nouvelle économie des ressources.

Pour faire face à l'épuisement des ressources en énergie fossile il faut accepter dans une première phase la hausse des prix afin d'intéresser, d'une part, tous les entrepreneurs à l'innovation et de rendre, d'autre part, les solutions alternatives économiquement viables³⁰. Un entrepreneur vert ou environnemental est une personne qui trouve des moyens pertinents et novateurs afin de transformer les problèmes environnementaux en atouts, en recourant aux droits de propriété et au marché³¹. Sous cette définition on comprend que l'entrepreneur verdit sa production dès lors qu'il perçoit une opportunité de gain dans le verdissement de la consommation et/ou de la production. Si verdir le processus de production devient un argument de vente, les innovateurs se positionnent pour proposer des procédures de production plus vertes. Ce qui, mécaniquement, verdit la consommation. Lorsque les ressources viennent à manquer, il devient rationnel de réduire leur usage pour faire face à l'augmentation des prix. Là encore tout ce qui permet d'économiser l'usage des ressources naturelles intéressera l'entrepreneur. Tout ce que doit faire l'Etat c'est de ne pas bloquer ces évolutions par des interdictions réglementaires ou de manière plus insidieuse par des subventions publiques à des pratiques obsolètes.

³⁰ Chamoux, J.P. et M., Falque (2018), « Environnement : le temps de l'entrepreneur », *Journal des Libertés*, 1 (3), 135-149. Max Falque (dir.), Jean-Pierre Chamoux (dir.), Erwan Queinnec (dir.) (2021), *Écologie, La nature a besoin d'entrepreneurs – Nature requires entrepreneurship*, éditions Libertés numériques.

³¹ Chamoux et Falque, *supra*, page 136.



Face au réchauffement climatique les agents économiques doivent avoir les moyens de s'adapter. Le signal prix est une aide essentielle pour bien accomplir cette tâche. Ils doivent aussi pouvoir prévenir ses maux par i) la mise en place d'institutions favorables au travail de l'intelligence collective, et au progrès technique, ii) par le démantèlement de toutes les politiques publiques qui subventionnent les activités émettrices de gaz à effet de serre, iv) par l'entrepreneuriat et v) par les recherches sur la judiciarisation des émissions de CO₂ ³².

Face à l'accumulation de déchets l'objectif ne doit pas être le zéro déchet, mais de gérer de la manière la plus économe possible les déchets produits. Dans cette optique, la meilleure solution est de se rapprocher au plus près des mécanismes de marché afin que chacun soit responsable de ses déchets et ne soit pas incité à produire des déchets qui sont des désutilités pour tout le monde. Le bon déchet est celui qui peut être transformé. Il sera alors approprié par ceux qui en tirent le plus grand bénéfice, en parvenant à le transformer à moindre coût. Ce principe conduit à soutenir i) le démantèlement du monopole municipal sur la collecte des déchets industriels et commerciaux afin de promouvoir un strict principe de responsabilité des propriétaires (ménages et entreprises), ii) la tarification au volume (« pays as you throw ») et l'abandon de la TEOM, et iii) la privatisation des décharges et/ou iv) la mise en place de permis négociables de décharge ou de certificats de valorisation des emballages échangeables afin de se rapprocher des mécanismes marchands³³.

Face aux menaces sur la biodiversité (faune et flore) – le combat du siècle ? – les solutions ne devraient pas être plus d'impôts et plus de règlements (interdiction), mais plus de développement économique autrement dit plus de propriété afin i) de faire passer les biens environnementaux d'un statut de bien de luxe à la catégorie des biens normaux; ii) d'accroître le prix d'accès à la nature et d'en rationner son

³² Facchini, F. (2022), « Climat et liberté », *Journal des Libertés*, 17 (été), 51-68.

³³ Facchini, F. (2021), « Gérer les déchets », *Journal des Libertés*, 13 (été), 81-100.



usage et iii) de rendre responsable toute personne qui détruit une ressource naturelle sans le consentement de son propriétaire. C'est parce que la nature n'appartient à personne qu'elle est détruite³⁴.

Le cas des ressources halieutiques

Face à la surpêche la France devrait imiter les politiques mises en œuvre en Islande, aux Pays-Bas et en Nouvelle-Zélande et donner le droit aux producteurs d'échanger leurs quotas³⁵. Les quotas individuels transférables (QIT) ont fait leur preuve en Islande et dans plusieurs pays du Pacifique. En 1990 l'Islande a en effet instauré une politique de gestion des ressources marines par Quotas individuels transférables *Individual fishing quotas* (IFQ) ou *catch shares*. La Nouvelle-Zélande et l'Islande ont été les deux premiers pays à avoir instauré une politique de gestion des ressources marines par QTI. Ils s'inspirent des thèses de la nouvelle économie des ressources (*market-based fisheries management*). La Nouvelle-Zélande a instauré ce régime en 1986 et l'Islande en 1990. Cette politique repose sur la distribution de quotas. Le quota consiste à fixer un montant de prise maximum, à diviser ensuite ce montant par le nombre de pêcheurs et à les attribuer. Elle est critiquable à ce titre, car personne ne peut vraiment connaître le bon niveau de quota et leur distribution peut être à l'origine d'importantes inégalités. Ces réserves admises, les quotas permettent par principe de réduire le montant des prises. Ils rationnent par un permis de pêche. Les QTI rapprochent encore un peu la pêche en mer du marché, car chaque pêcheur, détenteur d'un quota, peut l'utiliser (pêcher), le louer ou le vendre selon les législations. Le pêcheur n'est plus incité à pêcher le maximum de poisson de peur que les autres vident la mer avant lui. Le caractère transférable du quota accroît son efficacité, car les pêcheurs les moins performants ou qui ne réussissent pas à atteindre leur quota

³⁴ Facchini, F. (2020), « Protéger la biodiversité », *Journal des Libertés*, 11 (hiver), 147-163.

³⁵ Falque, M., « Assouplir les quotas de pêche, oui... mais dans quel sens ? », ICREI, Lien : <https://bit.ly/3ei5VR7> (consulté le 25/08/2022).



de pêche peuvent céder leurs droits. Les QTI incitent ainsi les pêcheurs à ménager la ressource halieutique. Ils gèrent leur quota comme un fonds de commerce. Il cherche à en accroître la valeur afin de les revendre au mieux. Les premières évaluations sont plutôt favorables au QTI. Sur la période 1950-2003 et des données portant sur 11.135 pêcheries il a été constaté que l'instauration des QTI a permis de limiter l'effondrement des stocks de poisson concernés par les QTI³⁶.

Ce résultat ne doit pas cependant conduire à penser que les QTI sont la solution miracle³⁷. Les quotas ont, tout d'abord, tendance à faire baisser les profits des entreprises. Le nombre des individus qui peuvent vivre de la pêche diminue et le secteur de la pêche a mécaniquement tendance à se concentrer. Le nombre de bateaux baisse ce qui mécontente tous ceux qui craignent ne plus pouvoir vivre de la pêche. La politique des quotas, indépendamment de leur transférabilité, protège de plus seulement les espèces pour lesquelles il y a des quotas. Elle néglige les espèces non commerciales et sans rationnement. Les pêcheurs respectent les quotas, mais lors de leur chalutage remontent des poissons accessoires ou non commercialisables. Cela peut mettre en danger ces espèces qui jouent pourtant un rôle essentiel dans l'écosystème marin. La disparition de ces espèces accessoires non protégées déséquilibre l'écosystème et menace la pêche des espèces pour lequel a été mis en place une politique de quotas car elles sont pêchées et rejetées mortes³⁸. La solution est une extension des quotas aux espèces accessoires. C'est ce qui a été fait sur la Côte Ouest des Etats-Unis. L'impossibilité de contrôler à quai le nombre des poissons pêchés puisqu'ils ne sont pas commercialisables a cependant rendu nécessaire une surveillance sur les chalutiers. Les pêcheurs savent ainsi que s'ils vont au-delà des quotas qui leur ont été attribués ils devront en racheter

³⁶ Costello, C., S., D., Gaines and J., Lynham (2008), "Can catch shares prevent fisheries collapse?" *Science*, 321 (5896), 1678-1681.

³⁷ Birkenbach, A.M., D.J., Kaczan and M.D., Smith (2017), "Catch shares slow the race to fish," *Nature*, 544, 223-226.

³⁸ Miller, S.J. and R.T., Deacon (2017), "Protecting marine ecosystems: regulation versus market incentives," *Marin Resource Economics*, 32 (1), 83-107.



– ce qui a un coût et limite leur marge – ou rester cloués à quai. Ils ont donc intérêt à limiter la surpêche de toutes les espèces listées et/ou de limiter le nombre de sorties afin d'étaler sur l'année leur activité et de se donner les moyens d'ajuster leur pêche à l'état du marché des droits de pêche et du poisson.. Les droits de propriété sous forme de droit de pêche incitent donc les pêcheurs à utiliser leur connaissance du milieu et à modifier leur pratique pour minimiser leur coût, maximiser leur profit et réduire la surpêche. Tout ce qui augmente le coût d'accès à la ressource limite sa surexploitation. Ces réserves légitimes – à propos de la définition des quotas, de leur distribution et des effets pervers qu'ils peuvent avoir sur les espèces non commercialisables – expliquent pourquoi une réflexion doit être menée en parallèle sur la privatisation des mers et des océans, autrement dit, sur la mise en œuvre de cadastres maritimes.

Privatiser la mer aurait les mêmes effets que la privatisation progressive de la terre en Occident. Cela créerait les conditions d'un capitalisme maritime qui aujourd'hui a peine à exister. Les Etats pourraient vendre les espaces maritimes internationaux en reversant une part des recettes à tous les Etats de la planète et sans perdre le contrôle de leurs zones maritimes et côtières. Ils pourraient aussi créer un cadastre maritime pour leurs ressortissants qui leur permettrait de privatiser leur ressource et de créer ainsi de nouvelles recettes fiscales. Chaque pêcheur ou pêcherie deviendrait propriétaire d'une partie des mers nationales. Comme les Etats font respecter leur zone maritime, les propriétaires paieraient des sociétés pour protéger les ressources dont ils ont acquis l'exclusivité par un achat de droit. Toutes les ressources du fonds des mers (crustacés) sont facilement localisables et peuvent faire l'objet d'un tel système. Pour les bancs de poisson, la question est sans doute plus délicate et devra imposer probablement la vente de parcelles de très grande taille. Pour les zones maritimes internationales, qui sont plutôt des eaux profondes, la mise aux enchères peut être envisagée avec des corridors maritimes pour éviter l'impact sur le



commerce mondial. Une telle politique permettrait de réduire les coûts d'exclusion et les coûts de mise en œuvre des politiques de quotas³⁹.

Des réserves naturelles privées

Face à la dégradation des paysages et des espaces naturels l'une des solutions les plus évidentes est la mise en œuvre de réserves naturelles. La loi de 1960 instituant les parcs nationaux et la loi de 1976 sur les réserves naturelles, reprises et complétées par l'importante loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (« loi biodiversité ») du 9 août 2016 sont la preuve du rôle déterminant de la maîtrise foncière en matière de protection. Ce que l'on sait moins, cependant, c'est que les premières réserves naturelles comme les premières aires marines ont été constituées à l'instigation d'associations privées dont la cause et les idéaux ont progressivement obtenu reconnaissance légale puis administrative⁴⁰. Les propriétaires s'associaient pour protéger leur patrimoine naturel et cherchaient par la loi à imposer leurs choix aux générations futures. On aurait pu alors voir se développer des contrats semblables aux « Conservation easements » que l'on trouve aux Etats-Unis et au Canada. Ces contrats permettent au conservatoire privé (*land trust*) de payer les services écologiques produits par les propriétaires fonciers.

Le développement des parcs nationaux et régionaux a probablement empêché de telles solutions de se généraliser en France. Ces parcs publics, contrairement aux espaces gérés par les associations, font supporter à tous les propriétaires fonciers privés les coûts de la conservation. Ils limitent leur liberté d'usage de leur capital foncier

³⁹ Hannesson, R. (2004), *The Privatization of the Oceans*, Cambridge Mass, MIT Press. Block, Walter et Nelson Peter Lothian (2015), *Water capitalism: the Case of privatizing oceans, rivers, lakes and aquifers*, Lanham: Lexington books.

⁴⁰ Therville, C., R., Mathevet, et F., Bioret (2012), « Des clichés protectionnistes aux clichés intégrateurs : l'institutionnalisation des réserves naturelles en France », *Vertigo*, 12, 3.



donnant lieu à ce que les économistes appellent « une expropriation réglementaire » (*regulatory taking*).

La première conséquence de cette politique publique est de détourner les épargnants du marché foncier. La protection des espaces naturels devient une charge alors qu'elle pourrait être à l'origine de bénéfices si les gérants privés pouvaient vendre la nature sous toutes ses formes aux visiteurs : péage sur les chemins de randonnée, droit à l'image (photographie), vente des points de vue, parcours de découverte, etc. Le parc naturel pourrait être exploité comme un parc d'attraction. En d'autres termes, si l'on veut donner aux propriétaires fonciers la possibilité de faire de leur terre une réserve naturelle il faut que le non-usage soit financièrement rentable. Le non-usage productif n'est possible que si les propriétaires peuvent exploiter les aménités rurales de leur capital foncier (privilégier l'usage récréatif) ou tout simplement le laisser à l'abandon sans frais, autrement dit sans impôt. Actuellement une telle possibilité est découragée par le droit rural. Le préfet de département et le président du conseil départemental peuvent engager, tout d'abord, une procédure pour sommer les propriétaires de remédier à l'état inculte (le non-usage) de leur propriété sous peine de voir leurs droits confisqués. La majoration de la taxe foncière sur les terres agricoles incultes ou manifestement sous exploitées depuis plus de trois ans sans raison de force majeure est aussi une disposition inscrite au code général des impôts⁴¹. Il serait utile, dans ces conditions, de refaire un inventaire de toutes les mesures fiscales qui sont défavorables à la protection de l'environnement. On pourrait ainsi alléger l'impôt et protéger l'environnement⁴².

La seconde conséquence de la mise en place de parcs nationaux et régionaux est qu'ils font injustement supporter les coûts aux protecteurs

⁴¹ Zignani, G. (2016), « Une majoration de la taxe foncière des friches agricoles pour le seul bénéfice des agriculteurs est-elle envisageable ? » *La Gazette des communes*, Lien : <https://bit.ly/3Mdo4w7> (consulté le 25/08/2022)

⁴² Falque, M., et P., Beltrame (1992). « Incidence de la fiscalité française sur l'environnement. Inventaire et analyse », Ministère de l'environnement, SOMI Consultant.



de l'environnement. C'est un peu le contraire de la subvention optimale. Le producteur de bénéfices externes paie la société pour cette production. Il serait juste, dans ces conditions d'indemniser les propriétaires pour les servitudes environnementales qu'ils subissent dans le cadre des politiques publiques de protection de l'environnement⁴³. Il faudrait à cette fin revenir sur l'ordonnance de juin 1943 qui interdit l'indemnisation des services d'urbanisme ; ordonnance qui a été étendue par commodité aux servitudes environnementales. Il en résulte une situation d'iniquité où le protecteur devient le payeur mais aussi un désintéret des propriétaires pour la protection de leurs espaces naturels.

5. Conclusion

Ce n'est donc pas un vain mot que de dire qu'il existe une alternative propriétaire à l'écologie coercitive qui domine les choix de politiques publiques depuis les années soixante-dix et qui, progressivement, tend à dresser une partie de l'opinion contre de justes causes. Si on devait résumer notre propos on pourrait proposer aux futures majorités de promettre à leurs électeurs :

- de lever tous les obstacles aux innovations de l'entrepreneuriat vert, autrement dit de déréglementer afin de limiter le niveau de l'expropriation réglementaire qui touche tous les acteurs de la vie économique et les propriétaires fonciers en particulier,
- de faire en sorte que les producteurs de déchet paient en fonction des quantités qu'ils rejettent,
- de rétablir un prix de marché pour le capital foncier afin de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et de mettre en œuvre des conditions favorables à la protection in situ de la biodiversité,
- de généraliser la pratique des quotas de pêche transférables,

⁴³ Falque, M., « De la servitude d'urbanisme à la servitude environnementale. Plaidoyer pour une indemnisation », ICREI, consultable à : <https://bit.ly/3T7AYhr>.



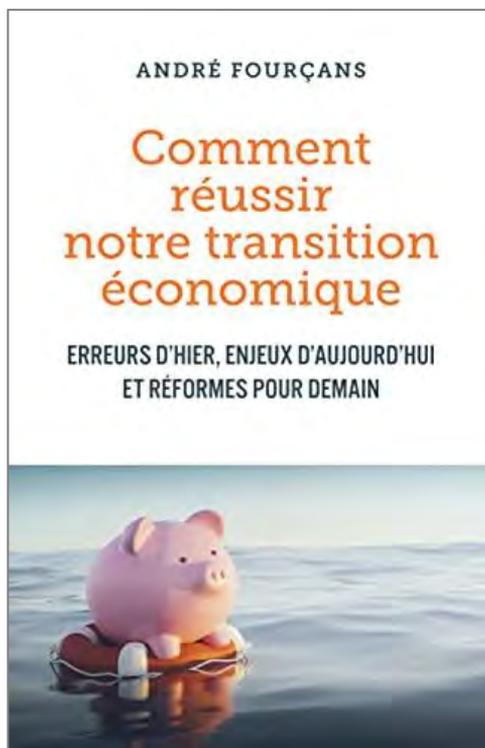
- d'indemniser les propriétaires pour les servitudes environnementales, et
- de ne pas s'opposer à la mise en place d'expérimentation en matière de cadastre maritime.



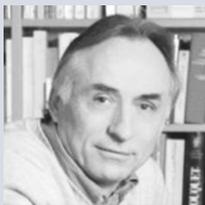
Réussir notre transition économique : Erreurs d'hier, enjeux d'aujourd'hui et réformes pour demain

Librinova, 2022

par
André Fourçans



Morceaux choisis



André Fourçans est professeur d'économie à l'Essec Business School. Il a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris et dans deux grandes universités américaines. Il a été Conseiller spécial d'un Commissaire européen, Membre du conseil économique, social et environnemental et député européen. Il est l'auteur de nombreux articles académiques et dans la grande presse française et internationale. Il a aussi écrit de nombreux ouvrages, dont le bestseller international, *L'économie expliquée à ma fille*, aux Editions du Seuil.



Dans son dernier ouvrage, André Fourçans examine les grands événements de notre histoire économique et sociale depuis une cinquantaine d'années. Il le fait d'une écriture vivante et claire, avec l'œil de l'économiste, mâtiné de ses diverses expériences dans « la vraie vie », qui s'efforce de comprendre comment nous en sommes arrivés où nous en sommes arrivés aujourd'hui. La narration qu'il nous présente cherche à décoder la pensée de nos « élites » ainsi que le style et le fonctionnement de nos institutions de même que les grands enjeux auxquels la France doit faire face. Fort opportunément, l'auteur ne manque pas de tirer les leçons de cette histoire susceptibles de nous aider à sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous vous proposons ci-dessous quelques extraits des divers chapitres du livre avec leurs intitulés. Notre but n'est pas de présenter un résumé mais de permettre au lecteur de mieux percevoir et le fond et la forme de l'ouvrage d'André Fourçans.

Introduction

... À l'avenir, nos dirigeants sauront-ils distinguer, dans le fatras des décennies passées, les erreurs économiques et sociales à ne pas reproduire ? Oseront-ils dépoussiérer non seulement les idées désuètes que la France traîne depuis trop longtemps à ses semelles, mais aussi nos vieilles institutions trop souvent sclérosées et corporatistes ? Proposeront-ils, enfin, les réformes dont notre pays a besoin, ou bien resteront-ils englués dans la glaise du passé ?

Première partie : le temps des erreurs

1. L'erreur de la relance de Monsieur Chirac (1975) : Où l'on rencontre, déjà, un keynésianisme des plus orthodoxes¹

Panique à bord ? À nouveau, que faire ? La solution préconisée par la majorité des observateurs (nos élites politiques, économiques, syndicales, journalistiques et universitaires) était toujours la même :

¹ Les numéros de section renvoient au chapitre du même numéro dans l'ouvrage.



relancez, relancez, relancez ! Autrement dit, ouvrez les vannes de la dépense publique, faites tomber les digues de la politique monétaire et notre économie redeviendra florissante. Bref, du keynésianisme ordinaire, qui, il faut bien le dire représentait à l'époque la vision économique dominante à travers le monde.

2. *Le temps des gourous de l'anti-économie : Où l'on veut changer la vie, rien de moins*

Loin d'être obsolète, en dépit des affirmations de ses adversaires, la science économique, avec ses innovations récentes, avait beaucoup à apporter à la compréhension des grandes questions du temps. Par exemple, elle incorporait, entre autres nouveautés, l'impact des institutions administratives et politiques, autrement dit « le marché politique » dans ses analyses des phénomènes économiques et sociaux, ainsi que le rôle des réglementations ... Fondamentalement, il s'agissait de démontrer que la « nouvelle » science économique n'était pas une idéologie, mais consistait en une méthode s'appuyant sur des principes méthodologiques rigoureux et s'efforçant de respecter les faits. En tout cas, qu'elle n'était en rien la justification d'un quelconque pouvoir en place ou d'une classe en particulier.

3. *Des « nouveaux philosophes » aux « nouveaux économistes » : Où l'on concocte le Manifeste des dix salopards contre le programme économique de la gauche*

Les débats autour des nouveaux philosophes déblayèrent le terrain pour les nouveaux économistes. Le message de ces économistes allait, d'une certaine façon, dans le sens de celui de BHL et de A. Glucksmann. Comme eux, même s'ils abordaient le sujet sous un angle différent, ils dénonçaient l'emprise excessive de l'Etat sur l'économie et la société, et les effets pervers que cela engendrait. Bien sûr, la nouvelle économie ne se restreignait pas à cette dénonciation, ... mais l'analyse de l'Etat et de ses politiques en était une composante centrale.

4. *Pourquoi les enfants terribles de Mai 68 sont-ils devenus socialistes ? : Où l'on regrette qu'ils ne soient pas devenus libéraux*



... si l'on va au cœur du cœur du libéralisme, qu'il soit économique ou politique, n'est-ce pas justement la liberté individuelle et l'épanouissement de la personne humaine qui en constituent le fondement ? Alors, pourquoi se sont-ils tournés en majorité vers le socialisme tous ces « camarades de lutte contre l'opresseur étatique », socialisme qui certes parle beaucoup de liberté mais *in fine* se réfugie dans le renforcement de l'Etat et de ses interventions ?

Beaucoup de soixante-huitards ... partageaient des tendances libertaires en contradiction avec leur croyance fréquente en un Etat en définitive seul capable de résoudre tous les grands problèmes de société ; et le marché (c'est quoi ?) avec sa recherche de profit à tout crin comment imaginer qu'il puisse un seul instant œuvrer en faveur « des vraies valeurs » humaines et sociales ? et l'économie (le capitalisme ?) ne démontre-t-elle pas chaque jour qu'elle n'est pas faite pour l'homme mais qu'au contraire l'homme doit se plier à ses forces occultes et nuisibles ? Bref, tout un fatras d'a priori qui forme davantage une « impression », une « sensation » qu'une charpente intellectuelle digne de ce nom.

5. Dans la chaleur de la flambée des prix : Où l'on démonte des « explications » extravagantes et éminemment politiques

Les débats étaient embués d'arrière-pensées politiques lourdes. La gauche, qui montait en puissance depuis quelques années, brandissait la hausse des prix comme une arme de destruction massive contre le pouvoir giscardien en place. La droite se défendait tant bien que mal et s'efforçait d'en faire un épouvantail contre les conceptions de l'opposition qui bien sûr ne ferait qu'aggraver la situation si par malheur elle accédait au pouvoir. Chacun puisait ce qui l'arrangeait dans son réservoir idéologique. Résultat, les « explications » du phénomène débouchaient trop souvent sur un certain n'importe quoi et une démagogie légèrement abrutissante.

6. La « révolution monétariste » contre le keynésianisme dominant : Où l'on soulève des enjeux politiques et économiques majeurs

Les dirigeants d'alors étaient friands de métaphores ferroviaires du style « stratégie de la locomotive », qui parfois se déclinait en « stratégie



du convoi » selon lesquelles devait être mis en œuvre de toute urgence un programme coordonné de relance au plan international. Les monétaristes prenaient position au contraire pour une « stratégie de croissance anti-inflationniste » ... Après plusieurs décennies de controverses, ce style de politique est davantage admis aujourd'hui ... Quoique la « grande crise financière » du début des années 2000 puis la crise sanitaire aient réveillé pas mal d'instincts keynésiens exacerbés, non seulement chez les économistes mais aussi chez les décideurs politiques.

7. François Mitterrand sur la rampe de lancement avec son « super keynésianisme » (1981) : Où l'on s'avise que l'utopie économique est électoralement plus porteuse que l'austère sagesse

D'un point de vue électoral, les projets de F. Mitterrand ... étaient sans doute davantage porteurs que ceux de V. Giscard d'Estaing. Il faut le redire, les mesures de rigueur mises en place dès 1980 par Raymond Barre, fondées sur un programme progressif et demandant du temps pour en récolter les fruits mûrs, et qui constituaient le fond de la politique proposée par le « citoyen candidat » Giscard, comme il se désignait lui-même, éclipsant ainsi sa fonction présidentielle, n'étaient pas de nature à enthousiasmer les foules et à faire rêver les électeurs. L'élection de François Mitterrand a démontré que l'utopie économique avait été plus puissante que la sagesse austère à la Barre-Giscard.

8. La NEP flamboyante du gouvernement socialiste : Où l'on nous prédit un avenir radieux

Pour nous rassurer, le nouveau locataire de l'Élysée prit auprès de lui Jacques Attali et son cabas plein à ras bord de recettes « antiéconomiques » particulièrement adaptées à ce joli mois de mai qui allait « nous faire passer de l'ombre à la lumière ». ... Le nouveau pouvoir s'en donna à cœur joie, ... on allait voir ce qu'on allait voir, fini « le pouvoir de l'argent » et de tous ces rapaces, le marché allait être mis au pas, l'État socialiste (et un peu communiste puisqu'il y avait quatre ministres de cette obédience au gouvernement) nous sortira de l'ornière creusée par Raymond Barre et ses politiques archaïques.



10. Une planification et un dirigisme industriel éculés : Où l'on se prélassé dans le ronron de nos clerics

Pour les esprits imprégnés de vision administrative de la société, la planification est rassurante. Elle apporte une façade d'organisation scientifique et rationnelle de la communauté, un sentiment de conduite ferme de l'économie et les moyens, du moins en apparence, d'assurer une direction à la société.

11. Le Sphinx apaisé et recentré garde son siège (1988-1995) : Où l'on explique que la social-démocratie n'est pas adaptée au monde moderne

On en revient à cette question du compromis acceptable et nécessaire en politique pour se faire élire, sans pour cela y perdre son âme. La réponse n'est pas facile. Faut-il demeurer d'une droiture exemplaire, chevalier blanc de l'absolu et rester à terre ? Ou bien accepter le compromis, sans tomber dans la compromission si vous êtes un homme d'État digne de ce nom, s'adapter aux circonstances quitte à gommer certaines aspérités idéologiques, ruser et « travestir » un tant soit peu sa vérité pour réussir son entreprise électorale ? Tout est une question de mesure. On peut quand même regretter que « The best president France never had », dit le prestigieux magazine anglo-saxon, *The Economist*, n'ait pas eu sa chance à la tête de l'État français.

12. Jacques Chirac au firmament (1995-2002) : Où l'on passe de l'échec du cavalier « droit dans ses bottes » à celui de « l'austère qui se marre »

Il est intéressant de noter combien les discussions d'alors sur la finance, même si elles se situaient dans un contexte différent, soulevaient à peu près les mêmes interrogations que celles d'aujourd'hui. Peut-on expliquer les crises financières par un excès de libéralisme ? L'économie de plus en plus « financiarisée » ne joue-t-elle pas contre l'économie réelle ? Est-ce que la crise financière n'aurait pas pu être évitée si la finance avait été davantage ligotée ? Certains vont même jusqu'à faire porter la responsabilité de la crise sanitaire sur les épaules du « méchant libéralisme ».



13. Le « succès » des idées de Jean-Marie Le Pen, en attendant celles de sa fille : Où l'on s'interroge sur les idées économiques du Front National

... Jean-Marie Le Pen a voulu se donner des airs de « Reagan français » ... Il affirmait déjà haut et fort ses positions antieuropéennes et protectionnistes. ... « Libéral, mais seulement à l'intérieur du pays », m'avait glissé à l'oreille un des leaders du Front National ... Quelle illusion ! Comme si le libéralisme interne pouvait exister refermé sur lui-même.

Adieu les traces de libéralisme du père, bonjour à l'interventionnisme de son héritière ... Les propositions économiques ont peu d'importance en soi, ce qui compte c'est leur impact électoral sur les salariés et retraités aux faibles moyens, les artisans, les agriculteurs, les chômeurs et autres « laissés sur le bord de la route » très sceptiques vis-à-vis des partis traditionnels, qu'ils soient de gauche ou de droite.

14. Le « roi fainéant » reste sur son char à bœufs présidentiel (2002- 2007) : Où l'on confirme que la France reste la France

On aurait pu le croire davantage libéral notre Premier Ministre. Mais bon, ne pas sous-estimer la difficulté de la tâche, notamment avec un chef à l'Élysée bien connu pour la stabilité de ses conceptions économiques. Un échantillon : — « Je suis convaincu que le libéralisme est voué au même échec que le communisme. L'un et l'autre sont des perversions de la pensée humaine ». Rien de moins. — Dans les temps plus anciens des années 1980 il annonçait : « Je dirai que le problème majeur du libéralisme en France est de n'avoir jamais été mis en œuvre ». Un grand bravo à l'acrobate.

15 (et 25). François Hollande, Saison 1 : la poursuite des vieilles lunes (2012- 2014) : Où l'on flaire bon la « franchouillardise » avec des impôts florissant. François Hollande, Saison 2 : des mesures contradictoires - ou le grand bidouillage (2014-2017) : Où l'on vérifie qu'étato-keynésianisme et social-libéralisme ne font pas bon ménage



Là aussi, l'intention était bonne et les mesures initialement proposées vraiment dignes d'intérêt. Et puis, et puis, que voulez-vous qu'elle fit seule contre tous, qu'elle mourût. La machine bien huilée à bloquer la réforme a fonctionné à merveille. Résultat des courses, au sens figuré comme au sens propre tant les manifestations pédestres organisées par les syndicats furent intenses, la montagne a accouché d'une souri. Adieu les propositions essentielles de flexisécurité à la française, bonjour au retour du statu quo, ou presque.

Deuxième Partie : Des tentatives méritoires mais trop timides et inabouties

16. Raymond Barre aux commandes (1976-1981) : Où l'on touche du doigt les dilemmes de l'économiste en politique

Donc M. Barre a oscillé, volontairement ou non, entre ces deux options tout en gardant le cap du « père la rigueur » qu'il affectionnait de jouer. In fine, s'il orienta la politique macroéconomique de la France dans la bonne direction, sa mise en musique fut un peu moins accomplie et quelque peu chaotique. Mais il garda le cap de la raison économique en matière de grands équilibres. Dommage qu'on n'ait pas poursuivi sur la même voie dans les décennies qui suivirent, on ne serait pas où l'on en est aujourd'hui...

17. Un monétarisme de gauche (1983-1986) ? : Où l'on enquête pour savoir jusqu'où Jacques Delors va marcher dans les pas de Raymond Barre

Le résultat politique de ces pérégrinations gouvernementales était on ne peut plus prévisible, son échec inéluctable. Et ceci quoi que fasse, ou presque, le grand argentier Delors et le nouveau « plus jeune Premier Ministre donné à la France » (Laurent Fabius) en juillet 1984, 37 ans, une 2 Chevaux pour se rendre à Matignon et des pantoufles pour aller chercher son pain le matin (je n'invente rien, certains doivent s'en souvenir, car bien sûr une nuée de caméras accompagnait ces pantalonades destinées « à faire peuple »). Mais quels que soient les



hommes, le pouvoir en place était pris à son propre piège tant la situation économique tombait en quenouille.

18. *Quand le libéralisme avait le vent en poupe : Où l'on explicite pourquoi le libéralisme moderne n'est pas ce que l'on croit*

... l'Etat libéral a un rôle central à jouer dans nos sociétés, mais un Etat aux fonctions clairement définies et limitées. En ce qui concerne l'économie, son action n'a pas pour seul objectif l'intérêt des entreprises, ou pis, celui des riches, comme certains l'en accusent, ou comme d'aucuns qui sont supposés le défendre le caricaturent Une autre caractéristique institutionnelle fondamentale : l'indispensable dispersion des pouvoirs ... Est-ce vraiment faire preuve d'un instinct de « libéral sauvage » que de la juger insuffisante, cette dispersion, tant pour hier que pour aujourd'hui, dans notre Hexagone quelque peu sclérosé ?

19. *Un programme de gouvernement libéral pour la première cohabitation (1986-1988) : On le sent, le vent a tourné, Chirac aussi.*

Elle était le fruit du travail d'une commission d'une dizaine de personnes réunissant à parité des représentants de l'UDF et du RPR, et était présidée par un jeune loup qui commençait à être connu et qui flottait dans le sillage de Jacques Chirac : un certain Alain Juppé. Il dirigeait les travaux de main de maître, faisant preuve d'une parfaite connaissance des dossiers et d'un esprit structuré comme un jardin à la française... Et, aussi incroyable que ceci puisse paraître, il savait aussi faire preuve d'humour ! Mais il respirait sans doute un peu trop la certitude de sa supériorité intellectuelle, aussi justifiée fut-elle.

20. *Du « ni-ni » au libéral-socialisme – à moins que ce ne soit le social-libéralisme : Où l'on exprime de la sympathie pour Pierre Bérégovoy et ses réformes*

Dans le contexte du moment, surtout dans celui de son milieu socialiste, il fut, lâchons le mot, un libéral d'assez bonne facture. Il entama l'ouverture et la libération des marchés financiers, libéralisa les investissements étrangers, mis en place des institutions propices à favoriser la concurrence, réduisit l'impôt sur les sociétés et modernisa



diverses structures administratives financières. La réussite de ces réformes contribua sans doute à le propulser Premier Ministre en avril 1992, après la première femme à ce poste, Edith Cresson, qui explosa en vol au bout d'un an. Malheureusement cela finira mal pour lui puisqu'il perdit les élections législatives de mars 1993 et, quand même un tantinet plus grave, puisqu'il se suicida le 1^{er} mai 1993.

21. Les tracés du ministre de l'Économie d'Edouard Balladur et le pouvoir de l'administration : Où l'on se retrouve dans l'enfer de Bercy

Pour ... mieux cerner certaines mœurs bien de chez nous, notamment sur la puissance de l'administration, voici une anecdote issue du Parlement européen. Les candidats proposés par les États pour entrer au Directoire de la Banque centrale européenne doivent être ratifiés par le Parlement. Pour cela ils passent d'abord une audition auprès de la commission économique et monétaire du dit-parlement. Ce jour-là, c'est ... Christian Noyer ... qui est sur le grill... Un des parlementaires étrangers ne put s'empêcher de m'entreprendre. « Comment se fait-il que vous, français, proposiez toujours des technocrates pour ce type de fonction alors que pour tous les autres pays ce sont des professeurs d'économie ... ? » « L'exception française » n'existe pas qu'en matière culturelle.

22. Les propositions attrapent tout de « battling Jacques » (1995) : Où l'on compare le trop sérieux « Raymond la Science » au non moins trop sérieux « Grand Ballamouchi. »

E. Balladur et R. Barre étaient deux personnalités remarquables, construites de forces et de faiblesses comparables. Tous les deux possédaient la hauteur de vue indispensable à l'homme d'État, les facultés d'analyse et de synthèse non moins indispensables, et une vision solide et structurée des mécanismes économiques et sociaux. Mais tous les deux affichaient un peu trop la conscience de leur supériorité et leur mépris pour la classe politique. À ces faiblesses, monsieur Balladur rajoutait une certaine suffisance qui entraînait moins dans la nature de monsieur Barre. Si elle existait chez le professeur elle était davantage fondée sur l'intellect que sur un sentiment



d'appartenance à une élite sociale, oserais-je dire « ancienne France un peu insolente » ?

23. Dans les rouages de la machine qui usina l'euro – et quelques mea culpa : Où l'on confirme que la politique a ses raisons que la raison économique ne connaît pas

En quoi nous sommes-nous trompés, nous brillants économistes, technocrates efficaces et politiques aguerris qui imaginions que l'Union économique et monétaire ne subirait jamais de tels assauts ? Nous n'avions pas prévu, ou avons mal évalué, trois choses. Premièrement, que le Pacte de stabilité et de croissance ne serait pas respecté, on peut même dire serait bafoué par notamment les gouvernements français et allemand Deuxièmement, qu'une nation irait jusqu'à trafiquer ses comptes (la Grèce). Troisièmement qu'on avait mis trop d'espoirs dans la discipline qu'aurait pu imposer le marché.

24. La rupture annoncée mais vite avortée de Nicolas Sarkozy (2007- 2012) : Où l'on trouve de bonnes intentions balayées par la crise pour finir par des recettes qui sentent bon le terroir hexagonal

Il fallut d'urgence sauver les banques. Sans porter de jugement moral sur le comportement des banquiers, il y aurait beaucoup à dire, cette politique était indispensable pour éviter la chute du système bancaire avec toutes les conséquences dramatiques qui en auraient découlées. La crise de 1929 nous aurait peut-être paru bien gentille ... Ouf, nous sommes passés près de la catastrophe.

Troisième Partie : Les enjeux d'aujourd'hui et des réformes pour demain

27. De la méchante mondialisation au patriotisme économique : Où l'on débusque ignorance et démagogie à tous les étages

... ce n'est pas parce que les économistes ont raison que les décideurs et l'opinion en général en sont convaincus et applaudissent avec enthousiasme. Le rejet de la mondialisation, et le populisme qu'il génère



chez nombre de nos observateurs et politiques, n'est-il pas associé à ce sentiment que le « petit peuple » subit les conséquences négatives de l'ouverture internationale alors que les élites « s'en mettent plein les poches » ?

... Traine un peu partout un autre poncif qui a la vie dure et semble toucher non seulement les élites mais aussi l'opinion publique. C'est celui relatif au « patriotisme économique », avec les belles envolées lyriques qu'il engendre. Il faut « produire en France ». Il faut « acheter français ». Ou tout autre vieille lune du genre dont sont friands nos politiques. Tout juste si l'on ne nous exhorte pas à creuser dare-dare les tranchées et à fixer les baïonnettes aux fusils.

28. *L'Europe, cette inconnue* : Où l'on s'aperçoit qu'elle est un bon contrepois au corporatisme et au protectionnisme, mais des réformes sont nécessaires

... Simone Veil ... avait commencé à manifester son impatience en se tortillant sur sa chaise et en jetant des regards de laser à découper l'orateur. Elle ne résista plus et glissa à l'oreille de son accompagnateur : « C'est insupportable, comment peut-on continuer à écouter des inepties pareilles ? Partons si vous le voulez bien ou je vais exploser ! » Assis au premier rang, le couple de rebelles se leva et traversa la salle pendant que Madame Cresson continuait de pérorer, Simone avec sa mine renfrognée des grands jours, le député-économiste qui la suivait s'efforçant de garder son sérieux car il riait sous cape de la situation.

... Comme toute construction humaine, l'intégration européenne a des avantages et des inconvénients. Tant sur le plan politique qu'économique. Mais quelle que soit la forme et la politique de l'Union européenne, les lois économiques demeurent. D'aucuns ont un peu trop tendance à l'oublier.

29. *L'impôt, la réforme fiscale et ces fainéants de Français* : Où l'on examine les liens entre la fiscalité et l'efficacité économique

... le débat sur la fiscalité, aujourd'hui comme hier, et probablement comme demain, est la plupart du temps davantage centré sur la réduction des inégalités et ce qu'il est convenu d'appeler la « justice



sociale » que sur l'efficacité économique. C'est alors la course au plus généreux, au plus juste, au plus vertueux pour combattre les différences de revenus (et de patrimoine). Les considérations de dynamique économique passent au second rang,

... Il semblerait que la France ... ait atteint voire dépassé ce seuil fatidique où une hausse du taux de prélèvement conduirait à une baisse des recettes fiscales et sociales. Soit le seuil où « l'impôt tue l'impôt ». En tout cas, le seuil où le niveau de la fiscalité et des cotisations sociales induit des modifications de comportement qui nuisent à l'activité économique.

30. La justice sociale et la redistribution des revenus : Où l'on montre qu'on ne combat pas les inégalités en caricaturant la réalité

Le vrai problème n'est-il pas celui des plus démunis plutôt que celui des inégalités ? ... N'est-ce pas sur cette situation de pauvreté que devrait porter le combat principal pour la « justice sociale », et non *in fine*, dans certaines limites bien sûr, sur les inégalités proprement dites ? ... ce qui soulève de vraies questions sur l'égalité des chances et sur la mobilité sociale. Sans oublier sur l'emploi.

... Il est plus facile d'être « généreux » de façon visible au premier coup d'œil que d'aller au fond des choses en évaluant les conséquences non-visibles. La quête d'une vraie justice sociale ne doit pas reposer sur des raisonnements comptables de court terme mais sur une analyse des effets induits des mesures prises sur les comportements et sur l'évolution économique et sociale globale.

31. Ces salauds de riches et l'avenir du capitalisme : Où l'on conteste les thèses de Thomas Piketty

Au centre du discours du professeur parisien se trouve l'idée que la montée de la concentration du patrimoine est inéluctable ... Cette conception, aussi bien que les extrapolations dans le futur long faites par Piketty à cet égard, sont rejetées par une large frange de la communauté des économistes.

... N'y a-t-il pas d'autres politiques aux conséquences moins perverses qu'un accroissement de la fiscalité ... pour réduire sur la durée



les inégalités de patrimoine (ou de revenu) injustifiées : lutte contre les rentes et positions dominantes par la concurrence ; politiques pour « débloquer » le marché du travail et favoriser l'embauche ; réformes de la gouvernance des grandes entreprises pour lutter contre les rentes et les rigidités sociales ; mesures en faveur de l'égalité des chances, de l'éducation et de la formation ; aides clairement ciblées sur les plus défavorisés ; ou, plus radical, impôt négatif ou revenu minimal universel ; et d'autres encore ?

32. La bonne économie du changement climatique : Où l'on convient qu'il ne faut pas faire n'importe quoi ni n'importe comment

Ces modèles [des économistes] permettent ... d'évaluer le coût économique du réchauffement. Selon les estimations, une hausse de 2,5°C impliquerait une perte, en moyenne selon les modèles, de 1,3% du revenu de chacun... En termes plus parlant, un siècle de changement climatique entraînerait une perte de bien être correspondant à une année de croissance mondiale. Est-ce peu, est-ce beaucoup ? À chacun son interprétation.

... il faut agir mais avec doigté et intelligence. Ni trop vite comme le voudrait maints écolos plus verts que verts, et maints politiques voulant montrer qu'ils veulent « sauver la planète » et donc qu'ils vont prendre virilement le problème à bras le corps ; ni trop lentement car les coûts et les risques augmenteraient au fur et à mesure du temps. Et surtout qu'il ne faut pas faire n'importe quoi ni le faire n'importe comment.

33. La « croissance verte » pour créer des emplois ? : Où l'on va à l'encontre des idées reçues sur les limites supposées à la croissance

Nos Cassandres ont une vision trop étroite du fonctionnement sociétal. Ils négligent le rôle joué par les variations de prix qui conduisent à toutes sortes d'ajustements dans les consommations, à des substitutions diverses et variées entre matériaux et produits utilisés, à des innovations dans leur extraction et leur production et dans les technologies qui leur sont associées, à de nouvelles découvertes induites, et d'autres choses, qui font que l'idée d'épuisement des ressources naturelles par rapport à nos besoins est moins pertinente qu'on ne veut bien le dire.



Les écologistes vertueux, et bien des politiques à la remorque, cherchent à imposer, à grand renfort de réglementations, d'interventions directes et d'autres mesures bureaucratiques leur conceptions irréfutables et indiscutables, forcément, en se fichant comme de leur première brindille des conséquences collatérales et des arbitrages indispensables dans un monde où les ressources sont limitées.

34. Haro sur la Banque Centrale Européenne ? : Où l'on comprend que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a

... le président de la Banque de Frankfort ne peut pas toujours dormir sur ses lauriers et vivre avec la sérénité du Bouddha. Et heureusement. Son impact sur nos petites vies est trop important pour qu'il soit laissé en lévitation au-dessus du commun des mortels. S'il est bon qu'il soit indépendant, au sens de ne pas avoir à céder aux pressions politiques et aux cycles électoraux dans ses choix et décisions, il doit rendre compte de sa politique, et s'expliquer, c'est la moindre des choses dans une société démocratique.

... avant d'accuser la Banque européenne de nos maux, que nos dirigeants prennent leurs responsabilités en matière de budget, de déficits, et donc d'endettement et de fiscalité. Et en matière de réformes structurelles nécessaires à une économie moderne. C'est sans doute le meilleur moyen de redonner à la politique monétaire tout son rôle.

35. Un syndicalisme et un dialogue social de grand papa : Où l'on constate que le smic est un bon moyen pour créer du chômage

... comme les syndicalistes sont une des courroies de transmission et de perpétuation du corporatisme bien de chez nous, souvent en accord implicite ou explicite avec les employeurs et leurs organisations protectrices de la concurrence, rien de surprenant à ce que notre société reste « bloquée », recroquevillée sur la soi-disant défense des travailleurs et de nos entreprises contre les « forces destructrices et déloyales des marchés ».

... elle est le fruit d'un vieux fantasme français qui consiste à croire qu'on peut résoudre nos problèmes économiques et sociaux en mettant



les partenaires sociaux et la société civile, comme on dit, dans une même assemblée pour que tout ce gentil monde dialogue et débouche sur un consensus d'harmonie sociale et de bonheur pour tous ! Oui, il relève de cette idée de « société fermée » selon lequel patrons, ouvriers, cadres, consommateurs et tout citoyen honnête s'entendraient comme larrons en foire si seulement ils discutaient entre eux pour comprendre les différents points de vue et pouvoir ainsi, enfin, agir dans l'intérêt de tous et de chacun.

36. Forces et faiblesses de la démocratie d'assemblée : Où l'on découvre la superficialité des débats économiques

... Le rendez-vous était fixé à 11 h 30. À 11 h 45 l'orateur n'était pas arrivé. À midi, on l'attendait toujours. Le Président de la commission annonça à plusieurs reprises qu'il n'avait aucune nouvelle. Fallait-il continuer d'attendre ? On le fit ... Aux alentours de 12 h 45 arrive finalement le ponctuel ministre [D. Strauss Kahn]. Il monte à la tribune et commence à discourir. Pas un mot d'explication sur son retard. Pas un mot d'excuse. Pas un soupçon de gêne. Salle abasourdie. Parlementaires choqués ... Parfait pour gommer l'image « d'arrogance française » déjà bien ancrée chez nos partenaires. Quand on se croit tout permis, il n'y a plus de limite. Au fait, où était-il ?

... Il ne faut pas croire qu'un député sait ce qu'il vote, du moins la plupart du temps. Ceci est physiquement et intellectuellement impossible... Dans ces circonstances, la légitimité même du parlementarisme n'est-elle pas sapée à la base ?

37. Les intérêts particuliers contre l'intérêt général ? : Où l'on craint que la politique ne soit entre les mains des lobbys

Lorsque, au parlement européen, les lobbyistes britanniques (ils y sont toujours même si la Grande Bretagne a quitté l'Union européenne) veulent faire avancer leurs petites affaires ... ils ... proposent des amendements écrits en bonne et due forme, pas la peine d'imposer un travail supplémentaire au pauvre élu débordé. Les Français, eux, vous déroulent un discours grandiloquent sur l'intérêt général, sur celui de la France et de son peuple, sur l'emploi et la croissance, pour vous



persuader de l'importance majeure de leurs demandes à adopter d'urgence au risque d'une catastrophe nationale imminente.

38. La réforme impossible ? : Où l'on se demande bien comment font les autres

... oui, la réforme est possible. Mais pas n'importe quand ni n'importe comment. Un certain nombre de conditions doivent être satisfaites pour qu'elle réussisse. Et quand on parle de la France où « la tyrannie du statu quo » est on ne peut plus puissante, mieux vaut avoir une stratégie bien élaborée si l'on veut réussir ce treizième travail d'Hercule. Pas sûr que nos politiques en soient vraiment conscients.

39 (alias 26). Jupiter-Macron et le « Nouveau Monde » : Où l'on approuve diverses mesures tout en regrettant l'absence de réforme de l'État

... la crise du Covid a très probablement épargné nos politiques-observateurs-syndicalistes-médias-économistes-et tutti quanti de beaux marathons verbaux et ... nos rues, ruelles et boulevards de défilés colorés, d'incendies en tous genres et de casses on ne peut plus revigorants pour nos black bocs et leurs amis ! Pas de crainte, tout cela reviendra car il faudra bien la faire, d'une façon ou d'une autre, cette réforme.

Pas besoin de pérorer, si la crise sanitaire a largement plombée nos finances publiques, même si c'était pour la bonne cause, nos dépenses et notre endettement atteignaient déjà des sommets avant la crise. Quels que soient nos dirigeants politiques dans le futur il faudra qu'ils s'attaquent sérieusement à « la maîtrise » de ces dépenses, selon l'euphémisme employé par les timides ...

40. Les intellectuels et la politique : Où l'on note que les intellectuels [les économistes] ont un rôle important à jouer

L'homme politique recherche le pouvoir, il veut le conquérir ou le garder, et ce en toute légitimité. Tant qu'on ne dépasse pas certaines bornes (« quand on dépasse les bornes, il n'y a plus de limite », Georges Pompidou, je crois), rien à redire à cela, c'est le jeu normal de la démocratie, avec ses avantages et ses inconvénients. La recherche de



« la vérité » est seule l'objet des obsessions du professeur, comme il se doit. Le politique défend une cause, le scientifique social veut comprendre le monde, aussi objectivement que possible. Oui, le risque de contradictions existe, nul besoin d'insister.

Conclusion : Une stratégie pour la France

... Il est temps que nos dirigeants et nos élites toujours éclairées apprennent de leurs erreurs et bévues accumulées depuis une cinquantaine d'années. Et qu'ils admettent enfin que l'économie, au sens de la connaissance économique, existe, que ses leçons et implications, même si elles n'englobent pas l'ensemble des connaissances et considérations, et qu'elles ne sont pas parfaites, se doivent d'être un peu plus intégrées dans leurs raisonnements et leurs politiques et non pas un peu moins comme d'aucuns le préconisent en invoquant des raisons vaseuses, obscurantistes et démagogiques hors sol du « tout politique ».



Le Cens de l'État –

Comprendre la crise du politique par la modernité fiscale

de Hubert Etienne

Éditions les belles lettres, Coll. Penseurs de la liberté, 2022 (280 p.)

Spécialiste de philosophie politique et morale, Hubert Etienne cherche dans la fiscalité et son évolution les trames des crises sociales contemporaines. Il sous-titre son livre « Comprendre la crise du politique par la modernité fiscale ». Insistant sur l'importance du consentement à l'impôt pour assurer la cohésion sociale, il n'en rappelle pas moins que l'impôt est en principe prélevé par force comme l'indiquerait son étymologie, du latin *imponere*, contraindre par la force.

Après avoir évoqué les différentes théories de l'impôt, l'auteur regrette que trop de termes dont dépend la justice de l'impôt soient mal définis par la loi et laissés à l'interprétation du juge qui sait en abuser. Il en va ainsi, écrit-il, pour la propriété comme pour la notion d'utilité publique qui sert trop souvent à l'écorner. Ce qui conduit « à redéfinir le droit de propriété comme un calcul de coût d'opportunité pour l'État » (p.59). Il s'inquiète encore des difficultés à fuir les juridictions fiscales trop contraignantes, de la dématérialisation des procédures fiscales et des nouveaux moyens technologiques qui conduisent « le fisc à s'approprier certains droits d'usage pouvant s'apparenter à une violation du droit de propriété » (p. 77) et du système





de surveillance généralisée qu'instaure la loi en faisant de nombre de professionnels de la finance, de la comptabilité ou du droit des auxiliaires de l'administration fiscale, obligés de dénoncer les actes suspects de leurs clients au risque de « développer une défiance systématique les uns envers les autres » (p. 73) dans une société de panoptique. Il s'inquiète ainsi, après Ernst Kantorowicz, que le fisc devienne le véritable souverain de la société moderne et que l'administration des choses remplace le gouvernement des hommes.

Cet ouvrage très érudit et documenté observe avec un certain effroi comment, depuis Rousseau, la loi et l'intérêt général servent à remodeler l'homme, mais il récuse tout autant la liturgie moderne qui tend à instaurer une « harmonie par le calcul » dans un pur souci d'utilité. L'auteur redoute la rationalisation totale de l'État qui recèle le risque d'une soumission non moins totale des individus.

Mais il semble empreint d'un certain idéalisme qui convient peu à la matière fiscale. « La question du " dois-je ? " devient celle du " ai-je intérêt à " », note-t-il avec regret. Il considère, à raison, que la retenue à la source de l'impôt sur le revenu est peut-être plus productive mais aussi destructive de l'esprit civique en désresponsabilisant les contribuables et en réduisant encore un peu plus le consentement à l'impôt. On pourrait d'ailleurs en dire autant de la suppression de la Taxe d'habitation. Pourquoi reprocher pourtant aux administrations publiques de vouloir être plus performantes ? Pourquoi condamner la concurrence fiscale entre pays qui ne brade en rien la souveraineté de chaque pays mais la garantit au contraire et dans l'intérêt du contribuable comme la concurrence commerciale garantit l'intérêt des consommateurs ?

Hubert Etienne, à juste titre, conteste l'utilité de l'impôt sur la fortune qui en voulant taxer les riches pénalise souvent les pauvres, se méfie des impôts comportementaux et, plus généralement, il s'insurge contre le dirigisme qui mène aujourd'hui les politiques fiscales. Par un raisonnement serré, il démonte l'idée et l'intérêt d'un revenu universel qui récuserait la nature même du droit de propriété et pourrait renforcer sans limite les pouvoirs de l'État s'il fallait bientôt assurer



aussi la redistribution – impossible bien sûr – des qualités individuelles des individus. Mais en même temps et contradictoirement, il voudrait que la politique dise le bien et le mal plutôt que l'utile et l'inutile (p. 122).

L'auteur en arrive ainsi à conclure que la solution serait dans l'utopie de l'impôt volontaire. Pour braver ses contradicteurs, il s'appuie sur Ayn Rand selon laquelle « Dans une société totalement libre, l'impôt ou, pour être exact, les contributions pour les services gouvernementaux seraient volontaires » (*La vertu d'égoïsme*, 2008, p. 135) et sur les écrits du philosophe allemand contemporain Sloterdijk. Mais deux hirondelles ne font pas le printemps ! Hubert Etienne est peu crédible en fondant son raisonnement en faveur de l'impôt volontaire sur les études de Piketty et Saez qui soutiennent de manière erronée que le taux d'imposition des trois quarts des Français les plus aisés est inférieur à celui des classes populaires taxées. Les chiffres qu'il livre sont remplis d'approximations sur la date de mise en place de l'ISF par exemple, ou lorsqu'il affirme que 1% des Français gagne plus de 50.000€ par mois quand ceux-ci gagnent en fait plus de 8.850€ par mois !

Mais c'est sur le fond que la critique m'apparaît la plus importante. Certes, les difficultés qu'il y aurait à faire payer un impôt volontaire et les inquiétudes légitimes quant au rendement de celui-ci ne sont pas négligées par l'auteur, mais il les surmonte dans un discours quasi religieux pour sortir « du mode d'être de la cupidité » et « réintroduire l'honneur dans la société ». Il confond la morale et le droit. Il méconnaît le sens du don, qui permet à chaque homme de concrétiser un dépassement de lui-même, et les nécessités de la vie collective qui obligent à partager des frais communs. En réalité son élan le pousse à vouloir « que la société change l'homme pour que l'homme change la société ». Il faut toujours se méfier des donneurs de leçons qui veulent le bien des autres. Son jargon témoigne de son inquiétante mystique : « Dans la continuité du stade bourgeois d'autoglorification par l'accumulation de richesses – par chacun recherché comme finalité universelle imposée par le néo-capitalisme ultralibéral –, il s'agit d'introduire une phase supérieure concurrente dont le principe est l'autocélébration morale rendue manifeste par un acte public de dépossession ostentatoire » (p. 202).



Domage, Hubert Etienne a une vision originale enracinée dans une connaissance philosophique approfondie. Mais il s'y perd pour dérapier sans mesure.

*Recensé par
Jean-Philippe Delsol*



Le capitalisme

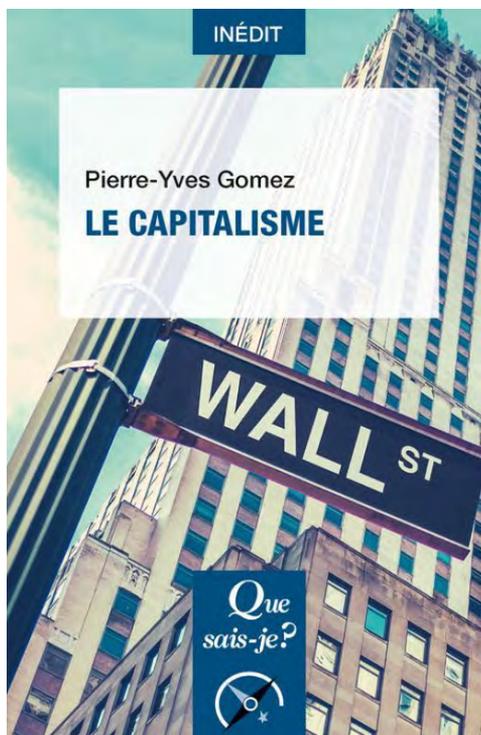
de Pierre-Yves Gomez

Collection « Que sais-je ? », P.U.F., 2022 (127 p.)

Il fut un temps où l'objet des opuscules de la collection « Que sais-je ? » était de faire « le point des connaissances actuelles » de manière objective au moins formellement. C'était d'ailleurs le fait d'être « dénué de tout préjugé » qui animait prétendument François Perroux lorsqu'il fit paraître l'ouvrage éponyme dans la même collection en 1948. L'annonce d'impartialité allait rapidement voler en éclats tant l'éloge de la « troisième voie » entre le marxisme et le « libéralisme pur » imprégnait ce livre finalement raté.

Docteur en gestion et professeur à l'EM Lyon Business School, Pierre-Yves Gomez ne s'embarrasse pas de pareilles circonvolutions puisque la couleur antilibérale est annoncée dès les premières pages de ce qui constitue la quatrième mouture du *Capitalisme*, à la suite donc de François Perroux, puis Alain Cotta et Claude Jessua.

Après une reprise synthétique des conceptions contradictoires du « capitalisme » (pp. 6-10), l'auteur livre plus une méthode qu'une définition : « saisir le capitalisme à partir de sa manifestation dans la conscience des observateurs » (p. 71). Plus précisément, il analyse d'abord le capitalisme comme un système, puis comme une croyance





collective autour de ce système. En quoi donc le « capitalisme » forme un système et « opère sur nos mœurs » comme une civilisation (p. 13).

C'est avec un plaisir non feint que Pierre-Yves Gomez résume les critiques diverses portées à l'encontre du « capitalisme » (pp. 109-113). Une dernière division s'intitule avec à propos « après le capitalisme » (pp. 116 s.), qui présage de la continuation de son évolution « jusqu'à sa dégénérescence » (p. 118). Une dégénérescence au demeurant largement anticipée par les propos de l'auteur...

Se retrouvent évidemment mobilisés tous les auteurs antilibéraux, Marx au premier chef, toujours cité de manière favorable, Luc Bolstanski, Cornelius Castoriadis et autres Nicolas Georgescu-Roegen. S'y retrouvent également les mots ou les concepts les plus éculés dans l'antilibéralisme ou d'une conception biaisée de ce dernier : l'*homo oeconomicus* (pp. 92 et 108), l'inévitable « ultralibéralisme », non défini (p. 101), le marché « pur et parfait » (p. 108), etc.

Passons sur l'allégation troublante chronologiquement selon laquelle « la théorie de Charles Darwin est contemporaine de celle des économistes anglais comme Thomas Malthus, les spécialistes discutant de savoir laquelle a influencé l'autre » (p. 96), et relevons plutôt le jargon de l'ouvrage, jusque-là pourtant à la lecture aisée, dans les dernières pages :

« L'économie-telle-qu'elle-se-pense ne décrit pas seulement la vie matérielle "idéale", elle la prescrit. En ce sens, elle offre une auto-transcendance à celle-ci : la norme fondamentale (la recherche du profit individuel) n'est pas extérieure mais intérieure à la structure qu'elle éclaire et qu'elle légitime en même temps. Ce qui peut se dire ainsi : la structure capitaliste inspire les conduites de la vie matérielle parce que le *religio* proclamé par l'économie-telle-qu'elle-se-pense la décrit comme un ordre supérieur rationnel et désirable » (p. 107) ...

Il va de soi que la conception libérale du « capitalisme » n'est pas même évoquée et que l'ensemble baigne dans un flou artistique. Il faut insister sur le nuage conceptuel des ouvrages antilibéraux français actuels. Une description évanescence qui n'apparaît pas mieux que dans ce passage : « force est de constater que, dans sa manifestation politique



et sociale, le capitalisme américain animé par l'ultralibéralisme des années 2000 n'est pas celui de Roosevelt ou de Kennedy, ou que le capitalisme dominé par l'État autoritaire chinois des années 2020 semble très différent de celui de la Suède libérale » (p. 101). Comprenez qui pourra.

L'opuscule, critique envers les « économistes », n'en partage pas moins à nombre d'égards une conception utilitariste de l'économie. Concevoir le « capitalisme », terme qui n'est historiquement et conceptuellement pas utilisé de manière privilégiée par les libéraux, comme l'aspect économique du libéralisme, lui-même entendu comme une philosophie de la défense de l'individu, apparaît dès lors inconcevable. Si l'auteur parle vaguement des libertés dans le monde « capitaliste » : d'association (p. 72), de contracter (p. 71), d'entreprendre (pp. 71 et 114), de penser (p. 114), d'expression (p. 72), des échanges (p. 78) et du travail (p. 69), il ne conçoit jamais que la liberté dans l'ordre économique ne soit que la conséquence des droits attachés à l'individu.

Prétendre dès lors que le « capitalisme » soit « mortel, comme toute civilisation » est certes une hypothèse comme une autre, tant les forces destructrices sont ancrées dans l'homme. Cela n'autorise cependant pas l'auteur à en faire un vœu entre les lignes, et même plus qu'entre les lignes... En attendant, au terme de ce qui n'est pas une mise au point mais un essai (très) engagé, le lecteur n'aura guère été instruit des tenants et aboutissants du « capitalisme » honni....

Recensé par
Jean-Philippe Feldman



Tocqueville. L'homme qui comprit la démocratie

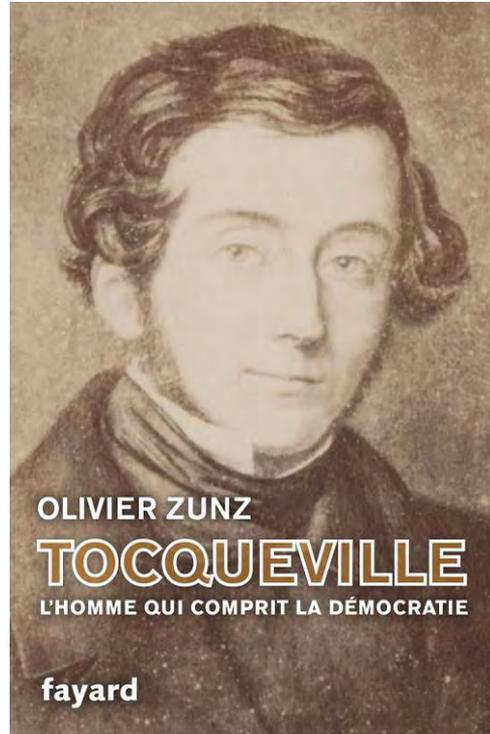
de Olivier Zunz

trad. Alexia Blin, Fayard, 2022 (477 p.)

A peine publiée aux Presses Universitaires de Princeton, la biographie d'Alexis de Tocqueville vient de paraître en langue française. Son auteur, Olivier Zunz, est professeur émérite d'histoire à l'Université de Virginie, l'un des fondateurs de la *Tocqueville Review* et président de la *Tocqueville Society*.

Divisé en onze chapitres strictement chronologiques bien que le plan ne soit pas annoncé, l'ouvrage, s'il n'atteint pas, même lointainement, l'élégance du style tocquevillien, se lit avec aisance. L'auteur a mobilisé toutes les sources disponibles, à commencer par les dix-huit tomes de ses *Œuvres complètes*, pour écrire une biographie précise, même s'il se perd parfois dans les détails au détriment de l'essentiel.

Compte tenu de la masse des livres sur le sujet, le biographe vise toujours à l'originalité. En l'occurrence, la clef en est donnée – partiellement – dans le sous-titre. L'objet essentiel est d'étudier l'entrelacement de la liberté et de l'égalité dans les démocraties modernes, qu'il s'agisse de leur avènement ou de leur fonctionnement. Les rapports entre égalité et liberté scandent effectivement la biographie (voir particulièrement pp. 139-140, 144, 152, 219, 331, 375 et 380). Une originalité toute relative, on en conviendra.





L'autre originalité de la biographie est de scruter la genèse des deux grandes œuvres de Tocqueville : *De la démocratie en Amérique* en ses deux volumes parus en 1835 et 1840, et *L'Ancien Régime et la Révolution*, dont le premier, et malheureusement seul, volume fut dévoilé en 1856. Hélas, l'étude des recherches et de l'écriture des grands ouvrages jure avec la superficialité de l'étude des œuvres définitives !

Il ressort du portrait dessiné par l'auteur que Tocqueville, s'il fut un légitimiste nostalgique qui ne manquait pas d'insister lourdement sur l'importance du rôle du catholicisme, n'en était pas moins un démocrate sincère. Rien là de très original là encore, souligneront force lecteurs.

Nous formulerons surtout deux critiques majeures de ce *Tocqueville*, fruit d'un important travail de recherches et de synthèse.

D'abord, Olivier Zunz ne marque pas la différence entre démocratie et république, particulièrement dans ses développements sur l'expérience des Etats-Unis. Si bien que ses propos ne sont parfois que faussement limpides et que les leçons à tirer de l'œuvre de Tocqueville apparaissent rien moins qu'évidentes.

Ensuite, et ce point est lié au précédent, cette biographie apparaît conceptuellement très faible. L'auteur ne rechigne pas à citer doublement Tocqueville qui se définissait en 1836 comme un « libéral d'une espèce nouvelle » (pp. 173 et 201), de même que l'homme politique se présente en 1842 à ses électeurs comme « libéral et rien de plus » (p. 236). Lui qui confiait une année plus tôt que seul le « parti libéral » lui conviendrait mais que, malheureusement, il n'existait pas (p. 225).

Cependant, Olivier Zunz ne tente même pas d'expliquer ces vagues déclarations. D'autant que la conception du terme « libéral » semble bien extensible dans tout le livre. En effet, l'auteur parle des « réformes libérales de Decazes » (p. 25), d'une « expérience de réforme libérale de l'Université » par les doctrinaires au début de la Restauration (p. 29), de l'aspiration de Royer-Collard à « un libéralisme débarrassé de la violence révolutionnaire » (p. 160), des idées libérales qui animaient autrefois Guizot (p. 199), qualifié de libéral « de l'ancienne espèce » (p. 220), d'un « gouvernement libéral modéré » après les élections



d'avril 1848 (p. 303)... ou encore du « libéral Félix Dupanloup » (p. 352). Tout cela verse dans une coupable confusion.

Olivier Zunz n'hésite pas à soutenir que l'impérialisme trouvait des adeptes dans les cercles libéraux (p. 279), si bien que les idées colonialistes de Tocqueville, par ailleurs fortement nationaliste en tant qu'homme politique ce qui apparaît problématique pour un prétendu libéral, ne se distinguaient pas par leur originalité en la matière (pp. 205 s.). Or, si, à la fin du XIXe siècle, Paul Leroy-Beaulieu se fera le chantre de la bonne colonisation française, d'ailleurs en contrepoint du mauvais impérialisme américain, Frédéric Bastiat – jamais cité dans l'ouvrage – avait expliqué sans ornements pourquoi un libéral digne de ce nom ne pouvait être colonialiste, non seulement en raison de l'évidente violation des droits des colonisés mais encore en raison de la violation des droits des individus des pays colonisateurs, victimes de quelques gouvernants, fonctionnaires et individus intéressés à l'emprise coloniale au détriment de tous les autres.

Si Tocqueville apparaît comme un immense sociologue, si ses ouvrages demeurent une inépuisable source de réflexions, il n'en demeure pas moins que la « pureté » du « libéralisme » tocquevillien apparaît rien moins qu'adamantine au regard de celle de Benjamin Constant, au demeurant très peu cité dans la biographie, et plus encore de celle de Frédéric Bastiat. Il est tout aussi indéniable que Tocqueville a approfondi une dimension toute politique de la liberté en ayant tendance à traiter avec un aristocratique mépris sa dimension économique. Ainsi jamais n'aurait-il écrit comme son contemporain d'origine suisse qu'il recherchait « la liberté en tout ». Olivier Zunz rappelle l'analyste tocquevillienne du « paupérisme » en Angleterre, une expression pourtant absurde dont les libéraux autrichiens feront plus tard litière (pp. 169 s.). En revanche, il fait plus que survoler le « discours sur le droit au travail » de 1848 (pp. 309-310). Discours moins libéral qu'il ne constitue une attaque très remarquable contre le socialisme sur fond de libéralisme, certes, mais aussi d'un conservatisme empli de catholicisme.



Ce n'est sans doute pas un hasard si Raymond Aron fera de l'œuvre de Tocqueville l'une des grandes étapes de la pensée sociologique. On y retrouve un même scepticisme, une même nostalgie et en définitive beaucoup de conservatisme.

Recensé par
Jean-Philippe Feldman



SOUTENEZ LE
JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS
ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE
ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE
ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : 20 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) : 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro inclus

Tarif normal (frais de port inclus): 60 €
Tarif de soutien (frais de port inclus): 120 €

Nom, prénom
Société, institution
Adresse.....
.....
Code postal
Ville
Pays
E-mail

Commande et règlement par chèque :
Envoyer votre bulletin d'abonnement
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier
en vous connectant à notre site en ligne :

<https://www.journaldeslibertes.fr>

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France



JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm (hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro¹ : 500 €
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros¹ 1 500 €

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous
- transfert Paypal
- chèque ci-joint

Relevé d'Identité Bancaire			
IREF - INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES 199 CHEMIN DU PANORAMA JOURNAL DES LIBERTES 69300 CALUIRE			
Domiciliation ROTSCHILD MARTIN MAUREL Identification nationale (RIB)			
Code banque 13369	Code guichet 00007	N° de compte 70870804023	Clé RIB 70
Identification internationale (IBAN) IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370			
Identification bancaire (BIC) BMMFR2A			

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart